



50 ANS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
&
P E R S P E C T I V E S 2 0 2 5

Démographie Marocaine :
tendances passées et perspectives d'avenir

CENTRE DES ETUDES ET DES
RECHERCHES DEMOGRAPHIQUES

HAUT COMMISSARIAT AU PLAN

R A P P O R T T H É M A T I Q U E

Cinquantenaire de l'Indépendance du Royaume du Maroc



Ce rapport consacré à la thématique de la démographie au Maroc a été élaboré par le CERED à la demande du Bureau du Rapport «50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025».

Il a été réalisé par une équipe du CERED, sous la direction de M. Aziz AJBILLOU et a fait l'objet d'une discussion au sein du groupe thématique constitué également de M. Mohamed BIJAAD et de M. Ahmed DRIOUCHI.

Nous tenons aussi à remercier Monsieur le Haut Commissaire au Plan qui a bien voulu prendre en charge, à travers le CERED, cette dimension importante des travaux sur un demi siècle de développement humain dans notre pays, ainsi que les membres du groupe thématique.



Sommaire

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	8
INTRODUCTION	17
1. L'évolution de la population du Maroc	18
2. La transition de la mortalité et de la fécondité au Maroc : étapes et facteurs d'explication	21
2.1. UNE MORTALITÉ EN RÉGRESSION CONTINUE DEPUIS LES ANNÉES 1950	21
2.2. LA FÉCONDITÉ A COMMENCÉ À BAISSER À PARTIR DES ANNÉES 1970	24
3. ... et l'institution familiale : quels changements ?	30
4. Urbanisation et dynamique des villes au Maroc	35
4.1. DÉFINITION DE L'ESPACE	35
4.2. L'URBANISATION AU MAROC : QUEL CONSTAT DURANT LES QUARANTE DERNIÈRES ANNÉES ?	35

4.3. STRATIFICATION ET RÉPARTITION SPATIALE DES VILLES AU MAROC	38
4.3.1. VILLES ET LEUR CROISSANCE	38
4.3.2. UNE DISTRIBUTION SPATIALE INÉGALE DES VILLES	40
4.4. LES COMPOSANTES DE LA DYNAMIQUE URBAINE MAROCAINE	45
4.4.1. LE MOUVEMENT MIGRATOIRE DES MILIEUX RURAUX À DESTINATION DES MILIEUX URBAINS	45
4.4.2. LE MOUVEMENT NATUREL : L'EXCÉDENT DES NAISSANCES SUR LES DÉCÈS	47
4.5. L'ATTRACTION DES GRANDES VILLES DU MAROC : PÉRIODE ALLANT DE 1989 À 1994	48
5. Les perspectives démographiques à moyen et à très long termes	52
5.1. L'ALPHABÉTISATION ET L'ÉDUCATION	53
5.2. LA POPULATION EN ÂGE D'ACTIVITÉ : UN POTENTIEL IMPORTANT POUR L'ÉCONOMIE MAROCAINE	56
5.3. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET SES CONSÉQUENCES	58
5.4. LA SANTÉ	61
5.5. L'HABITAT	63
CONCLUSION	65
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	66

ANNEXE	
INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES	
ET SOCIO-ÉCONOMIQUES	71
1- POPULATION ET STRUCTURE	71
2- FÉCONDITÉ ET SES DÉTERMINANTS	74
3- MORTALITÉ ET SES COMPOSANTES	77
4- MIGRATION INTERNE	78
5- MIGRATION INTERNATIONALE	88
6- MÉNAGES ET FAMILLES	88
7- EDUCATION	90
8- EMPLOI ET CHÔMAGE	90
9- SANTÉ	91
10- HABITAT ET CONDITIONS D'HABITATION	91
SOURCES DE DONNÉES	93
QUELQUES DÉFINITIONS	94

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

DÉMOGRAPHIE, POLITIQUES DE POPULATION & DÉVELOPPEMENT HUMAIN AU MAROC

Depuis la Conférence Mondiale sur la Population, tenue à Bucarest en 1974, qui a reconnu l'importance des interactions qui existent entre la population et le développement, des efforts considérables ont été accomplis pour améliorer la compréhension de ces interrelations et parvenir à leur intégration dans la planification du développement. Les recommandations de cette conférence et de celles tenues en 1984 à Mexico et en 1994 au Caire ont insisté sur le fait que les politiques démographiques doivent faire partie intégrante des politiques globales de développement.

1. Une prise de conscience précoce des questions relatives à la population

Il y a plus d'une cinquantaine d'années, le Maroc était caractérisé par des niveaux élevés de mortalité et de fécondité. Les informations disponibles situaient le taux brut de mortalité à 25,7‰ entre 1950 et 1955¹ puis à 18,7‰ en 1962². L'espérance de vie à la naissance ne dépassait guère les 43 ans. La mortalité infantile atteignait son niveau le plus élevé. Par ailleurs, le contexte socioculturel marocain était favorable à une forte fécondité. Les normes et coutumes partagées dans la société percevaient l'enfant, particulièrement de sexe masculin, comme une richesse et un investissement pour l'avenir de ses parents. Les femmes, dans leur majorité analphabètes, se mariaient à des âges précoces (à 17 ans en moyenne). Selon les estimations établies, plus de 50% de la population vivait en état de pauvreté³, l'indice de développement humain était de l'ordre de 0,198, la proportion des femmes qui utilisaient les moyens contraceptifs ne dépassait guère les 8%. Les représentations culturelles restreignaient le rôle de la femme aux activités reproductives et à l'éducation des enfants. L'exercice d'une activité économique en dehors du foyer était réservé à une minorité de femmes.

En prenant conscience de l'importance de la variable démographique dans le développement économique et social, le Maroc a mené au cours des quarante dernières années, des politiques de population en vue d'améliorer le bien-être de ses citoyens. Au début des années 1960, les planificateurs avaient déjà attiré l'attention des décideurs sur les relations à moyen et à long terme entre croissance démographique et développement socio-économique. Par la suite, cette prise de conscience des problèmes démographiques a été marquée par trois événements historiques: le Mémoire Royal rendu public soumettant aux partis politiques et aux organisations nationales un Programme d'action visant à mettre en pratique le contrôle des naissances, la signature par feu Sa Majesté le Roi Hassan II, en 1966, de la déclaration des chefs d'Etat sur la population et la création, la même année, de la Commission Supérieure et des Commissions Locales de la Population. Des décisions cruciales ont été prises permettant ainsi l'adoption d'un programme de planification familiale en abrogeant la loi interdisant la propagande anticonceptionnelle (Décret de juillet 1967).

¹ United Nations (2001) World Population Prospects The 2000 Revision vol n°1.

² Selon l'Enquête à Objectifs Multiples (E.O.M) réalisée en 1961-1963 par le Service Central de la Statistique.

³ L'enquête sur la consommation réalisée en 1959/1960 a permis d'estimer le taux de pauvreté relative à 55%, le taux de pauvreté absolue à 44,2 % et le taux de pauvreté alimentaire à 22 %.

En outre, les différents Plans de Développement Economique et Social adoptés au Maroc au cours des quatre dernières décennies n'ont pas manqué de soulever la question de la croissance démographique et de son impact sur le développement économique et social du pays. Le plan 1965-67 plaide plus directement en faveur d'une politique de population à même de réduire la croissance démographique du pays, dont les rythmes risqueraient de compromettre la croissance économique. Le plan de développement 1968-72 intègre un programme de planification familiale dont les objectifs étaient de fournir des informations et des services contraceptifs à toute la population. Le plan s'était fixé également comme objectif, la réduction du taux brut de natalité de 50‰ à 45‰. Le Plan 1973-77 prévoyait la réduction du taux brut de natalité de 45‰ à 43‰. D'autres mesures indirectes mais particulièrement efficaces figuraient dans les différents plans qui ont suivi. Il s'agit principalement des programmes à vocation sociale et économique. L'accent est mis particulièrement sur les questions de développement humain, notamment sur des variables comme la scolarisation, notamment des filles, et l'encouragement du travail de la femme. Ces efforts se reflètent autant par les progrès accomplis dans ce domaine que par l'importance des dépenses et des transferts sociaux dans le budget de l'État.

Si les années 80 ont été marquées par la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.) et ses impacts nécessairement négatifs, à court terme, sur le plan social, les années 90 et le début des années 2000 ont été marquées par plusieurs réformes visant à mieux préparer l'économie marocaine à la mondialisation, accordant plus d'intérêt aux questions sociales. Cependant, les progrès accomplis dans ce domaine demeurent encore insuffisants du fait que la demande dépasse largement les réalisations et les possibilités financières.

2. La transition démographique est bien amorcée au Maroc

Partant de ces actions politiques et parallèlement aux évolutions économiques et sociales qui ont marqué le Maroc durant les quarante dernières années, la transition démographique a été largement amorcée. La baisse de la mortalité s'est opérée depuis le début des années 1960, avec un gain en espérance de vie de plus de vingt ans (47 ans en 1962 versus 71 ans en 2004).

La mortalité infantile a beaucoup baissé, passant d'environ 150‰ au début des années 1960 à 47,9‰ en 2004. Ces progrès sont le reflet des campagnes de vaccination menées par le royaume, ciblant particulièrement la lutte contre les maladies qui touchent les enfants en bas âge, et résultent également de l'amélioration de la couverture sanitaire d'une manière générale.

En effet, le nombre d'habitants par médecin s'est nettement amélioré passant de 12 120 habitants par médecin en 1967 à 1903 habitants par médecin en 2003. En même temps, le nombre d'habitants par lit a augmenté de 638 à 921 entre 1960 et 2003. Cette évolution est due aussi au développement de l'état nutritionnel et de l'accès à l'eau potable et surtout aux programmes de vaccination visant l'élimination de nombreuses maladies cibles.

Cependant, le Maroc continue d'accuser des retards dans ce domaine, notamment concernant la survie de l'enfant qui reste encore précaire par rapport aux pays de niveau de développement comparable. Concernant la santé maternelle et la maternité à moindre risque, le taux de mortalité maternelle est de 227 décès pour 100 000 naissances lors de la période 2003-04. Ce taux est encore plus élevé en milieu rural qu'en milieu

urbain en raison des carences en soins prénataux et à la faible proportion des accouchements en milieu surveillé. A cela s'ajoute l'insuffisance de la capacité hospitalière qui n'a pas augmenté au même rythme que celui de la population.

Quant à la couverture médicale, elle reste insuffisante, puisque la population couverte actuellement par l'assurance maladie n'est que de 15%. Les personnes économiquement faibles sont exclues de ce système. Seul 45% des malades pauvres consulte le système public de santé, contre 77% pour les malades aisés. Ces proportions sont respectivement de 60% et 80% en milieu urbain et de 40% et 74% en milieu rural.

S'agissant de la fécondité, qui est la deuxième composante de la dynamique démographique, son niveau qui culminait au début des années soixante avec 7 enfants par femme, a très vite commencé à baisser enregistrant un niveau nettement moins élevé lors du recensement de la population de 1982 (5,52 enfants par femme). Cette tendance à la baisse s'est accélérée au point qu'actuellement, les femmes marocaines ne mettent pas plus de 2,5 enfants au monde au cours de toute leur vie féconde. La diminution de l'indice synthétique de fécondité est, bien entendu, la résultante de l'élévation de l'âge au mariage des femmes (de 17,5 ans en 1960 à 27,1 ans en 1998) et des hommes (de 24,4 ans en 1960 à 31,6 ans en 1998), de l'intensification des pratiques contraceptives (le taux de prévalence contraceptive a enregistré une hausse de 19,4% à 63,0% entre 1980 et 2004) et de leur efficacité accrue. Le programme national de planification familiale, qui a connu un renforcement continu, au fil des années, a certainement joué un rôle crucial à cet égard.

Ces changements en termes de comportements procréateurs et matrimoniaux sont au centre des mutations subies par l'institution familiale. Actuellement, ses modes de vie, ses rôles et ses structures sont sensiblement différents de ce qu'ils étaient, il y a plus d'une quarantaine d'années. Amorcées par les changements introduits par la colonisation, ces transformations se sont poursuivies sous l'effet de l'urbanisation, la communication, la scolarisation, particulièrement celle des filles, l'entrée progressive des femmes dans le marché du travail, etc. C'est ainsi que l'on assiste, de plus en plus, au Maroc à la nucléarisation des familles. Le rapport entre parents et enfants est en train de se modifier. Le système économique traditionnel de la famille, basé sur l'indivision et l'autosubsistance se désagrège et la fonction de production dépasse le cadre familial, surtout en milieu urbain. Sur le plan culturel, le modèle familial hiérarchisé et patriarcal, élargi et autoritaire, n'est plus la référence unique. Le code de la famille, récemment promulgué, est appelé à jouer un rôle régulateur pour agencer les avancées sociétales, parfaitement illustrées par les dynamiques familiales.

Ce code intègre des innovations de nature à promouvoir le statut de la femme en en faisant désormais l'égal de l'homme en termes de droits et d'obligations. Il permet aussi de consolider la protection de l'enfant et de préserver la dignité de l'homme. De même, l'institution d'un quota minimum de 30 femmes à la chambre des Représentants, lors des élections de septembre 2002, a permis l'implication croissante de la femme dans la sphère politique. D'autres mesures ont concerné le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'amélioration de leur statut économique.

3. Les perspectives démographiques et leurs répercussions économiques et sociales

L'ensemble des changements démographiques vus précédemment a contribué à atténuer la contrainte démographique et influencé le comportement démographique des individus, devenus plus enclins à s'adapter aux conditions économiques et sociales du pays. Si la politique de planification familiale, lancée depuis les années 1960, a déjà donné des fruits, le développement accéléré des conditions favorisant la réduction de la fécondité, continue d'être observé dans notre société aujourd'hui encore. On peut citer, notamment, la progression de l'urbanisation, l'expansion de la scolarisation, particulièrement chez la fille, l'entrée progressive de la femme dans le circuit économique, les problèmes de logement, le chômage des jeunes, la réduction de la mortalité infantile, et la valorisation de l'image de la famille de taille réduite. Tous ces facteurs laissent présager la poursuite de la baisse de la fécondité et donc de la croissance démographique dans l'avenir. Cette réduction de la pression exercée par la variable démographique ne manquera pas d'influencer les différentes composantes du développement humain et particulièrement chez les jeunes générations.

Ainsi, le calcul de l'écart entre la population projetée en 2000, en utilisant les conditions démographiques des années 1960 et 1970 et la population estimée, pour la même année, en prenant en considération les différents changements démographiques vécus par le Royaume durant les quatre dernières décennies, a permis de constater que ces changements ont permis au Maroc de réduire sa population d'environ 3 millions d'habitants en 2000. Ce gain, en terme de réduction de l'effectif global de la population, dû particulièrement à la maîtrise de la variable fécondité, a profité davantage à la population âgée de moins de 15 ans, puisque celle-ci représente 80% de cet effectif global. Ces données montrent que la maîtrise de la variable démographique semble profiter et profitera davantage au secteur de l'enseignement de base, mais également à celui de la santé et particulièrement pour les populations en bas âge.

Par ailleurs, cette maîtrise de la variable démographique aura des conséquences sur le taux d'accroissement de la population et sa structure par âge. En effet, le rythme de la dynamique démographique est moins fort aujourd'hui que par le passé. En effet, la population marocaine qui était de 11,6 millions d'habitants en 1960 est passée à 29,9 millions en 2004 soit une multiplication par près de 2,6 en l'espace de 44 ans. Elle atteindrait 39,2 millions en 2025, 45 millions en 2050 et 45,4 millions en 2060, soit une multiplication par 1,5 « seulement » en 57 ans.

En terme de rythme d'accroissement de la population marocaine, la vitesse du croît démographique naturel sera modérée d'ici l'an 2040, car la baisse du taux brut de natalité sera compensée par celle du taux brut de mortalité. Il faudrait attendre la fin de la première moitié du 21^{ème} siècle pour que la valeur du taux d'accroissement naturel (TAN) atteigne les niveaux qui caractérisent actuellement les pays d'Europe Occidentale ou d'Amérique du Nord (égal ou inférieur à 5‰: en 1994, le TAN en Espagne est de 6‰, en Italie de -2‰, au Portugal de 10‰, en Allemagne de -15‰, en Grèce de 5‰^o). A partir de cette date et en raison de l'augmentation du taux brut de mortalité qui fait suite au vieillissement relatif de la population, l'accroissement naturel tendrait à diminuer de plus en plus, jusqu'à devenir pratiquement négligeable. On estime que le Maroc atteindrait sa population stationnaire, estimée à 45 millions d'habitants, vers l'an 2050.

La population urbaine qui n'excédait pas 3,4 millions en 1960 a déjà quintuplé en 44 ans, atteignant près de

16,5 millions selon le Recensement de 2004. Le taux d'urbanisation est passé de 29 % à 55,1 % pendant la même période. Bien qu'on assiste à une multiplication des petites et moyennes villes durant les quarante dernières années, l'espace urbain marocain demeure dominé par les grandes villes (plus de 100 000 habitants) en abritant près de 67 % de la population urbaine marocaine. C'est ainsi que suite au mouvement naturel, au mouvement migratoire ainsi qu'au re-classification de nombreuses localités du rural dans l'urbain, la population urbaine ne cessera pas d'augmenter. Elle franchirait le cap de 26 millions dès 2024 pour atteindre 32,5 millions vers 2060. Globalement, durant le siècle allant de 1960 à 2060, la population urbaine du Maroc serait donc multipliée par 10. Le taux d'urbanisation qui était de 29,2% en 1960 s'établirait alors à 71,6% selon ces projections.

La population rurale, quant à elle, connaîtrait des cycles d'augmentation et de réduction de ses effectifs: une croissance de 1994 à 2001, une décroissance entre 2002 et 2024, avant d'entamer une évolution démographique positive jusqu'en 2060. Entre 1960 et 2060, son effectif passerait de 8,2 millions d'habitants à près de 13 millions. Par rapport à la population totale, cela représente une baisse de 70,8% à 28,4%. Il faut toutefois souligner que cette évolution démographique est intimement liée à celle de l'exode rural qui est un phénomène difficilement prévisible, au reclassement des centres ruraux en centres urbains et aux niveaux futurs de la fécondité plutôt qu'à ceux de la mortalité.

S'agissant de la structure par âge de la population, elle continuera de subir des modifications importantes. Les moins de 15 ans seront en baisse mais continueront à constituer un défi pour l'amélioration tant quantitative que qualitative de l'enseignement. En effet, sous l'effet de la baisse de la fécondité, la population à scolariser dans le primaire (6-11 ans) est entrée en phase de décroissance au niveau national. L'effectif de cette population diminuerait et tendrait à se stabiliser à 3,5 millions et ce, jusqu'à 2014. Ainsi, la généralisation de la scolarisation est tout à fait possible à court terme puisque le taux de scolarisation des enfants de 6-11 ans était estimé à 92% en 2002-03. Cette amélioration a été plus sensible en milieu rural et notamment pour les filles, dont le taux de scolarisation a atteint 82,2% à la même date. En revanche, l'un des défis auxquels le Maroc doit continuer à faire face, porte sur la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs, l'un des objectifs fixés par la Charte Nationale d'Education et de Formation est de réduire le taux d'analphabétisme à moins de 20 %, à l'horizon de 2010, pour parvenir à son éradication quasi totale à l'horizon 2015. Cependant, au rythme actuel d'alphabétisation, cet objectif ne sera pas réalisé dans la mesure où ce taux est passé de 55 % en 1994 à 48,3 % en 1999 et 45 % en 2001. En effet, on estime à 10,5 millions l'effectif de la population à alphabétiser entre 2000 et 2015, soit près de 656 000 personnes en moyenne par an. Or, la moyenne des réalisations durant les années 1990 n'a pas dépassé annuellement 200 000 bénéficiaires. L'effectif le plus élevé a été atteint lors de la campagne 2000, au cours de laquelle 390 000 personnes ont été alphabétisées.

L'objectif d'éradication de l'analphabétisme en 2015, qui constitue l'un des défis des objectifs du Millénaire pour le Développement auxquels le Maroc a souscrit, nécessite donc une stratégie plus volontariste qui mobilise tous les acteurs de la société marocaine.

Un autre domaine touché par les mutations démographiques est celui de l'emploi, du fait de l'arrivée en âge d'activité de générations de plus en plus nombreuses et des charges sociales accrues liées au vieillissement de la population. Il est vrai que les personnes âgées de 15-59 ans constituent une force de travail et un moteur du changement économique et social nécessaire au développement de la société. Il n'en demeure pas moins vrai que ces cohortes exercent une forte pression sur le marché du travail, appelé à absorber des effectifs croissants de demandeurs d'emploi. Estimée à quelque 19 millions de personnes, cette tranche de population augmentera sensiblement durant les 35 années à venir pour atteindre 26,5 millions de personnes en 2040. A partir de cette date, son effectif connaîtrait une légère diminution pour se situer à 25 millions en 2064. Une comparaison entre les effectifs de jeunes qui s'apprentent à entrer en activité et ceux qui en sortent, montre que l'effectif additionnel de la population en âge d'activité culminera en 2005 avec 460 000 personnes. Malgré une baisse prévisible de ce chiffre, le marché du travail connaîtra encore une pression soutenue au cours des dix prochaines années, avec une demande d'emploi additionnelle de 380 000 personnes par an, d'autant plus que les progrès en matière de scolarisation et de lutte contre l'analphabétisme ne manqueront pas d'induire des changements qualitatifs importants chez les demandeurs d'emplois.

Outre le problème de l'emploi, l'autre défi qu'affrontera le Maroc est l'accroissement significatif de la tranche des plus de 60 ans. Cette catégorie de la population constituera une lourde charge pour les systèmes de retraite. Cette évolution aura des implications plus perceptibles à partir de 2020. La part des 60 ans dépasserait ainsi 11% de la population totale. Elle atteindrait 13,3% en 2025, 20% en 2040 et 27% en 2060. Les effectifs correspondants passeraient de moins d'un demi-million en 1960 à près de 9,5 millions en 2060.

Deux périodes sont toutefois à distinguer dans le processus du vieillissement démographique de la population marocaine. La première, qui s'étendrait de 1960 à 2014, est caractérisée par une augmentation soutenue de la population de 60 ans et plus, mais à un rythme relativement modéré de 2,8% par an. La seconde irait de 2014 à 2060, avec une accélération du rythme de vieillissement, qui atteindrait en moyenne 3,4% par an.

Le vieillissement de la population ne manquera de peser sur les personnes actives, en raison de l'accroissement des charges sociales, et d'entraîner un changement du profil des maladies, ce qui nécessite un système efficace de protection sociale et médicale généralisée à toutes les couches de la société et particulièrement les personnes âgées.

En guise de conclusion

Au cours des quatre dernières décennies, des changements importants ont été enregistrés par les différents paramètres démographiques au Maroc. Ainsi, avec la baisse sensible de la mortalité et de la fécondité, le pays est entré définitivement dans sa deuxième phase de transition démographique et atteindrait sa population stationnaire, estimée à 45 millions d'habitants vers l'an 2050.

A long terme, ces mutations, qui ont affecté la structure par âge de la population, imprimeront des inflexions notables à la courbe démographique du pays, induisant des défis majeurs à relever dans le futur. En effet, les moins de 15 ans, bien qu'ils soient en baisse continue, pèseront encore sur le système d'éducation et de formation, non seulement en termes quantitatifs, mais surtout en matière d'amélioration

des performances de ce système. La tranche d'âge des 15-59 ans représente, certes, un potentiel important pour la croissance de l'économie nationale, mais à condition que des stratégies et des politiques appropriées soient mises en oeuvre en matière de formation des ressources humaines, d'investissement et de créations d'emplois.

Quant à la population âgée de plus de 60 ans, ses effectifs continueront d'augmenter et représenteront des proportions de plus en plus importantes de la population marocaine, en raison de l'allongement de la durée de vie et de la baisse continue de la fécondité. Le processus de vieillissement de la population risque, si des mesures préventives ne sont pas prises, de menacer la viabilité financière des systèmes de retraite et de protection sociale de la population.

Enfin, l'urbanisation connaîtra une accélération notable et exigera une politique judicieuse d'aménagement du territoire susceptible d'assurer une répartition spatiale équilibrée de la population et des activités économiques.

LA DÉMOGRAPHIE MAROCAINE : TENDANCES PASSÉES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Introduction

Il y a plus d'une cinquantaine d'années, le Maroc était caractérisé par des niveaux élevés de mortalité et de fécondité. Cependant, depuis son indépendance et comme en témoignent plusieurs études, notre pays ne cesse de connaître des changements démographiques considérables. Ces études ont bel et bien démontré que le Maroc est entré définitivement dans sa deuxième phase de transition démographique. En effet, et grâce à une amélioration de la couverture sanitaire et surtout à des programmes de vaccination, la mortalité marocaine a fortement diminué notamment chez les enfants. De son côté, le comportement procréateur des femmes qui était, autrefois, favorable à une forte fécondité est aujourd'hui en phase de changement continu en faveur d'un comportement caractérisé par une fécondité de plus en plus réduite. Parallèlement à cette évolution, l'institution familiale au Maroc a subi d'importantes mutations démographiques et socio-économiques qui ont profondément affecté ses modes de vie, ses rôles et ses structures. Ces changements sont la conséquence de l'interface de plusieurs facteurs dont notamment l'urbanisation croissante, la scolarisation -particulièrement des filles- et la participation soutenue de la femme à la vie active.

En utilisant les données provenant des enquêtes auprès des ménages et des recensements généraux de la population et de l'habitat, cette étude se propose d'analyser les divers changements ayant affecté la démographie marocaine durant les cinquante dernières années. Elle traite également, dans une vision de perspective, de l'impact de ces changements sur les domaines économiques et sociaux et particulièrement sur les aspects relatifs au vieillissement démographique dans les années à venir.

C'est ainsi que l'étude s'articule autour de cinq points. Le premier étudiera l'évolution de la population marocaine durant la deuxième moitié du siècle dernier. Le deuxième point mettra en évidence les différents changements des deux phénomènes démographiques, mortalité et fécondité, fortement impliqués dans la détermination de la croissance démographique du pays. Les tendances passées et récentes des deux phénomènes de même que les facteurs qui sont à l'origine de leur changement sont, entre autres, les éléments traités dans ce point. Le troisième point traitera des mutations ayant touché l'institution familiale au Maroc durant les quatre dernières décennies. L'affaiblissement du modèle culturel traditionnel, l'évolution du rapport entre parents et enfants, la nucléarisation des familles sont les sujets abordés par cet axe. Vu l'importance de l'urbanisation dans les changements des comportements des individus, le quatrième point sera consacré à ce phénomène et à sa place dans la migration interne au Maroc. Enfin un cinquième point s'intéressera aux perspectives démographiques et à leurs implications ; il sera question d'analyser les aspects relatifs à l'évolution démographique future et à ses impacts. Le vieillissement démographique et ses implications, l'éducation, l'emploi, la santé et l'habitat figurent parmi les aspects traités dans ce point.

1. L'évolution de la population du Maroc

Par le passé, la démographie marocaine pré-coloniale était soumise à un régime démographique ancien quasi-naturel, caractérisé par un croît naturel très faible, voire presque nul. Cette situation était due à l'équilibre entre la mortalité et la natalité, situées toutes deux à des niveaux très élevés. L'accroissement de la population connaissait, cependant, des oscillations dues à la fréquence des crises démographiques, liées tantôt à un phénomène naturel (sécheresse, épidémies...) tantôt à un facteur politique, comme les guerres et les invasions étrangères. Ce n'est qu'à partir du vingtième siècle que l'accroissement de la population est devenu significatif, une fois que les surmortalités causées par les divers désordres sociaux, les famines et les épidémies ont été jugulées. A ceci, il faut adjoindre les améliorations importantes des conditions de vie, combinées avec l'accroissement très sensible des connaissances médicales et le développement des mesures préventives et curatives.

Selon R. Escalier, (1984)⁴, la population marocaine a été estimée à près de 5 millions d'habitants en 1900 et à près de 9 millions d'habitants en 1952, soit 4 millions de plus pendant une cinquantaine d'années. Mais au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, il a fallu environ 10 ans seulement pour que la population marocaine augmente, d'un recensement à l'autre, d'environ 4 millions d'habitants. C'est ainsi que le volume de la population du Maroc est passé de 11,6 millions d'habitants en 1960 à 26 millions en 1994. Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2004, cette population est de 29,9 millions d'habitants (tableau 1, figure 1).

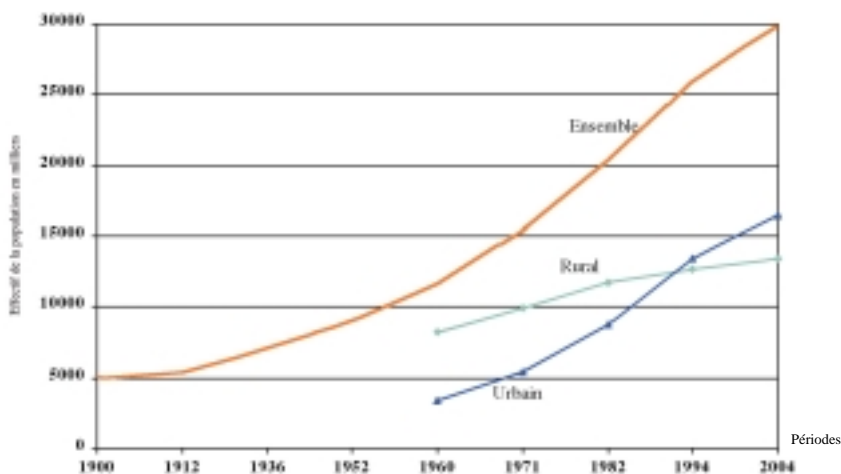
Tableau 1. Evolution de la population marocaine et de son taux d'accroissement entre 1900 à 2004

Effectif de la population	Evolution du taux d'accroissement de la population		
	En milliers	Période	Taux (%)d'accroissement
1900	5000*	-	-
1912	5400*	1900-1912	0,6
1936	7040*	1912-1936	1,1
1952	8953	1936-1952	1,5
1960	11626	1952-1960	3,3
1971	15379	1960-1971	2,6
1982	20419	1971-1982	2,6
1994	26019	1982-1994	2,06
2004	29892	1994-2004	1,4

Sources : (*) ESCALIER (1984)⁵ et RGPH (2004)

⁴ R. Escalier (1984), Citadins et espace urbain au Maroc, Fascicule de recherche n°8, Tomes 1 et 2.

Figure 1. Evolution de la population du Maroc (1900-2004)



Source : RGPH (2004) et CERED (1997),
situation et perspectives démographiques du Maroc, Rabat.

Ceci étant, la population marocaine a connu une période de croissance assez rapide marquée par un taux d'accroissement en hausse continue depuis le début du siècle. Ce taux est passé de 0,6% pendant la période 1900-1912 à 2,6% entre 1960 et 1971 et pendant la période 1971-1982 (Tableau 1 et Figure 2). Il connaîtra, par la suite, une légère réduction pendant la période 1982-1994 en se situant à environ 2,06 %. Cette légère réduction de la croissance démographique pendant cette période marque une nouvelle phase de l'histoire démographique marocaine. Le pays enregistre ainsi une rupture avec le régime démographique traditionnel caractérisé par des niveaux élevés en matière de mortalité et de fécondité. Cette rupture se manifestera davantage après 1994, période pendant laquelle la population marocaine augmenterait avec un rythme nettement bas par rapport au passé. Par milieu de résidence, la croissance démographique est beaucoup plus rapide en ville qu'à la campagne. Le volume de la population urbaine est passé de 3,4 millions d'habitants en 1960 à 13,4 millions en 1994. Elle est de l'ordre de 16,5 millions d'habitants en 2004. De son côté, la population rurale a été évaluée à 8,2 millions d'habitants en 1960 et presque à 10 millions de personnes en 1971. Elle s'est accrue de 11,7 millions en 1982 à 12,7 millions de personnes en 1994. Elle est de 13,4 millions de personnes en 2004, soit un accroissement annuel moyen de 1,8% entre 1960 et 1971 et de seulement 0,6 % entre 1994 et 2004.

Figure 2. Evolution du taux d'accroissement démographique au Maroc de 1900 à 2004

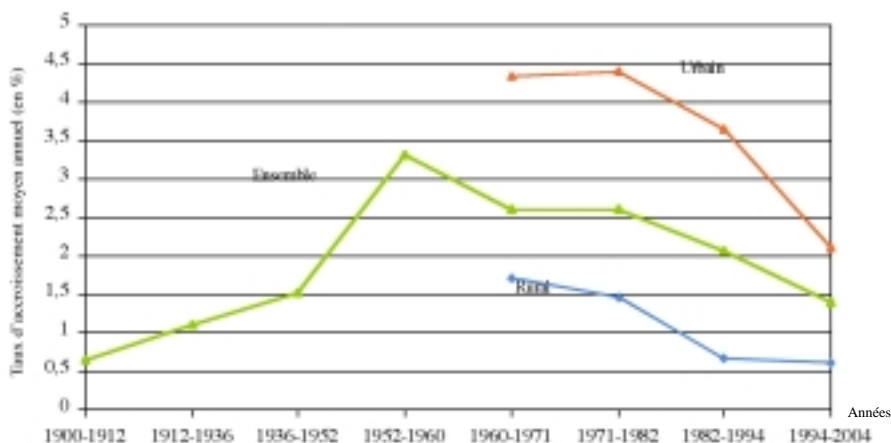


Tableau 2. Evolution de l'effectif de la population du Maroc par milieu de résidence entre 1960 et 2004

Année	Milieu urbain		Milieu rural		% de la population urbaine
	Effectifs	TAMA (%)	Effectifs	TAMA (%)	
1960	3389613	-	8236857	-	29,2
1971	5401971	4,3	9977288	1,8	35,1
1982	8730399	4,5	11689156	1,4	42,7
1994	13414560	3,6	12659033	0,7	51,4
2004	16463634	2,1	13428074	0,6	55,1

Sources : RGPH de 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004.

Conséquence de la croissance démographique assez rapide dans le passé, le profil démographique par âge de la population marocaine se caractérise aujourd'hui par son extrême jeunesse. La part des enfants de moins de 15 ans représente 30 % de la population totale en 2003. Si cette jeunesse constitue, aujourd'hui, un potentiel humain considérable, utile pour le développement économique et social de notre pays, elle impose également des besoins incontournables à satisfaire en matière d'éducation. La tranche d'âge 15-59 ans révolus continue pour sa part à s'accroître à un rythme relativement important tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En 2003, 62,2% de la population est âgée de 15-59 ans révolus (65,9% en milieu urbain et 57,2% dans le milieu rural). Quant à la population âgée de 60 ans ou plus, elle représentait en 1994, 7,1% de la population totale. En 2003, cette catégorie représenterait selon les estimations du CERED, 7,6% de la population totale marocaine.

2. La transition de la mortalité et de la fécondité au Maroc : étapes et facteurs d'explication

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les premiers signes de déclenchement de la transition démographique⁶ au Maroc ont été détectés. Avec les progrès sanitaires, la mortalité a commencé à baisser dès les années cinquante et à creuser l'écart avec une fécondité encore élevée à cette époque. Cette situation entraînera une croissance rapide de la population pendant cette période. Mais avec les changements économiques et sociaux qu'a connu le Royaume et l'évolution progressive des mentalités, la fécondité a commencé de son côté à baisser. Aujourd'hui le Maroc se trouve dans sa deuxième phase de transition démographique. Ainsi dans cette section il sera question de traiter les différentes étapes de l'évolution des deux phénomènes de la mortalité et de la fécondité durant les cinquante années passées, de même que les principaux facteurs ayant été à l'origine de cette évolution.

2.1. UNE MORTALITÉ EN RÉGRESSION CONTINUE DEPUIS LES ANNÉES 1950

La mortalité constitue la composante négative de la dynamique démographique. Son niveau reflète le degré des efforts consentis en matière d'infrastructures de santé, d'accès et de qualité des soins préventif et curatif, d'assainissement, d'hygiène et de nutrition, etc. Il reflète également, le comportement des individus vis-à-vis des maladies, recours aux soins préventifs et curatifs, comportement particulièrement lié aux niveaux économique et social de la population.

Il y a un peu plus d'une cinquantaine d'années, la mortalité au Maroc était très élevée. Les informations disponibles situaient le taux brut de mortalité à 25,7‰ entre 1950 et 1955⁷ et puis à 18,7‰ en 1962⁸. A cette époque l'espérance de vie à la naissance ne dépassait guère les 43 ans. La mortalité infantile atteignait son niveau le plus élevé. Mais, il semble que le déclenchement de la première phase de la transition démographique caractérisée par la réduction de la mortalité se précise au Maroc, aux lendemains de la Seconde Guerre Mondiale. Certes, depuis la fin de la famine qui a frappé le Maroc au cours de la période 1945-1946, des signes de baisse de la mortalité ont été détectés. Cette baisse a été déclenchée bien avant celle de la natalité. Celle-ci n'a vu le jour que pendant les années 1970 (nous y reviendrons). Ce décalage de déclenchement de la baisse des deux mouvements naturels de la population, la mortalité et la natalité, confirme la théorie de la transition démographique qui stipule que le recul de la mortalité est une première condition préalable à la réduction de la natalité. Mais, malgré le déclenchement de la baisse de la mortalité à cette époque, les niveaux de ses principaux indicateurs étaient encore élevés et il fallait attendre les années 1970, 1980 et 1990 pour enregistrer des gains significatifs en matière de survie de la population marocaine. En effet, les années 1950 et début des années 1960 étaient caractérisés au Maroc,

⁶ La transition démographique est définie comme étant "le passage [...] d'un régime traditionnel d'équilibre démographique à mortalité et fécondité fortes, à un régime moderne d'équilibre à mortalité et fécondité basses" définition tirée de J. C. Chainais, (1986), La transition démographique –Etapes, formes, implications économiques, PUF, Paris.

⁷ United Nations (2001) World Population Prospects The 2000 Revision vol n°1.

⁸ Selon l'Enquête à Objectifs Multiples (E.O.M) réalisée en 1961-1963.

Tyane, M. et Chekli, H. . La santé de l'enfant au Maroc. In CERED.1988 Population et Développement Au Maroc. P: 256.

sur le plan de la mortalité, par un taux brut de mortalité de l'ordre de 18 à 20 pour mille, une espérance de vie à la naissance de 47 ans et une mortalité infantile de l'ordre 150 pour mille. Il est vrai qu'à cette époque et plus précisément au début des années 1960, les infrastructures médicales étaient loin de répondre aux besoins en matière de santé. Le système de santé publique hérité par le Maroc après son Indépendance était mal adapté à ses réalités socio-économiques. «Une médecine curative avait été développée au détriment d'une médecine de prévention, reléguée au second plan, alors que les maladies endémiques (paludisme, tuberculose, malnutrition, maladies hydriques...) étaient extrêmement répandues. Le nombre de médecins marocains ne dépassait guère la trentaine sur un total de 1099 médecins en exercice, vers 1960⁹ », soit environ 14 000 habitants par médecin.

Figure 3 : Evolution du taux brut de mortalité (en pour mille) : ensemble du Maroc

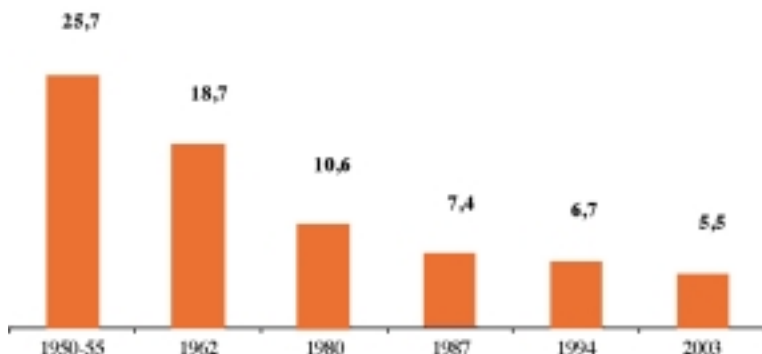
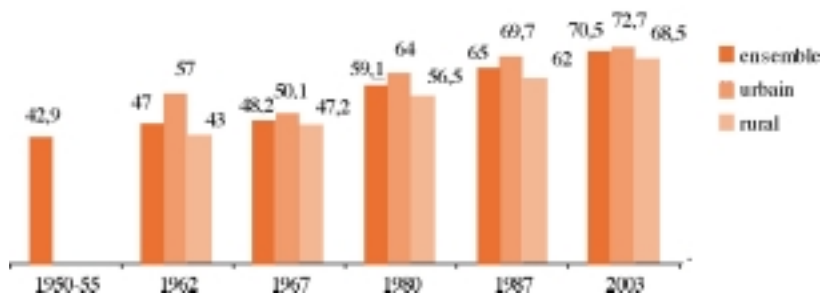


Figure 4 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance de 1962 à 2003 par milieu de résidence



⁹ Projections du CERED.

Mais depuis, la situation s'est nettement améliorée. L'espérance de vie à la naissance est aujourd'hui de l'ordre de 70,5 ans (72,7 ans pour les femmes contre 68,5 ans)¹⁰. Cet allongement de la vie moyenne de la population s'est accompagné d'un gain considérable en matière de survie chez les enfants. En effet, la mortalité infantile et encore la mortalité juvénile ont sensiblement baissé à un rythme très rapide. En 35 ans, le risque de mourir avant d'atteindre l'âge d'un an a été sensiblement réduit, passant de 149 décès pour mille naissances vivantes (100‰ dans le milieu urbain et 170‰ dans le milieu rural) en 1962 à 48 ‰ en 2004. Pour leur part, la mortalité néonatale (moins d'un an) et celle dite post-natale (de 1 à 12 mois) ont également baissé, mais le risque de mortalité demeure relativement plus élevé chez les enfants âgés de moins d'un mois que ceux âgés de 1 à 12 mois.

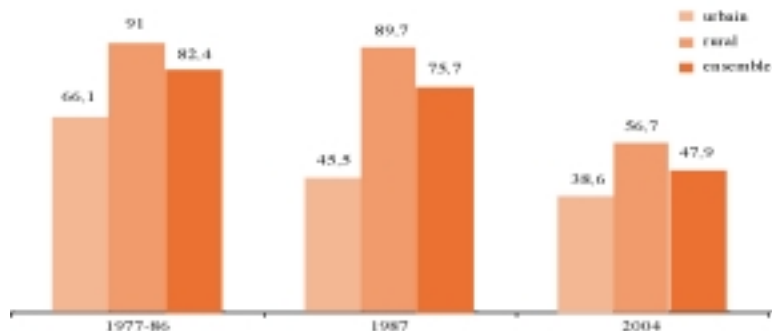
L'amélioration de l'infrastructure sanitaire, l'augmentation du personnel de santé, les campagnes d'hygiène et de vaccination des enfants en bas âge contre les maladies de l'enfance (tuberculose, diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite et rougeole), qui constituent le pilier de l'action entreprise en faveur de la santé de l'enfant, ont joué un rôle primordial dans cette baisse de la mortalité au Maroc. Cette amélioration des chances de survie et particulièrement celle des enfants est à lier également aux « succès des programmes de lutte contre les maladies diarrhéiques et la malnutrition, ainsi qu'à l'amélioration des recours aux soins et à la prise en charge des malades (diverses maladies infectieuses : septicémie, méningite, typhoïde, etc.)¹¹, sans oublier l'accroissement de l'approvisionnement des ménages en eau potable et en système d'évacuation des eaux usées¹².

Mais cette amélioration des conditions de vie n'a pas bénéficié à tous de façon égale. De fortes disparités entre les milieux urbain et rural, entre les différentes régions du Royaume et entre les différentes classes sociales caractérisent encore la mortalité au Maroc. En ne considérant que le milieu de résidence, on constate que la durée de vie moyenne des citadins est plus élevée que celle des ruraux. Si cette différence était de l'ordre de 14 ans en 1962, aujourd'hui elle ne serait que d'environ six ans. Vivre à la campagne reste donc un facteur discriminant en terme de mortalité, ce qui traduirait un déphasage équivalent dans tous les autres domaines. Ainsi, l'urbanisation et les conditions de vie qu'elle induit, constituent l'un des facteurs essentiels qui favorisent la baisse de la mortalité en ville. Les conditions de vie meilleures (accès aux infrastructures sanitaires, conditions d'habitation, scolarisation et alphabétisation plus poussées, etc.) qui caractérisent les villes constituent quelques facteurs qui peuvent faire la différence entre les deux milieux de résidence en matière de mortalité sans oublier les inégalités socio-économiques et culturelles.

¹¹ Ministère de la Santé. 2000. Causes et circonstances...Op.cit p : 15.

¹² Les maladies diarrhéiques et gastro-entériques sont souvent causées par une mauvaise qualité de l'eau ; ceci constitue en fait un indicateur qui reflète assez exactement le degré d'exposition aux agents pathogènes véhiculés et l'absence de toilettes est une source de transmission de maladies et en même temps, un indicateur du niveau de vie. (CERED.1989. Variables sociodémographiques au Maroc. Les interdépendances, P. 191.)

Figure 5 : Quotients de mortalité infantile par milieu de résidence entre 1977 et 2004 (en pour mille)



2.2. LA FÉCONDITÉ A COMMENCÉ À BAISSER À PARTIR DES ANNÉES 1970

A l'image de ce qui se passe dans les autres pays de l'Afrique du nord et particulièrement en Tunisie, en Algérie et en Egypte, le comportement procréateur des femmes marocaines ne cesse de connaître des transformations remarquables. Les femmes marocaines qui se caractérisaient jadis par une fécondité élevée, ont de plus en plus acquis aujourd'hui un comportement favorable à une fécondité réduite. En effet, il y a plus d'une quarantaine d'années, le taux brut de natalité était de l'ordre 52 pour mille. L'indice synthétique de fécondité pour sa part culminait à 7 enfants par femme. A cette époque le contexte socioculturel marocain était favorable à une forte fécondité. Les normes et coutumes partagées dans la société percevaient l'enfant, particulièrement du sexe masculin, comme une richesse et un investissement pour l'avenir de ses parents. Les femmes, dans leur majorité analphabète, se mariaient à des âges très précoces (à 17 ans en moyenne). Plus de 50 % de la population vivait en état de pauvreté¹³. La proportion des femmes qui utilisaient les moyens contraceptifs ne dépassait guère les 8 %. Les représentations culturelles restreignaient le rôle de la femme aux activités reproductives et à l'éducation des enfants. L'exercice d'une activité économique en dehors de son foyer était réservé à une minorité.

Cette situation de forte fécondité et par conséquent d'accroissement rapide de la population pesait beaucoup sur les différents secteurs économiques et sociaux. L'économie marocaine n'était pas en mesure de supporter les charges induites par les besoins d'une population en croissance rapide. C'est ainsi que le décideur marocain était amené à tenter de maîtriser l'accroissement rapide de la population, condition nécessaire pour le développement économique et social du pays. Cette question a été clairement posée et portée à l'attention du Gouvernement, des partis politiques et des organisations syndicales par le Mémoire Royal du 20 avril 1965. Dans ce Mémoire, FEUE SA MAJESTE LE ROI HASSAN II, avait souligné l'importance que revêt la question démographique dans notre pays et ses conséquences économiques et sociales, en incitant les responsables publics et associatifs à mener une politique de population visant à contenir l'accroissement de la population dans le cadre d'un programme global et intégré de développement. En 1966, FEUE SA MAJESTE signe la déclaration des chefs d'Etat sur la

¹³ L'enquête sur la consommation réalisée en 1959/1960 a permis d'estimer le taux de pauvreté relative à 55 %, le taux de pauvreté absolue à 44,2 % et le taux de pauvreté alimentaire (22 %).

population. Et c'est à partir de cette date que des décisions ont été prises permettant ainsi l'adoption d'un programme de planification familiale en abrogeant la loi interdisant la propagande anticonceptionnelle (Décret juillet 1967). Cette volonté politique a été également exprimée lors des plans de développement économique et social qui constituent les supports privilégiés des programmes en matière de population. Les différents plans de développements menés au Maroc, particulièrement ceux des années 1960, 1970 et 1980, soulignent bien les préoccupations des autorités sur l'état des relations entre la croissance démographique et la croissance économique. C'est ainsi que le plan 1965-1967, plaide plus directement en faveur d'une politique de population à mener, dans le but de réduire la croissance démographique du pays dont les rythmes risqueraient d'accabler la croissance économique. Le plan de développement 1968-1972 intègre un programme de planification familiale dont les objectifs étaient de fournir des informations et des services contraceptifs à toute la population. Le plan s'était fixé également comme objectif, la réduction du taux brut de natalité de 50‰ à 45‰. Celui de 1973-77 prévoyait la réduction du taux brut de natalité de 45‰ à 43‰. En 1974, la Conférence de Bucarest avait contribué à attirer l'attention des participants sur la nécessité d'agir sur le contexte économique et social, pour susciter la transformation souhaitée des variables démographiques et les modifier dans un sens plus conforme aux impératifs du développement et au bien-être de la population. Dans ce sens, d'autres mesures indirectes mais particulièrement efficaces ont pris bonne place. Il s'agit principalement des programmes à vocation sociale et économique. Il s'agit de mettre l'accent particulièrement sur des variables comme la scolarisation notamment de la fille, l'encouragement du travail de la femme. Ces deux variables, comme nous allons le voir, agissent directement sur le phénomène de fécondité.

C'est ainsi que les premiers signes de baisse de la fécondité ont été détectés à la fin des années 1970 et au début des années 1980 avec la réalisation de l'Enquête Mondiale sur la Fécondité en 1979-80 qui a permis d'estimer l'indice synthétique de fécondité à 5,9 enfants par femme et le taux brut de natalité (TBN) à 39,9 pour mille. Ce fléchissement de la fécondité à cette époque et sa baisse accélérée, pendant les années 1980 et les années 1990, marque l'entrée définitive du Royaume dans sa deuxième phase de transition démographique, caractérisée par une baisse accélérée de la mortalité suivie de celle de la fécondité.

Mais, ce déclenchement de la deuxième phase de la transition démographique ne s'est pas effectué à la même époque dans les deux milieux de résidence (urbain et rural). Ainsi, si la réduction de ce phénomène chez les citadines s'est manifestée dès la fin des années 1970, chez les femmes rurales à cette époque, la fécondité se maintenait à un niveau très élevé et il faut attendre les années 1980 pour que les taux de fécondité rurale fléchissent. Aujourd'hui encore l'indice synthétique de fécondité dans ce milieu se situe aux alentours de 3 enfants par femme et si la réduction de la fécondité y est désormais engagée, le milieu urbain se distingue déjà par un niveau relativement faible de sa fécondité. Le niveau de celle-ci chez les citadines marocaines s'approche aujourd'hui des niveaux atteints dans les pays développés, alors que dans les zones rurales, la procréation se caractérise par un nombre moyen d'enfants par femme relativement élevé par rapport aux zones urbaines. Ce sont les inégalités entre systèmes socioculturels des villes et des campagnes, où les normes favorables à une fécondité élevée sont encore vivaces, qui sont à l'origine de cette différence en matière de comportement procréateur.

Figure 6 : taux de natalité (en pour mille) de la population du Maroc

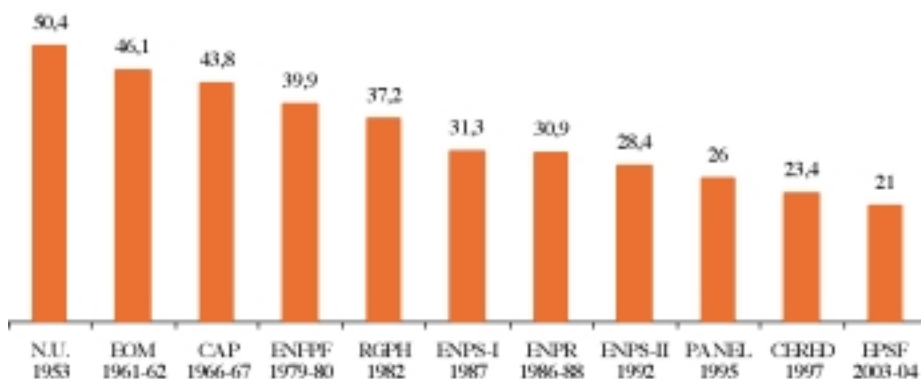
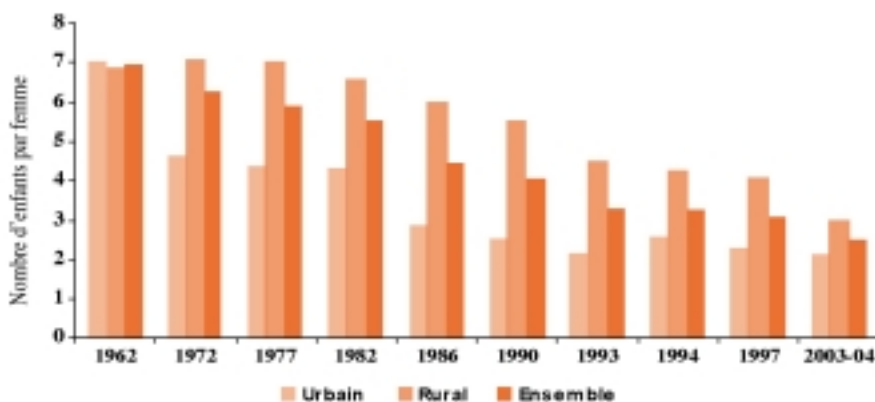


Figure 7 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence



En somme, le comportement procréateur des femmes marocaines d'aujourd'hui est nettement différent de celui de leurs mères. Les générations actuelles ont des manières d'agir et de penser vis-à-vis de leur comportement procréateur nettement différentes de celles des générations anciennes. Ceci étant, peut-on dire dans ce cas qu'un nombre élevé d'enfants au sein de la famille ne constitue plus un objectif en soi comme par le passé ? L'enfant cesserait-il d'être un investissement pour l'avenir, du moins chez une frange importante de la population ? Diverses études ont montré que les représentations relatives à une descendance nombreuse sont en train de changer en fonction des coûts de l'éducation des enfants qui ne cessent d'augmenter. Ceci à un moment où les flux intergénérationnels se modifient de plus en plus. Avec une diffusion plus large de l'école, le volume des transferts des parents vers leurs enfants s'accroît, tandis que ceux en provenance des enfants se font de plus en plus précaires. Une étude réalisée par le CERED (1996)¹⁴ sur la perception par les parents des coûts et bénéfices des enfants au Maroc, a montré que le

¹⁴ CERED, (1996), " Perception par les parents des coûts et bénéfices des enfants ", in Famille au Maroc, les réseaux de solidarité familiale Rabat, Maroc.

maintien de la fécondité rurale à des niveaux élevés trouve, entre autres, son origine dans les bénéfices que l'on peut attendre de la procréation (à court terme, le travail des enfants et, à long terme, la sécurité dans la vieillesse) et des coûts qu'elle engage (scolarisation, santé, logement, consommation alimentaire et vestimentaire des enfants). Alors que, dans les zones rurales les bénéfices semblent encore l'emporter, dans les villes par contre, les coûts tendent à prévaloir sur les bénéfices, donnée qui se répercute sur la procréation en essayant de contenir la descendance à des niveaux relativement faibles.

Par ailleurs, et parallèlement à la réduction de la fécondité, des changements économiques, sociaux et culturels ont été également observés durant les trois ou quatre dernières décennies. Ces mutations sont en étroite relation avec le comportement procréateur des femmes. Il s'agit particulièrement des mutations survenues aux niveaux de la nuptialité, de l'utilisation accrue des moyens contraceptifs, de l'entrée progressive des femmes dans le circuit économique, de l'urbanisation accélérée, des changements des normes et valeurs relatives à la variable fécondité, etc.

Une nuptialité de plus en plus tardive

Sur le plan de la nuptialité, la hausse de l'âge au premier mariage durant les quarante dernières années figure parmi les changements les plus remarquables dans la société marocaine. Les femmes et les hommes se marient de plus en plus à des âges tardifs. C'est ainsi qu'en examinant l'évolution des proportions des célibataires à 20-24 ans pour les femmes et à 25-29 ans pour les hommes, on constate combien sont importants les changements qui ont affecté la primo-nuptialité des deux sexes. Ces proportions ont sensiblement augmenté indiquant que les Marocaines et les Marocains, pour diverses raisons (scolarisation plus intense notamment chez les filles, entrée sur le marché du travail, aspiration à un autre style de vie, difficultés économiques, etc.), se marient d'une façon moins précoce que par le passé. Ces changements sont corroborés par l'évolution de l'âge moyen au premier mariage qui a enregistré pour sa part une hausse remarquable. A titre d'exemple, en 2004, les âges moyens au premier mariage atteignent des niveaux très élevés (31,2 ans pour les hommes et 26,3 ans pour les femmes). En 1960, ces âges ne dépassaient guère 17 ans pour les femmes et 24 ans pour les hommes. Cette augmentation des âges moyens au premier mariage place le Royaume dans une situation intermédiaire par rapport aux pays voisins tels que la Tunisie (qui se caractérise aujourd'hui par des âges au mariage un peu plus tardifs qu'au Maroc) et l'Algérie dont les âges au premier mariage sont moins tardifs qu'au Maroc). Ainsi, si le recul de l'âge au mariage reflète les changements profonds opérants dans la société marocaine, force est de constater également qu'il demeure l'un des facteurs ayant réduit sensiblement les niveaux de la fécondité au Maroc. L'augmentation de l'âge au premier mariage a réduit de manière significative la durée potentielle d'exposition au risque de conception et donc du nombre total d'enfants que pourrait avoir une femme durant sa vie génésique. Selon le CERED (1989)¹⁵, A. Ajbilou (1991¹⁶; 1995¹⁷) et J. Duchêne et A. Ajbilou (1995)¹⁸ les changements survenus dans l'institution du mariage, notamment l'entrée en première union, constituent le véritable responsable du déclenchement de la baisse de la fécondité observée au Maroc depuis les années 1970. La

¹⁵ CERED (1989), Déterminants proches de la fécondité au Maroc, in variables socio-démographiques au Maroc : les interdépendances.

¹⁶ Ajbilou, A., (1991), "Relation entre Nuptialité et Fécondité au Maghreb", Thèse de 3ème cycle en démographie, présentée publiquement à l'Institut de Démographie de l'Université Catholique de Louvain, Louvain-la-neuve, Belgique.

¹⁷ Ajbilou, A., (1995), "La transition de la fécondité : une analyse comparative entre les trois pays du Maghreb : Algérie, Maroc et

¹⁸ Tunisie" In Revue marocaine de droit et d'économie du développement, n°36, Casablanca, pp.111-125. Duchêne, J. et Ajbilou, A., (1995), "Structures, Nuptialité et fécondité dans les déclin de natalité d'hier et d'aujourd'hui". In Transitions Démographiques et Sociétés, Edité par D. Tabutin et al. Chaire Quételet 1992, Louvain-La-Neuve, Belgique, pp. 283-300.

montée du célibat aux jeunes âges (15-29 ans) explique près des deux tiers de la baisse de la fécondité observée durant les trois dernières décennies.

Un recours de plus en plus large aux moyens contraceptifs

Si l'âge au premier mariage constitue une variable clé du déclenchement de la baisse de la fécondité, son effet diminue progressivement au profit de la diffusion progressive des moyens de limitation volontaire des naissances. La politique de planification familiale mise en œuvre depuis 1966 a joué elle aussi un rôle non négligeable dans la réduction de la fécondité. Un rôle qui s'affirme d'autant plus que se produit une valorisation progressive de l'image d'une famille réduite. Négligeable dans les années 1960, où seulement 8% des femmes utilisaient une méthode contraceptive, la prévalence contraceptive dépasse aujourd'hui les 60 %. Plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural, cette prévalence est largement déterminée par le niveau d'instruction des femmes. Ceci étant, la baisse ultérieure de la fécondité sera donc essentiellement tributaire de l'amélioration de l'intensité et de l'efficacité de la pratique contraceptive.

Une amélioration du statut de la femme

Le recul de l'âge au mariage et l'utilisation accrue de la contraception, évoqués précédemment, ne sont pas indissociables de l'amélioration des conditions des femmes au Maroc. Cette amélioration est abordée ici à travers l'évolution de deux variables principales. Il s'agit de l'alphabétisation des femmes et de leur entrée sur le marché du travail. A travers leurs effets sur le recul de l'âge au premier mariage et le comportement des couples au sein du mariage, ces deux variables ont, de toute évidence, constitué les éléments moteurs de la transition de la fécondité dans notre pays. C'est ainsi que les quarante dernières années ont été marquées par une amélioration non négligeable tant au niveau de la scolarisation notamment des filles qu'au niveau de l'analphabétisme des femmes. Cette amélioration du capital scolaire des femmes au Maroc a eu un impact sensible sur leur comportement procréateur. Cet impact différentiel qu'exerce l'instruction sur le niveau de fécondité ressort de façon évidente des différentes enquêtes réalisées au Maroc. L'indice synthétique de fécondité varie selon le niveau d'instruction de la femme. Les femmes illettrées ont un nombre moyen d'enfants relativement élevé par rapport aux femmes ayant fréquenté l'école. La scolarisation des femmes et particulièrement celle des filles favorise donc la baisse de la fécondité. Elle permet de secouer les normes traditionnelles qui font de la femme un simple agent de reproduction. La prolongation des études, jusqu'à un niveau relativement élevé, ouvre aux femmes de nouvelles perspectives quant à leur autonomie et leur insertion professionnelle, engendrant ainsi un nouveau regard porté sur l'enfant. La femme instruite peut ainsi adopter un comportement rationnel lui permettant de choisir entre la quantité (un nombre élevé d'enfants) et la « qualité » des enfants (des enfants bien instruits, bien nourris, bien habillés, bien soignés, etc.). Cette scolarisation qualifiée de « dot scolaire », va aussi peser dans leurs stratégies matrimoniales, dans la mesure où la détention d'un diplôme inciterait les femmes à privilégier une stratégie individuelle de développement et à exercer une activité professionnelle, laquelle pourrait avoir une influence sur leur comportement procréateur.

Par ailleurs, la participation de la femme à la vie économique ne manque pas d'enregistrer une avancée remarquable depuis plus d'une vingtaine d'années particulièrement en milieu urbain. Les femmes s'adonnent de plus en plus à une activité économique en dehors de leur foyer. Leur volonté grandissante d'atteindre une meilleure intégration sociale, le développement de l'économie de marché, le besoin de plus

en plus accru d'une main-d'œuvre féminine, en particulier dans le secteur tertiaire, la modernisation de la société et l'évolution des attitudes à l'égard de la participation de la femme à la vie active constituent autant de facteurs qui les inciteraient à s'extraire de la sphère familiale pour rejoindre les rangs de la population active. Cette participation à la vie professionnelle rémunérée leur permet de sortir de l'espace familial traditionnel, d'aspirer à un nouveau mode de vie et de disposer dans leur entourage d'un pouvoir de décision produisant de nouveaux rôles dans la famille. C'est ainsi que l'effet de l'activité féminine sur la fécondité a été largement démontré dans la littérature démographique. L'exercice d'une activité économique engendre un comportement favorable à une descendance réduite, notamment dans les zones urbaines. Les femmes qui travaillent ont davantage d'occasions de contact avec le monde extérieur, et sont de ce fait mieux à même d'adopter des attitudes rationnelles par rapport à leur descendance et à l'espacement des naissances. En 1982 déjà, alors que la transition de la fécondité était encore timide, l'activité féminine s'est affirmée comme un critère discriminant majeur de la fécondité au Maroc. L'indice synthétique de fécondité, de 6,06 pour les femmes inactives, déclinait à 3,60 pour les femmes qui exerçaient une activité économique. Cette différence est encore plus accentuée en milieu urbain, où s'exercent les activités féminines les plus rémunérées et les plus qualifiées (5,01 enfants chez les femmes inactives, contre 2,4 chez les femmes actives).

Ceci étant, l'évolution de l'instruction des femmes et leur participation accrue à la vie économique constituent, entre autres, des variables clefs qui ont contribué à la baisse de la fécondité durant les deux dernières décennies. Mais les mécanismes de cette contribution, affirme A. Ajbilou (1991)¹⁹ passent principalement par l'intermédiaire de l'affaiblissement du modèle culturel traditionnel. Celui-ci, qui exerce des pressions sociales sur les membres de la société, pour un mariage précoce et universel et pour une procréation maximale au sein du mariage, se trouve ainsi altéré par l'expansion de l'enseignement, de l'urbanisation, les conditions économiques, la participation de la femme à la vie économique, etc. L'effet de ces variables socio-économiques sur le modèle culturel traditionnel est direct dans la mesure où il tend à faire passer le comportement des individus d'un stade procréatif intense à un comportement restrictif à l'égard des naissances et d'un mariage précoce à un mariage tardif. C'est ainsi que des actions entreprises sur les facteurs socio-économiques qui créent un changement social et l'éducation par exemple « détruit l'esprit de corps de la famille, en particulier dans les groupes les plus soumis, notamment les enfants et les femmes »²⁰ ne peuvent qu'accélérer le processus de la transition démographique dans notre pays.

¹⁹ Op. Cit.

²⁰ Caldwell, J., (1979), " la scolarisation à grande échelle en tant que facteur principal déterminant le début d'un recul durable de la fécondité ", In Dynamique de la population : Fécondité et mortalité en Afrique, Nations Unies, CEA, 366-423.

3. ... et l'institution familiale : quels changements ?

Si le Maroc ne cesse de connaître des transformations en matière des comportements procréateur et matrimonial, ces transformations ne doivent pas être dissociées de l'ensemble des mutations que connaît l'institution familiale en générale. En effet, la famille est aujourd'hui nettement différente de ce qu'elle était autrefois, tant au niveau de sa composition qu'au niveau de son organisation. Ainsi dans le modèle caricatural de la famille traditionnelle, celle-ci apparaît comme une configuration où les rôles sont fixes et immuables. Ils se traduisent par une prescription de rôle pour tout un chacun au sein de la famille. Le père détient une prééminence de rôle. Il "est source de tout le pouvoir, c'est lui qui répartit les revenus et le travail, c'est la loi qui s'applique c'est-à-dire que sa volonté est la loi" (P. Pascon, 1980)²¹. Quant à la mère et aux autres femmes de la famille, elles détiennent une emprise sur le pôle affectif. Au niveau de la fratrie, les rôles sont différemment prescrits selon les sexes, avec une prédominance de l'élément masculin. Celui-ci est considéré comme l'élément central pour l'existence et la continuité de la famille, car c'est lui qui portera et perpétuera son nom. La famille est dans ce cadre élargie. Sur le plan des rapports intra familiaux, c'est autour du patrimoine indivis que les interactions se construisent. Le fils aîné y puise sa situation de privilégié. Et le non-morcellement du patrimoine semble garanti d'une part en raison de l'endogamie dominante et d'autre part par la coutume de déshériter les filles. Dans ce système qualifié de patriarcal, autoritaire, les attitudes face au mariage et à la procréation sont déterminées par le souci de protéger les intérêts économiques et sociaux de la famille. Le mariage, "est plus que jamais l'instrument du groupe domestique, l'un des moyens privilégiés de conserver, raffermir les valeurs auxquelles il tient, [...]". L'une d'entre elles, et non des moindres, est de fournir au groupe les enfants, particulièrement les garçons, qui dans le contexte traditionnel, entretiennent et multiplient son être et son avoir. Aussi bien leur nombre influe-t-il directement sur le statut du père et la stérilité est-elle un motif indiscuté de dislocation du couple" écrit C. Camilleri (1973)²².

C'est surtout à travers l'analyse des modes de production, que ce modèle figé est remis en question. Ainsi, si la famille reste imprégnée par le patriarcat, elle est de même décrite en fonction des effets de la colonisation sur sa cohésion, également affirmée et réaffirmée comme trait caractéristique, du fait de son appartenance au cadre traditionnel. Mais comme le souligne P. Pascon (1980), traditionnel ne suppose pas cristallisé et situé hors des dynamiques politiques, économiques qui viennent modeler différemment les relations et rôles détenus par cette institution. Avec la colonisation, le salariat provoque l'un des effets majeurs de la destruction de cette cohésion familiale, entraînant ainsi un remodelage des rôles au sein de la famille. Les fils aspirent alors à un ailleurs, lorsque leur situation est précarisée et que leur participation économique ne vient pas consolider leur position tant familiale que sociale. Ce type d'aspiration s'exprime lors des interviews réalisées par Pascon dans la décennie qui suit l'accès à l'indépendance²³. Mais lorsqu'ils sont détenteurs de subsides, les rôles s'inversent, les fils prennent en charge les ascendants.

²¹ P. Pascon (1980), La formation de la société marocaine. Etudes rurales SMER 1980. p 189-212. p.197.

²² CAMILLERI, C. (1973), Jeunesse, famille et développement, Essai sur le changement socio-culturel dans un pays du Tiers-Monde: la Tunisie, CNRS, Paris.

²³ " Ce que disent 296 jeunes ruraux " in Etudes sociologiques sur le Maroc p. 202-3BESM, Rabat 1971.

Le salariat semble également induire un effet de libération des femmes, par rapport au patriarcat, en ce sens qu'il rend visible leur contribution économique. Cependant, lorsque ce n'est pas le cas, c'est-à-dire lorsqu'elles restent maintenues dans leur contribution d'aides familiales, leur position, avec ces nouvelles données, s'aggrave, du fait qu'il se produit une sorte de dévalorisation de leur participation économique traditionnelle. Le salariat, avec ses corollaires le chômage, l'exode rural, le mode de mobilité sociale, l'émergence de la scolarisation, les modèles incarnés par les détenteurs du capital, constituent autant de facteurs qui traduisent le bouleversement subi par la famille, tant sur le plan de ses pratiques que de ses normes et valeurs et particulièrement celles relatives à la procréation et aux stratégies matrimoniales.

Ceci étant, peut-on alors soutenir, face à l'émergence de l'individu, notamment en période post coloniale, que les relations familiales sont profondément remaniées ? Qu'en est-il de la cohabitation ascendants/fils mariés ? Qu'en est-il du « mariage alliance » ? Qu'en est-il des relations d'autorité au sein de la famille ? Pour répondre à ces interrogations il convient de remettre en question le tableau qui fige la famille dans ces traits. Le développement des entreprises capitalistes initié par les politiques coloniales induit une transformation indubitable des rapports sociaux²⁴. Comme l'a souligné K. Polanyi (1983) « la maîtrise du système économique par le marché a des effets irrésistibles sur l'organisation toute entière de la société : elle signifie tout bonnement que la société est gérée en tant qu'auxiliaire du marché²⁵ ». Mais c'est selon le degré d'implication aux nouveaux modes de production que se produit une plus ou moins grande désintégration de la cohésion familiale. Ainsi par exemple lorsque cette implication est moindre, la famille devient refuge (par exemple face au chômage). C'est ainsi que si, au niveau national, la cohabitation intergénérationnelle est moins fréquente que par le passé, elle demeure néanmoins relativement plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, les familles où cohabitent trois générations et plus représentent 26,8% en milieu rural et 17,5% en milieu urbain selon l'Enquête Nationale sur la Famille réalisée en 1995. La persistance en milieu rural d'un poids relativement important de ce type de familles peut trouver son origine dans le mode de vie dominant dans ces milieux. De même la pratique du azel (rupture de la cohabitation) peut être atténuée par une proximité spatiale. Les aspirations des parents par rapport à leurs enfants semblent traduire une sorte de désintérêt face à leur implication dans l'activité familiale²⁶. C'est ainsi que "la famille traditionnelle perd sa fonction de cellule de production au profit d'entreprises capitalistes qui généralisent le salariat pour certaines couches paysannes et artisanales obligées de rejoindre les classes ouvrières. Le fait que la production économique sorte du cadre familial provoque la prolétarianisation des dépossédés tandis que l'exode rural et l'émigration vers l'Europe accentuent l'effet de déstructuration de la cellule familiale traditionnelle. Le patrimoine familial qui servait de support matériel à la paternité (filiation et alliance) et à la solidarité perd de son importance. Sur le plan culturel, le modèle familial hiérarchisé et patriarcal, élargi et autoritaire n'est plus la référence unique" (M. Kerrou et M.Kharoufi, 1994, p. 28). "Ni l'autoritarisme, ni les privilèges exorbitants accordés aux mâles et aux adultes ne sont plus acceptés sans murmure. [...] Double victime du progrès économique et des mutations culturelles, elle [la famille] doit payer à la fois le coût du progrès social et le coût social du progrès" écrit A. Bouhdiba (1990).

²⁴ Confère El Khyari T.(1987.) Agriculture au Maroc. Editions Okad.

²⁵ K. Polanyi (1983), " La grande transformation " Edition Gallimard, p.88, cité par Al Harras, op.cit.

²⁶ CERED 1997 Etat matrimonial et stratégies familiales.

Les transformations de la configuration familiale illustrent également l'impact du bouleversement sociétal produit. « Il y a donc un affaiblissement du modèle culturel traditionnel et une émergence d'un mode de vie où c'est le ménage et non plus la « famille élargie dont la base économique et financière s'est disloquée qui va être dorénavant le principal agent économique » précise A. Ajbilou (1998)²⁷. Pour l'auteur, l'équilibre ancien entre parents et enfants se trouve de plus en plus modifié et le caractère traditionnel du mariage, favorable à une intervention des parents tant au niveau du moment du mariage que du choix du conjoint de leurs enfants, devient progressivement affaibli. La procréation devient de plus en plus une décision qui relève du couple et non de la famille élargie.

Par ailleurs, l'analyse des structures familiales au Maroc, sur la base des données statistiques existantes confirme bien les différents changements avancés ci-dessus. Ainsi sur le plan de sa structure, il est à noter que le processus d'éclatement du cadre traditionnel a abouti en 1995 à une configuration des familles composées pour un tiers de familles complexes et pour les deux tiers (2/3) de familles nucléaires. Au sein de cette catégorie, c'est la famille complète qui prédomine (48,3% en 1995 contre 40,1% en 1982). Les familles complexes voient leur proportion diminuer pour se situer, en 1995, à environ 36%. En outre, la proportion des ménages sans famille, qui viennent en troisième lieu, a diminué de moitié pour s'établir à 4,1% en 1995 à raison de 3,9% pour les isolés et 0,2% pour les ménages à plusieurs personnes.

Pour sa part, l'enquête qualitative menée en (1997) dans quatre sites de quatre provinces marocaines (Essaouira (la municipalité d'Essaouira), Fès-Médina (Ain Bida), Ouarzazate (la commune rurale de Tazarine) et Kelaa Esraghna (Zemrane Charquia)), a révélé que dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, les relations parents/enfants sont en train de perdre une de leurs caractéristiques essentielles, à savoir l'autorité des parents sur les enfants. Selon cette enquête, dans la zone d'El Attaoui comme à Tazarine, les jeunes hommes essaient de choisir eux-mêmes leur partenaire et parfois même contre l'avis de leurs parents. Plus encore dans la municipalité d'Essaouira, "les jeunes relèvent un changement des valeurs justifiant les choix de mariage. Car la fille qui a le plus de chance de se marier c'est celle qui sort le plus, celle qui travaille, celle dont la sympathie est débordante. [...] la réussite du mariage exige qu'il soit précédé par une période d'inter connaissance préalable d'une durée supérieure à une année" affirme cette enquête. Bien entendu, tous ces changements de comportements, d'attitudes, de manières d'agir et de penser, ne se font pas sans conflits, sans contradictions, sans tensions au sein de la famille.

Plusieurs facteurs ont donc contribué à l'affaiblissement du modèle culturel traditionnel au sein des familles et à l'affirmation de plus en plus de l'individu dans la société. En plus du changement de la base économique de la famille on peut citer "le choc de la modernité". L'exode rural dû à la dégradation des conditions de vie à la campagne et le recul de l'agriculture traditionnelle qui constitue la base économique de l'organisation patriarcale, le développement du travail salarié, notamment chez les femmes, le développement des communications sous toutes leurs formes, la circulation des personnes et des informations, le développement de la scolarisation (notamment celle des femmes), la diffusion et les échanges d'idées à travers la radio, la télévision tout comme l'émergence de l'individu constituent autant de facteurs qui concourent à ces changements.

²⁷ Ajbilou, A. (1998), Analyse de la variabilité spatio-temporelle de la primo-nuptialité au Maghreb(1970-1980), Ouvrage publié chez ACADIMIA et L'Harmattan, 344 pages, L'auteur cite D. Mahfoud, 1990.

Ces mutations vécues par la famille marocaine trouvent leur concrétisation dans le comportement des individus à travers leurs manières d'agir et de penser en matière de rapports de pouvoirs entre les membres de la famille, de procréation, de mariage, d'acquisition du savoir, du travail de la femme en dehors de son foyer, etc. Si ces manières d'agir et de penser au niveau individuel contribuent au changement des normes et coutumes de la famille et de la société tout entière, ils sont également interprétés comme étant une réaction à des situations démographique, économique et sociale en changement. Comme l'écrit TH. Locoh (1986) « Les sociétés ont à résoudre les problèmes de leur survie, c'est-à-dire à trouver un équilibre (satisfaisant) entre leur évolution démographique et leur environnement. Leur activité cognitive et normative, exprimée par un ensemble de concepts, de tabous, d'interdits et d'obligations, s'est toujours appliquée de façon privilégiée aux processus de reproduction démographique. Les sélections successives des réponses les plus (adaptées) aux objectifs de la collectivité, compte tenu des contraintes de l'environnement (physique ou humain), modifient plus ou moins rapidement les règles culturellement valorisées qui elles-mêmes infléchissent (et sont influencées par) les comportements individuels » (p.221)²⁸.

Ainsi, l'une des réponses institutionnelles visibles, par rapport à cet ensemble de bouleversements qui touchent la dynamique familiale semble être illustrée par la promulgation du nouveau code de la famille en 2003²⁹. Celui-ci tend à répondre aux multiples changements socio-économiques notamment quant à leurs effets sur la condition féminine. Déjà, les pressions sociales pour attribuer une reconnaissance du statut/rôle de la femme et des rapports entre sexes, qui s'expriment selon d'autres normes que strictement patriarcales, amènent les réformes de la Moudouwana de 1957, elle-même représentative de l'effort fourni pour rompre avec des pratiques obsolètes, notamment envers les femmes. Les réformes apportées par la Moudouwana de 1993 tendaient pour leur part à une meilleure application des lois. Alors qu'en 2003, le Code de la famille repose sur un principe de base, celui de rendre justice à la femme, de consolider la protection de l'enfant et de préserver la dignité de l'homme. La responsabilité est désormais partagée entre homme et femme au sein du foyer. Et ce pour reconnaître le rôle réellement assumé par les femmes dans leurs pratiques quotidiennes que ce soit en matière d'éducation aux enfants ou de participation économique à la gestion du ménage. En d'autres termes la femme n'est plus assujettie, au même titre que ses enfants à la protection de l'homme. A l'inverse, elle partage son aptitude à la responsabilité. Son statut de mineure, notamment en matière de signature contractuelle de l'acte de mariage, disparaît avec celle de l'habilitation du tuteur. Du même coup, le code de la famille reconnaît à la femme un statut de citoyenne, répondant en cela à la stipulation de l'article 6 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ceci suppose une égalité en termes de droits et de devoirs. Le Code s'illustre également par la fixation égale de l'âge au premier mariage (relevé de 15 à 18 ans pour les femmes). Cette réforme a également permis au mineur de 15 ans de choisir le parent en charge de sa garde, en cas de divorce. Dans ce cadre, l'épouse autant que le mari est habilitée à dissoudre les liens du mariage, sous contrôle judiciaire. De plus, la polygamie est désormais soumise à des conditions très difficiles à réunir. Par ailleurs le code de la famille

²⁸ TH. Locoh (1986), Transitions de la fécondité et changement de sociaux dans le Tiers Monde, In les changements ou les transitions démographiques dans le monde contemporain en développement, Journées démographiques de l'ORSTOM, Paris 23, 24, 25 septembre 1998.

²⁹ Lors d'un colloque consacré à la famille dans le monde arabe il a été constaté que " l'intervention de l'Etat dans la sphère familiale est relativement récente (à partir des années 1920 dans certains pays et après la décolonisation dans d'autres). Cette intervention se traduit par des politiques sociales et démographiques, par des réformes juridiques et la codification du droit musulman surtout dans le domaine du statut personnel. " D. Behnam. S Bouraoui. Coord.1986. " La famille arabe et la modernité in Familles musulmanes et modernité. Le défi des traditions. Publisud, Paris.

a expurgé de son texte toute connotation terminologique qui assujettirait la femme à un statut dégradant par rapport à l'homme. A ce propos, rappelons que dans l'acception précédente de la Moudouwana, son droit à être prise en charge économiquement était notamment justifié par l'obligation de satisfaire à ses besoins primaires (alimentation, soins de santé, habillement), dans l'unique but, clairement stipulé, de récompenser son obéissance. L'instauration des tribunaux de famille est appelée à faciliter les droits individuels et la cohésion au sein des familles.

Le code de la famille tel que récemment promulgué, est ainsi appelé lui aussi à jouer un rôle régulateur pour agencer les avancées sociétales, parfaitement illustrées par les dynamiques familiales.

4. Urbanisation et dynamique des villes au Maroc

L'accroissement de la population et du nombre de villes et centres urbains demeure sans doute parmi les phénomènes qui ont marqué l'espace géographique marocain au cours de la seconde moitié du XXème siècle. Ce processus d'urbanisation connu par le Royaume est étroitement lié à l'évolution démographique depuis son indépendance. L'ampleur des mouvements migratoires de la campagne vers la ville, ajoutée à celle de l'accroissement naturel assez fort de ces espaces, a engendré une poussée démographique urbaine sans précédent avec des conséquences non négligeables particulièrement en matière de gestion urbaine.

4.1. DÉFINITION DE L'ESPACE URBAIN

Dégager une définition claire et précise permettant de rendre compte des diverses dimensions que représente l'urbain d'une manière générale, est une tâche très délicate. En plus de la taille de sa population, l'urbain se caractérise également par sa situation géographique, sa morphologie, son organisation administrative et ses fonctions. Les critères utilisés pour distinguer les zones urbaines des zones rurales varient d'un pays à l'autre, entraînant ainsi un manque de consensus sur une définition universelle du concept de l'urbain. Comme le précise les Nations Unies (1998) « les caractéristiques qui distinguent les zones urbaines des zones rurales varient selon les pays et il n'est pas encore possible de formuler de définition uniforme applicable à l'échelle internationale, ni même, dans la plupart des cas, à tous les pays de la région. S'il n'existe pas de recommandations régionales à ce sujet, les pays doivent établir leur propre définition, d'après leurs propres besoins ».

Ceci étant, comment distingue-t-on l'urbain du rural au Maroc ? Jusqu'à nos jours les recensements demeurent le seul moyen pour apprécier le fait urbain dans notre pays. C'est ainsi que, est considéré comme urbain, en plus des localités définies administrativement en tant que telle, toute entité ayant satisfait des critères d'ordre quantitatifs (seuil minimum d'habitants) et qualitatifs (densité des équipements, prédominance des activités non agricole, etc.). L'existence d'un réseau d'électricité, d'un réseau d'eau potable, d'un réseau d'évacuation des eaux usées par égouts ; d'un hôpital ou d'un dispensaire, d'un lycée ou d'un collège, d'un tribunal et enfin avoir une proportion de la population active non agricole supérieure à 50% sont parmi les équipements collectifs pris en considération, quand il s'agit de décider si telle ou telle localité est urbaine.

4.2. L'URBANISATION AU MAROC : QUEL CONSTAT DURANT LES QUARANTE DERNIÈRES ANNÉES ?

Durant la première moitié du XXème siècle, le Maroc était caractérisé par une urbanisation relativement faible. Mais la sécheresse et les impacts de la deuxième guerre mondiale ont eu des incidences importantes sur les espaces ruraux. Cette situation a eu pour conséquence immédiate l'accroissement de l'exode rural qui s'est amplifié au fil des années. Il a contribué à l'allègement de la charge démographique en milieu rural en provoquant en même temps une augmentation sans précédent de la population des villes. Ainsi, le

mouvement migratoire du rural vers l'urbain est devenu l'un des principaux mécanismes de l'urbanisation au Maroc. Cette «attraction» exercée par les localités urbaines, en particulier par les grandes agglomérations dès le début de l'Indépendance, a conféré aux espaces urbains marocains une place de choix dans l'accroissement global.

Tableau 3. Evolution de la population urbaine et du taux d'urbanisation, Maroc (1900-2004)

Année	Effectif de la population urbaine	Taux d'urbanisation (en %)
1900*	420 000	8
1936*	1 450 000	19,2
1952*	2 650 000	25
1960**	3 389 613	29,3
1971**	5 401 971	35,2
1982**	8 730 399	42,6
1994**	13 414 560	51,5
2004**	16 463 634	55,1

Source: *R. ESCALLIER, *Population et urbanisation in Le Maghreb Hommes et espaces*.
Page 151 ; **RGPH de 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004.

Au début du siècle, la population urbaine ne dépassait guère les 8% de la population totale. Le premier recensement général de la population et de l'habitat, réalisé en 1960, estime le taux d'urbanisation à environ 29 %, avant de connaître une augmentation significative l'amenant, lors du recensement réalisé en 2004, à un niveau de l'ordre de 55,1 % (Tableau 3). Cette urbanisation est le résultat de quatre facteurs principaux. Il s'agit de l'excédent des naissances sur les décès (accroissement naturel), de la migration des milieux ruraux vers les milieux urbains (mouvement migratoire), de l'extension des périmètres urbains des villes et de la promotion de centres ruraux au statut urbain. Ces facteurs ont contribué, à des degrés divers, à l'alimentation ininterrompue des villes moyennes et petites et accompagné la modernisation des espaces et la mise en valeur des potentialités régionales. On serait même tenté de dire que le mouvement migratoire des campagnes vers les villes, est parfois le facteur qui a joué un rôle primordial dans cette urbanisation. Provoqué, entre autres, par les problèmes économiques rencontrés à la campagne, ce mouvement migratoire est responsable de l'émergence des agglomérations de type nouveau entourant les grandes et les moyennes villes et ayant des comportements démographiques qui, en général, sont loin d'être comparables à ceux des villes.

En s'intéressant au fait urbain par région, on peut constater, à travers les données du RGPH de 2004, que l'urbanisation des différentes régions marocaines est loin d'être homogène. Plusieurs régions ont des taux d'urbanisation relativement faibles alors que d'autres connaissent des taux très élevés. Ces taux varient, certes, de 24,2 % dans la région de Tadla Azilal, à près de 92 % dans les régions du Grand Casablanca et de Laayoune-Boujdour. Un citoyen sur trois réside dans deux régions (Grand Casablanca et Rabat Salé Zemour Saer) et huit régions seulement abritent près de 80 % de la population urbaine de l'ensemble du pays. Il s'agit du Grand Casablanca, de Rabat-Zemmour-Zaer, Souss massa Draa, de Tanger-Téouan, de Marrakech Tensift Al Houaz et de Meknès Tafilalt, de l'Oriental et de Fès Boulemane. Le poids démographique des citoyens des autres régions varie entre 0,4 % et 4,7%.

Tableau 4. Taux d'urbanisation et poids démographique de la population urbaine par région

Régions	1994			2004			Evolution du taux d'urbanisation (en %)
	Effectif de la population urbaine	Taux d'urbanisation	% dans la pop urbaine	Effectif de la population urbaine	Taux d'urbanisation	% dans	
OUED ED-DAHAB LAGUIRA	35122	95,6	0,26	61830	62,2	0,38	-34,9
LAAYOUNE-BOUJDOUR	164807	93,8	1,23	236378	92,3	1,44	-1,6
GUELMIM-ES-SEMARA	217954	56,5	1,62	286784	62,0	1,74	9,9
SOUSS MASSA-DRAA	899239	34,1	6,70	1270961	40,8	7,72	19,6
GHARB CHRARDA BENI-HSEN	623958	38,4	4,65	780971	42,0	4,74	9,4
CHAOUIA-OUARDIGHA	589116	39,0	4,39	724001	43,7	4,40	12,0
MARRAKECH-TENSIFT AL HAOUZ	948640	34,8	7,06	1216713	39,2	7,39	12,6
ORIENTAL	975978	55,2	7,27	1183355	61,7	7,19	11,8
GRAND CASABLANCA	2953224	94,4	21,99	3325539	91,6	20,20	-3,0
RABAT-SALA-ZEMMOUR-ZAER	1565290	78,8	11,66	1919322	81,1	11,66	2,9
DOUKKALA-ABDA	616106	34,4	4,59	713996	36,0	4,34	4,8
TADLA-AZILAL	448478	33,9	3,34	529029	36,5	3,21	7,7
MEKNES-TAFILALET	965682	50,7	7,19	1202487	56,2	7,30	10,7
FES-BOULEMANE	917058	69,3	6,83	1133684	72,1	6,89	3,9
TAZA-AL HOCEIMA-TAOUNATE	371043	21,6	2,76	436663	24,2	2,65	12,0
TANGER-TETOUAN	1137963	55,9	8,47	1441921	58,4	8,76	4,4
Ensemble du Maroc	13429658	51,5	100,00	16463634	55,1	100,00	6,9

Sources : RGPH de 1994 et 2004.

Par ailleurs, si le taux d'urbanisation à l'échelle nationale a augmenté durant la période intercensitaire (1994-2004) d'environ 7 %, c'est la région de Sous Massa Daraa qui a enregistré l'évolution la plus sensible avec 19,6 %. Les régions situées, en particulier, loin de l'axe atlantique comme celle de Marrakech-Tensift Al Haouz, de Chaouia-Ouardigha, de Taza-Al Hoceima-Taounate, de l'Oriental, de Meknes-Tafilalet, de Guelmim-Es-semara, Gharb Chrarda Beni-Hsen et de Tadla-Azilal ont connu durant la période 1994-2004 une re-dynamisation urbaine non négligeable avec une évolution de leurs taux d'urbanisation variant d'environ 8 % à 13 %.

La région de Casablanca, longtemps le cœur dynamique de l'urbanisation, est en léger recul, en terme de dynamique d'accroissement urbaine, avec un poids démographique de sa population urbaine, qui demeure, prépondérant à l'échelle du pays.

D'autres régions ont connu une baisse de leur taux d'urbanisation. Il s'agit de Oued Ed-Dahab-Laguira et de Laayoune-Boujdour. Mais la baisse la plus importante a été enregistrée dans la région de Oued Ed-Dahab Laguir. Son taux d'urbanisation est passé de 95,6 % en 1994 à 62,2 % en 2004. Cette régression se fait parallèlement à une augmentation de sa population rurale qui a augmenté de 36,9 % par année durant la dernière période intercensitaire.

Cette urbanisation massive que connaît le Royaume tant au niveau national que régional souligne bien les transformations profondes de toute la société, et ses effets sur le fonctionnement spatial du pays. Elle exprime également l'ampleur des défis auxquels le Maroc a dû et doit encore faire face, en termes de maîtrise de cette explosion urbaine et d'accompagnement des besoins qu'elle engendre, surtout dans le contexte économique et social d'un pays en développement, modestement pourvu en ressources comme le nôtre. Notre pays, est appelé à déployer des efforts supplémentaires, non seulement pour résorber les déficits quantitatifs accumulés dans les divers domaines (infrastructures, équipements collectifs, habitat, etc.), mais aussi pour atténuer les déficits d'ordre qualitatif, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations urbaines (renouvellement et meilleure répartition spatiale des équipements, des infrastructures et de l'habitat, résorption des déficits en matière de gestion de l'environnement, etc.).

Les défis sont d'autant plus grands que c'est dans les villes que se jouerait le sort du développement économique du pays. En effet, l'agriculture qui ne représente en moyenne que 17% du PIB, occupe encore près de 40% de la population active du pays. L'évolution du Maroc d'un pays encore rural vers un pays véritablement agricole, compte tenu de ses potentialités dans ce domaine, passe inéluctablement par une amélioration de la productivité de son secteur agricole.

Cependant, si malgré les divers déficits qui y sont enregistrés, le milieu urbain offre, somme toute, des opportunités de promotion économique et sociale, relativement meilleures qu'en milieu rural, il n'en demeure pas moins que l'exode rural, dans le contexte économique actuel, compromet encore plus la compétitivité économique de nos villes. Or, face aux risques inhérents à la globalisation, l'efficacité qu'auront les villes à attirer l'investissement et à générer le développement économique et social du pays tout entier est largement tributaire de la qualité de l'environnement économique et social urbain.

Aussi, faut-il le rappeler, la ville a des effets immédiats sur les comportements démographiques des populations. Pour les immigrants, hommes ou femmes, la ville est un vecteur de transformation puissant qui pourrait accélérer la transition démographique. Le mode de vie urbain favorise la recherche d'une famille aux dimensions restreintes par la remise en questions des traditions relatives au mariage précoce et le recours accru aux moyens contraceptifs. De même l'exiguïté de l'espace et les contraintes inhérentes au logement, loué ou acheté, qui relève du secteur marchand, imposent désormais la limitation de la descendance, même si cette limitation ne faisait pas partie des convictions initiales du couple.

4.3. STRATIFICATION ET RÉPARTITION SPATIALE DES VILLES AU MAROC

4.3.1. VILLES ET LEUR CROISSANCE

Pour mieux apprécier l'importance de la dynamique de la population urbaine selon la taille des villes, celles-ci ont été regroupées selon les classes suivantes :

- les villes ayant une taille supérieure ou égale à 100 000 habitants. Ces localités sont qualifiées de Grandes Villes ;

- les villes dont la taille est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants. Ces villes sont considérées comme moyennes ;
- les villes qui ont une taille de population inférieure à 50 000 habitants. Elles sont qualifiées de petites.

En considérant ces différentes classes et en examinant l'évolution du nombre de villes selon leur taille durant les quarante dernières années on constate que l'armature urbaine marocaine, a connu beaucoup de changements tant de point de vue de la croissance continue du nombre de villes que des variations dans le classement de ces villes selon leur taille. Il se dégage ainsi de cet examen le renforcement du poids démographique des grandes villes et la multiplication des villes moyennes et petites. En effet, au début du siècle, le Maroc ne comptait qu'une seule grande ville de plus de 100 000 habitants. Les villes moyennes étaient très rares et l'armature urbaine était dominée par les villes de tailles inférieures. Cependant, en 1960, le Maroc comptait 112 villes, dont 8 de plus de 100 000 habitants ; 15 villes de strate intermédiaire et 8 villes sur 10 avaient une taille qui ne dépassait pas 20 000 personnes.

Dix ans plus tard, le nombre de villes s'élevait à 174. Les plus grandes ont connu une augmentation modeste, passant de 8 à 11 et les villes moyennes, quoi qu'ayant doublé, restent peu nombreuses. En revanche, les villes de strate inférieure ont connu une augmentation très importante (de 101 à 157). Cependant, cette évolution en nombre de petites villes, n'a pas remis, fondamentalement, en cause le poids démographique des grandes villes. Celui-ci est passé de 64,6% en 1960 à 70,8% en 1971 (tableau 6).

Tableau 5. Evolution du nombre de villes et de centres urbains selon la taille Maroc 1960-2004

Taille des villes en nombre d'habitants	Nombre de villes					Pourcentage (%)				
	1960	1971	1982	1994	2004	1960	1971	1982	1994	2004
100 000 et plus	8	11	14	21	26	7,1	6,3	5,8	6,7	7,4
50 000 à 100 000	3	6	12	24	28	2,7	3,4	5,0	7,6	8,0
20 000 à 50 000	12	19	33	42	60	10,7	10,9	13,8	13,4	17,0
Moins de 20 000	89	138	181	227	238	79,5	79,3	75,4	72,3	67,6
Moins de 50 000	101	157	214	269	298	90,2	90,2	89,2	85,7	84,7
Total	112	174	240	314	352	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : RGPH (1960,1971, 1982, 1994 et 2004).

Le recensement, réalisé en 1982, a confirmé le renforcement de la trame des grandes villes par d'autres telles que, celle de Mohammedia, ville satellite de Casablanca ou encore celle de Khouribga qui a contribué à la structuration de la trame urbaine du plateau des phosphates. L'augmentation du nombre des grandes villes apparaît, cependant, singulièrement modeste (11 à 14 villes), tandis que leur poids démographique a baissé de trois points et demi en faveur des villes de strate intermédiaire. Le nombre de villes de 50 000 à 100000 habitants a doublé (de 6 en 1971 à 12 en 1982) avec au moins cinq, d'entre elles, qui s'approchent de la taille d'une métropole régionale. Cette strate de villes a un rôle important dans l'organisation de son espace rural, comme éléments essentiels pour la croissance économique, le développement régional et surtout comme mécanisme d'atténuation de l'exode rural. On note enfin l'augmentation appréciable des villes de 20 000 à 50 000 habitants et notamment celle de moins de 20 000 habitants. Leur nombre passe respectivement de 19 à 33 et de 138 à 181.

Mais douze ans plus tard, malgré l'augmentation importante des villes de strate intermédiaire et inférieure, le poids démographique des grandes villes n'a pas diminué. Le passage de 7 villes moyennes au rang des grandes villes a permis à la strate de ces dernières de garder un poids démographique de l'ordre de 66,3 %.

Aujourd'hui, l'espace urbain marocain est composé de 352 villes. Les 2/ 3, d'entre elles, ont une taille inférieure à 20 000 habitants et regroupent seulement 10 % de la population urbaine. Les grandes villes au Maroc, occupent une place de choix dans la dynamique urbaine du pays. Avec un nombre de 26 (7 % de l'ensemble des villes et centres urbains), ce type de villes abrite 67 % de l'ensemble de la population urbaine (2 citadins sur 3). Les villes moyennes représentent 8 % de l'ensemble des villes et abritent, quant à elles, 12 % de la population urbaine. Celles de moins de 50 000 habitants abritent pour sa part 22 % de la population citadine.

Il ressort de cette analyse que la multiplication des centres urbains est une réalité qui se confirme au Maroc. Cette multiplication de ces localités urbaines vient renforcer la concentration du phénomène d'urbanisation, déjà relativement élevée, particulièrement sur l'axe atlantique. Mais cette suprématie de l'axe atlantique n'a pas empêché l'éclosion de nouveaux petits centres urbains sur tout l'espace urbain national qui pourrait avoir, de part leurs multiples fonctions, un rôle important à jouer dans la cadre de la politique de déconcentration et de décentralisation menée par le Royaume depuis les années 1960.

Tableau 6. Poids démographique des villes et leur taux d'accroissement global

Taille des villes en nombre d'habitants	Poids démographique (%)					Taux d'accroissement annuel (%)		
	1960	1971	1982	1994	2004	1960-82	1982-94	1994-2004
100 000 et plus	64,6	70,8	67,2	66,3	66,7	4,6	3,5	2,1
50 000 à 100 000	7,1	5,7	11,2	12,2	11,8	6,5	4,4	1,7
20 000 à 50 000	11,5	10,7	11,1	9,9	11,3	4,2	2,7	3,4
Moins de 20 000	16,8	12,8	10,5	11,6	10,3	2,2	4,5	0,8
Moins de 50 000	28,2	23,5	21,6	21,5	21,5	3,1	3,6	2,1
Total urbain	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	4,4	3,7	2,1

Sources : RGPH (1960,1971, 1982, 1994 et 2004).

4.3.2. UNE DISTRIBUTION SPATIALE INEGALE DES VILLES

La population urbaine marocaine se concentre dans les grandes et les villes moyennes (de plus de 50 000 habitants). Cette catégorie de villes représente, aujourd'hui, 15 % de l'ensemble des localités urbaines marocaines. Elles abritent, à elles seules, près de 8 citadins sur 10. C'est une concentration qui se fait particulièrement dans la chaîne urbaine atlantique qui regroupe 14 villes dont une agglomération de presque 3 millions habitants qui est celle de Casablanca ; trois villes d'un peu plus de 500 000 habitants (Rabat, Salé et de Tanger) et enfin 9 villes d'un peu plus de 100 000 habitants. Ces dernières sont Mohammedia, Kenitra, Témara, Safi, Agadir, Laayoune, El Jadida, Settat et Larache. Par leur dynamisme démographique, leur importance économique et sociale, leur fonction centrale au sein du système urbain national, ces villes constituent incontestablement un des pôles d'attraction.

Par ailleurs, il faut souligner que les deux grandes villes de Casablanca et de Rabat, qui, auparavant, attiraient des contingents importants de migrants ruraux, semblent devenir des villes saturées puisque,

toutes les deux affichent des taux d'accroissement global très faibles (0,8 % pour Casablanca et 0,1 % pour Rabat). Elles doivent leurs croissances au seul mouvement naturel. La saturation de Rabat se fait au profit de Salé et de Témara, ville satellites de Rabat qui enregistrent, par contre, des taux d'accroissement élevés (2,7 % pour la première et 5,6% pour la deuxième). Naoucer, Berchid, Mediouna, Benslimane sont, quant à elles, des villes qui entourent l'agglomération de Casablanca et qui pourraient être à l'origine de cet essoufflement de son attraction migratoire. Leurs taux d'accroissement de la population sont relativement élevés variant de 2,3 % à Ben Slimane, à 5,7 % à Berchid.

L'autre groupement relativement récent est celui mené par les deux villes de Beni Mellal et de Khouribga et qui présente une trame urbaine relativement serrée. Les transformations socio-économiques et culturelles que connaît cet espace grâce à l'extraction du phosphate et la modernisation relative du secteur agricole en particulier dans la région de Béni Mellal, où les conditions climatiques sont relativement favorables, sont autant d'éléments pour comprendre cette situation.

Dans les plaines et les plateaux entre la région de la Chaouia jusqu'aux limites du pays de Souss, la trame urbaine est moins serrée. A l'exception de la ville de Safi, de Marrakech et d'Essaouira, l'armature urbaine de ces espaces est constituée essentiellement de petits centres (Sidi Bennour, Chemmaia, Sidi Ahmed, Tlata Hanchane, Azemmour, Tmanar, Oulad Frej, Bir Jdid, Zemmamra, Sidi Mokhtar, Ras El Ain, etc.).

Quant à Marrakech, elle présente une situation relativement exceptionnelle dans son environnement géographique. Seule grande ville de la région capable de polariser son espace limitrophe, grâce à son poids historique et économique et aux conditions physiques, elle n'a laissé se développer aucune grande ville à sa proximité. Elle laisse développer plutôt des villes moyennes telles que, EL Kalaâ Sraghna, Ben Guerir, Essaouira, Al Houaz.

Le Souss fait exception dans la région du Sud, car il est caractérisé par une forte densité rurale accompagnée d'une urbanisation accélérée. Au-delà de l'extension du périmètre irrigué et du développement de l'agriculture orientée, en grande partie, vers l'exportation, la migration internationale et le site géographique ont joué un rôle important dans la modernisation et dans l'émergence et l'extension des espaces urbains de cette région. Par ailleurs, en enregistrant le taux d'accroissement global le plus élevé (3,1) après Témara (5,6 %) l'agglomération d'Agadir se détache des autres grandes villes du pays. Cette région a connu une émergence et une augmentation des centres urbains sans équivalent dans les autres espaces du Maroc durant cette dernière décennie.

A l'extrême nord-ouest, la trame urbaine semble en plein essor. Depuis longtemps, les villes de la région tangéroise sont dominées par le binôme Tanger-Tétouan. La promotion des centres au statut urbain, et surtout le renforcement administratif au sein de cette région a contribué à l'émergence et au développement d'autres villes (Larache, Ksar El Kébir, Assilah, Fnidq, Martil, M'diq, Quad Laou) qui ont participé à la remise en cause de la domination de ces deux grandes villes.

Enfin, au niveau de la région du Nord-Est, Oujda, Nador, Taza et les villes qui l'entourent pourrait devenir comme un groupement appelé à s'intensifier dans les années à venir en renforçant les trames urbaines qui composent le système urbain du Maroc.

Tableau 7. Typologie des villes selon leur taux d'accroissement démographique

Niveau du taux d'accroissement global d la population (en %)				
Négatif	De 0 à 1 (%)	de 1 à 2 (%)	de 2 à 3 (%)	Plus de 3 (%)
Villes de plus de 100 000 Habitants				
	KHOURIBGA SAFI CASABLANCA RABAT KSAR EL KEBIR	EL-JADIDA SETTAT MEKNES LARACHE KHEMISSSET BENI MELLAL TETOUAN TAZA NADOR OUJDA MOHAMMEDIA	AGL TANGER ASSILAH LAAYOUNE SALE AGL MARRAKECH KENITRA FES INEZGANE	TEMARA AIT MELLOUL AGADIR
Villes de 50 000 à 100 000 habitants				
	SIDI-KACEM YOUSOUFIA BERKANE AL HOCEIMA	TAROUDANNT KHENIFRA SEFROU OUED ZEM SIDI SLIMANE OUEZZANE FOUIH BEN SALAH	EL KELAâ DES SRAGHNA BEN GUERIR TAN TAN GUELMIM SOUK SEBT OULAD NEMMA TIZNIT ESSAOUIRA DCHEIRA EL JIHADIA ERRACHIDIA	DAKHLA BERRECHID FNIDQ OUARZAZATE OULAD TEIMA TIFLET TAOURIRT GUERCIF

Source : RGPH de 2004.

Tableau 8. Typologie des villes selon leur taux d'accroissement démographique (Suite)

Niveau du taux d'accroissement global d la population (en %)				
Négatif	De 0 à 1 (%)	De 1 à 2 (%)	de 2 à 3 (%)	Plus de 3 (%)
Villes de moins de 50 000 habitants*				
JERADA	ZEGHANGHANE	BEJAAD	AL AAROUÏ	BOUJDOUR
FOUM ZGUID	SIDI YAHYA EL GHARB	EHEMMAÏA	ZAGORA	JORF EL MELHA
AHFIR	IMZOUËN	TINGHIR	BNI ANSAR	BIOUGRA
AIN ERREGGADA	SIDI IFNI	EL HAJEB	TAOUNATE	AIN EL AOUÏA
HATTANE	TOULAL	SOUK EL ARBAA	BOUARFA	LAATTAOUÏA
FIGUIG	BHALIL	AZROU	DEMNATE	M'DIO
EL OUAÏA	AKKA	MECHRA BEL KSIRI	TAHLA	MARTIL
TOUISSIT	OULAD ABBOU	SIDI BENNOUR	ARFOUD	OUISLANE
NAÏMA	EL MENZEL	ZAÏO	BOUZNIKA	AIT OUIRIR
AL MACHOUAR - STINIA	ROMMANI	MIDELT	BENSLIMANE	MISSOUR
	BOUJNIBA	ASSILAH	AGOURAI	AZILAL
	OULAD M'RAH	ZAOUÏAT CHEIKH	AIT BAHÀ	AIN HARROUDA
	IRHERM	CHEFCHAOËN	SAÏDIA	SKHIRATE
	DEBDOU	OULAD AYAD	TINEJDAD	ER-RICH
	SIDI RAHHAL	EL AÏOUN SIDI MELLOUK	GHAÏSAÏ	ES-SEMARA
	MOULAY DRISS ZERHOÏN	AZEMMOUR	AIN BNI MATHAR	SIDI SLIMANE ECHCHARRAA
	FAM EL HISN	KASBA TADLA	NOUACEUR	SABAA AÏYOÏN
	JORF	BEN AHMED	OUEÏ AMLIL	AIN TAOUJDATE
		MOULAY ALI CHERIF	MÏOÏOUNA	M'RIRT
		EL HANCHANE	LAKHSAS	MUN. LAGOUÏRA
		TARGUÏST	KARIA BA MOHAMED	ZAG
		EL KSIBA	TAFRAOÏT	MEHDYA
		BOUDNIB	TARFAYA	EL MARSÀ
		IMOUZZER KANDAR	AKNOUL	AIT IAÀZA
		GOULMÏMÀ	TATA	TIT MÏELLIL
		BNI BOUAYACH	TALMÏST	OULAD BERHIL
		AIT DAOÏD		TAZNAKHT
		TALÏOÏÏNE		CHICHAOÏA
		HAD KOÏRT		IMOUZZER MARMOÏCHA
		EL BOROÏJ		ASSA
		LOULAD		RIBATE EL KHEÏR
		IFRANE		BOUFAKRANE
		TAMANAR		LBIR JDÏD
		MOULAY YACOÏB		HARHOÏRA
		ZEMAMRA		EL GUËRDANE
		THAR ES-SOUK		TAMALLALT
		EL GARA		OUTAT EL HAJ
		BOULEMANE		BOUÏZAKARNE
		JAMAAT SHAIM		ÏMÏNTANOUTE
		BOUMALNE DADES		TISSA
		AKLÏM		AGDZ
		DAR GUËDDARI		KALAAÏ M'GOÏNA
		OUEÏ LAOÏ		SEBT GZOÏLA BNI DRAR

Source : RGPH de 2004 ; (*) pour celles on a pu calculer le taux d'accroissement global entre 1994 et 2004.

En somme, le paysage urbain marocain ne cesse de subir des changements depuis les années 1960. Si on assiste, depuis cette époque, à une multiplication de nouveaux centres urbains de petites et moyennes tailles, l'armature urbaine marocaine se caractérise par un déséquilibre non négligeable dans la répartition spatiale des villes. Cette armature demeure dominée par le niveau supérieur de la hiérarchie urbaine avec une concentration sur la chaîne atlantique. C'est un déséquilibre qui trouve son origine au niveau des facteurs historiques de notre pays. Ces facteurs historiques ont, certes, joué un rôle important dans la répartition spatiale des localités urbaines. Pendant la période du Protectorat, l'urbanisation obéissait, entre autres, à des objectifs économiques liés particulièrement aux implantations agricoles, industrielles et minières. Les villes se sont alors développées dans les plaines les plus peuplées par les colons comme Chaouia, les régions de Sebou de Saïs ainsi que le nord-est méditerranéen, avec une concentration assez nette sur l'axe atlantique.

Après l'Indépendance, le schéma global de l'urbanisation n'a pas changé radicalement. L'armature urbaine, héritée de l'époque du Protectorat, se concentre dans la côte atlantique, Saïs, Chaouia, Doukkala, les plaines du Gharb qui demeurent parmi les espaces les plus urbanisés au Maroc. A ceux-là, il faut ajouter la récente et extraordinaire progression de l'urbanisation dans le Souss, qui s'affirme actuellement comme le deuxième espace dynamique du phénomène urbain. La diffusion industrielle, le rôle des routes, la dynamique démographique, l'émergence des caractéristiques urbaines dans les douars ruraux par le biais de leur promotion administrative, l'effort consenti par l'Etat afin de diffuser les équipements publics constituent autant de facteurs qui ont stimulé l'expansion, l'émergence ou le dynamisme de nombreux centres urbains.

En effet, en créant de nombreux services administratifs et des équipements socio-économiques, dans le cadre d'une politique de déconcentration et de décentralisation, l'Etat a favorisé l'émergence et la prolifération des petites et moyennes villes qui constituent des locomotives pour le développement régional et local du pays. Une attention particulière a été accordée, dans les politiques d'urbanisations, au développement des villes moyennes par l'adoption de centre de croissance autour des pôles de développements déjà existants. Ces localités de tailles moyennes et petites, par leurs mutations profondes et par leur renforcement accru pourraient avoir des effets directs et indirects sur leur aire de rayonnement et agir, en conséquence, sur la dynamique de l'espace d'une manière général, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

C'est ainsi que, si les grandes villes, du fait de leur poids démographique, de leur importance économique et social, de leurs fonctions centrales dans l'espace urbain du royaume, exercent une domination sur le territoire national, les petites et moyennes villes ne manquent pas de constituer un pôle de diffusion de nouveaux modèle de référence qui s'imposent de plus en plus et jouent un rôle déterminant dans l'évolution de l'espace urbain du pays. En effet, grâce à leur intégration « aux nouveaux systèmes de flux des relations, des capitaux, des produits et d'informations » et au nouveaux pouvoirs qu'elles ont eues, en particulier sur le plan administratif, ces villes moyennes et petites exercent une certaine influence et subissent, également, les effets du remodelage des campagnes. En jouant un rôle complémentaire à celui des grandes agglomérations et grâce à leurs équipements, les villes moyennes et petites constituent des points d'articulation entre les grands pôles urbains et l'espace rural. Egalement, en plus des liens étroits qu'elles conservent avec le monde rural, les petites et moyennes villes manifestent une certaine souplesse dans

l'intégration progressive à la vie économique moderne en contribuant, ainsi, à la réduction des écarts entre le monde urbain et le monde rural et au ralentissement de la migration vers les grandes villes.

4.4. LES COMPOSANTES DE LA DYNAMIQUE URBAINE MAROCAINE

La concentration progressive de la population dans les villes témoigne de l'importance de leur dynamique durant ces quatre ou cinq dernières décennies au détriment bien entendu du milieu rural. Celui-ci, affiche un rythme de croissance en perpétuelle régression depuis les années 60. En effet, le taux d'accroissement de la population rural n'a cessé de diminuer durant les quarante années passées. Il passe ainsi de 1,8 % pendant la période 1960-71 à 0,6 % pendant la dernière période intercensitaire (1994-2004). Pour le milieu urbain ce taux est passé de 4,3 % durant la période 1960-71 à 2,1 % entre 1994-2004.

Rappelons que l'effectif de la population des milieux urbains évolue entre deux dates en fonction de trois composantes. Ces composantes sont le mouvement naturel de la population urbaine généré par la différence entre les naissances et les décès, le mouvement migratoire des zones rurales vers les zones urbaines et enfin l'extension des espaces urbains suite au changement de définition des limites des localités urbaines et/ou le reclassement des localités rurales en tant qu'entités urbaines. En se limitant aux deux premières composantes, le souci dans cette section consiste à estimer la migration nette des zones rurales à destination des zones urbaines ainsi que le mouvement naturel (la différence entre les naissances et les décès) de ces dernières.

4.4.1. LE MOUVEMENT MIGRATOIRE DES MILIEUX RURAUX À DESTINATION DES MILIEUX URBAINS

L'étude du phénomène de l'exode rural permet de constater que depuis le début du siècle, nos campagnes n'ont cessé de perdre une bonne partie de leur population, principalement en faveur des villes (Tableau 9). Partant d'environ 8000 personnes annuellement au début du siècle, ce solde a connu une augmentation progressive, accélérée après la seconde guerre mondiale, pour atteindre une ampleur croissante après l'indépendance. On peut retenir, notamment, le passage de ce solde de 45 mille annuellement entre 1952 et 1960 à environ 193 000 personnes durant la période intercensitaire 1982-1994. Entre 1994 et 2004, la migration nette entre les villes et la campagne a été estimée à près de 106 000 personnes par an.

Par ailleurs, dans ses travaux de recherches, le CERED a mis en évidence la contribution des flux migratoires des ruraux vers les villes. Ses publications de 1988 et de 1999, estiment la contribution du mouvement migratoire dans l'augmentation de la population urbaine à plus de 38% pendant la période 1960-1970 ; 43% entre 1971 et 1992 et 40 % entre 1982 et 1994. Durant la dernière décennie ce type de migration constitue près de 34,5% de la croissance globale urbaine observée au niveau national

Par ailleurs, le volume, qui revient à la migration nette, se répartit d'une façon inégale entre les 16 régions du Royaume. En effet, seulement cinq régions ont bénéficié de 67% du contingent de migrants à destination du monde urbain. Ces régions sont Souss-Massa-Draa (19,4%), de Tanger-Tétouan (13,3%), de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (13,3%), de Marrakech-Tensift-Al Haouz (10,4%) et de Meknes-Tafilalt (10,1%). Elles se sont partagées annuellement 70 000 migrants ruraux nets entre 1994 et 2004.

Tableau 9. Evolution des effectifs annuels moyens de la migration nette des campagnes à destination des villes

Période	Solde migratoire
1900-1912	7 800
1912-1926	11 400
1926-1936	17 300
1936-1952	29 000
1952-1960	45 000
1960-1971	67 000
1971-1982	113 000
1982-1994	193 000
1994-2004	106 000*

Sources : CERED, Croissance Démographiques et Développement du Monde Rural, page 37, 1995.

** Estimation provisoire réalisée sur la base des données sur les naissances et les décès provenant de l'Etat Civil. Le nombre de naissances et de décès a été corrigé tenant compte du sous enregistrement dont souffrent ces deux événements. Notons que le phénomène d'annexion n'est pas pris en considération.*

Tableau 10 : Contribution du mouvement naturel, migratoire et global par région dans la dynamique urbaine globale du pays et par rapport à celle de chaque région, Maroc (1994-2004)

REGION	Par rapport à la dynamique urbaine du Pays			Par rapport à chaque région		
	MV Naturel	MV migratoire	MV Global	MV Naturel	MV migratoire	Total
OUED ED-DAHAB LAGOUIRA	0,5	1,5	0,9	40,2	59,8	100,0
LAAYOUNE-BOUJJDOR	1,9	3,1	2,4	53,9	46,1	100,0
GUELMIM-ES-SEMARA	2,4	2,1	2,3	68,2	31,8	100,0
SOUSS MASSA-DRAA	8,5	19,4	12,3	45,3	54,7	100,0
GHARB CHRARDA BEN-HSEN	4,6	6,2	5,2	58,4	41,6	100,0
CHAOUIA-OUARDIGHA	4,8	3,7	4,4	71,2	28,8	100,0
MARRAKECH-TENSIFT-AL HAOUZ	8,0	10,4	8,8	59,5	40,5	100,0
ORIENTAL	6,9	6,7	6,8	65,9	34,1	100,0
GRAND CASABLANCA	18,1	1,2	12,3	96,7	3,3	100,0
RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER	10,8	13,3	11,7	60,6	39,4	100,0
DOUKKALA-ABDA	5,2	-0,5	3,2	105,5	-5,5	100,0
TADLA-AZILAL	3,3	1,5	2,7	80,9	19,1	100,0
MEKNES-TAFILALT	6,6	10,1	7,8	55,1	44,9	100,0
FES-BOULEMANE	7,0	7,4	7,1	64,1	35,9	100,0
TAZA-AL HOCEIMA-TAOUNATE	3,0	0,5	2,2	92,1	7,9	100,0
TANGER-TETOUAN	8,3	13,3	10,0	54,1	45,9	100,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	65,4	34,6	100,0
EFFECTIF	200 000	106 000	306 000	-	-	-

Les régions du Grand Casablanca, de Tadla Azilal, de Taza Al Houceima et de Oued Ed-Dahab-Laguira se partagent annuellement une migration nette de 5000 migrants. Chacune de ces régions a contribué par une proportion ne dépassant pas 2 % au mouvement migratoire global à destination des zones urbaines. A l'exception de la région de Oued Ed Dahab Laguira, toutes ces régions ne doivent leur croissance qu'au mouvement naturel. De l'ensemble des régions marocaines, une seule a un solde migratoire urbain négatif. Il s'agit de la région de Doukkala-Abda. Celle-ci ne doit sa croissance qu'à la différence entre les naissances et les décès.

Les facteurs explicatifs de cette migration des milieux ruraux vers les milieux urbains sont à rechercher, en premier lieu au niveau des conditions socio-économiques des migrants. C'est ainsi que l'Enquête Nationale sur la Famille réalisée en 1995 a mis en évidence la variable économique et particulièrement la recherche d'emploi, en tant que principal facteur à l'origine de la mobilité spatiale des chefs de ménages migrants. Un chef de ménage sur deux opte pour la migration pour des raisons économiques. La pénurie d'emploi, permanente ou périodique, les faibles possibilités de trouver un emploi sur place, la multiplication des formes de chômage ou de sous-emploi contribuent à encourager les ruraux à quitter leur milieu de résidence pour partir en quête d'un emploi ailleurs. Les raisons sociales (santé, scolarisation et poursuite des études) viennent en deuxième position. Le déficit en équipements sanitaires et scolaires constitue lui aussi un facteur qui contribue à la mobilité spatiale des ménages.

4.4.2. LE MOUVEMENT NATUREL : L'EXCÉDENT DES NAISSANCES SUR LES DÉCÈS

Rappelons que le milieu urbain marocain a augmenté en moyenne chaque année entre 1994 et 2004 d'environ 2,1 %. 65,4 % de l'augmentation globale de l'effectif des espaces urbains reviennent à la différence entre les naissances et les décès (appelé mouvement naturel). Les disparités entre les régions ne sont pas observées seulement au niveau de la répartition de l'accroissement de la population urbaine, mais elles sont également perçues au niveau de ses composantes. En effet, si l'on prend le cas du mouvement naturel au niveau des régions, on constate que près du 1/5 des effectifs, relatif à la différence entre les naissances et les décès, revient à la région du Grand Casablanca (36 000) et a eu lieu annuellement dans la partie urbaine de cette région entre 1994 et 2004, ce qui représente près de 96 % de sa croissance urbaine globale (Tableau 10).

Avec 11% des effectifs relatifs au mouvement naturel, la région de Rabat-Salé-Zemour-Zaer pour laquelle on estime l'accroissement naturel à près de 21 000 personnes supplémentaires annuellement, vient en deuxième position. Ce qui constitue plus de 61% de la croissance urbaine de cette région.

Les parts du reste des régions dans l'accroissement naturel ne dépassent pas 8,5%. Les plus importantes reviennent aux régions de Souss, de Méknès-Tafilalt, de Fes-Boulemane, de Marrakech Tansift Al Haouz et de Tanger-Tétouan avec des proportions légèrement supérieures entre 7% et 8,5 %. La contribution de chacune d'elles en terme absolu s'élèverait entre 13 000 et 17 000 d'individus supplémentaires chaque année. Les 10 régions restantes se partagent le reste de l'accroissement dont la contribution varie entre 0,5 % dans la région de Oued Ed-Dahab Laguira et 6,9 % dans la région de l'Oriental.

4.5. L'ATTRACTION DES GRANDES VILLES DU MAROC : PÉRIODE ALLANT DE 1989 À 1994

Dans cette section il s'agit d'étudier l'effet attractif des grandes villes marocaines ainsi que les différents bassins migratoires. L'analyse devrait répondre aux questions suivantes : quelles sont les agglomérations à bassin migratoire national ? Celles qui ont un bassin migratoire intra-régional ? Celles qui se limitent à la région ? Et celles dont la portée se limite à la migration locale ? Les données utilisées proviennent du RGPH de 1994. Elles concernent celles de la mobilité spatiale des 5 années précédant ce recensement (19989-1994). Des données récentes sur les flux migratoires entre les différentes villes qui proviennent essentiellement du dernier recensement ne sont pas encore disponibles.

C'est ainsi que de l'ensemble de migrants installés dans les grandes agglomérations du Maroc entre 1989 et 1994, 60,6% sont issus des échanges entre les espaces urbains et 39,4% sont originaires du milieu rural. Cette répartition confirme la tendance globale sur le plan national, qui fait de la migration interurbaine le mouvement principal de la migration interne³¹. Les villes de l'axe atlantique -Kenitra, Salé, Rabat, Témara, Mohammedia et Casablanca- ont attiré, pendant cette période, 41% de la population migrante installée dans les grandes villes.

De l'ensemble des flux migratoires enregistrés entre 1989 et 1994, Casablanca a drainé 16% contre 6,7% pour Rabat. A première vue, Casablanca demeure l'agglomération la plus attractive du Royaume. Cette affirmation doit être révisée, si on prend en considération le poids démographique de chacune des deux villes. En effet, Casablanca concentre presque 30% de la population urbaine des grandes villes mais n'a attiré que 16% de la population migrante, soit 178000 migrants. En revanche Agadir, sixième agglomération au Maroc, a réussi à attirer deux fois l'équivalent de son poids démographique (10% de la population migrante, soit 117000 migrants, comparé à son poids démographique urbain de 5,4%).

Loin derrière, Salé et Laâyoune manifestent une puissance attractive indiscutable. La première a attiré durant les cinq années qui ont précédé le recensement de 1994, 9,2% des flux migratoires avec un poids démographique au sein des grandes villes qui ne dépasse guère 6% et la seconde dont le poids démographique n'est que de 1,4% a attiré 3% des flux migratoires. Dans une situation relativement moins attractive, trois grandes villes ont réussi à drainer des proportions de migrants au sein des grandes agglomérations. Il s'agit de Tétouan, de Mohammedia et de Nador, respectivement 4,3%, 2,4% et 2,4% des flux migratoires orientés vers les grandes villes contre 3,2%, 1,8% et 1,7% respectivement comme poids démographique au sein des grandes agglomérations.

Si on exclut l'agglomération de Marrakech qui a attiré une proportion des flux migratoires vers les grandes agglomérations relativement moins importante que son poids démographique au sein des grandes agglomérations, respectivement 6,4% contre 7,3%, le reste des grandes agglomérations a drainé des proportions globalement comparables à leur importance démographique. Ainsi, on est loin de la situation des années soixante où les agglomérations de la bande atlantique en général et l'agglomération de

³¹ Voir à ce propos : H. El Mansouri, CERED (1998), "répartition Spatiale de la Population, urbanisation et migration au Maroc", in Population et Développement au Maroc.

Casablanca en particulier, étaient les principaux foyers d'immigration. De ce fait, on a l'impression que les bassins migratoires autrefois réservés aux villes de la façade atlantique, se départagent entre les différentes villes. Ainsi, leur bassin touche tous les espaces du Maroc, mais leur degré d'influence s'affaiblit à mesure que l'on s'éloigne de leur centre de gravité, au profit des noyaux locaux.

Tableau 11. Migration vers les grandes villes selon le milieu, provinces et préfectures, 1989-1994

Agglomération	Migration Urbaine	Exode rural	Total migration	% /total rural	% /total totale	Part dans la migration totale
Casablanca	106176	71980	178156	15,5	16,1	15,8
Agadir	61120	55590	116710	8,9	12,5	10,3
Salé	76790	26810	103600	11,2	6	9,2
Fès	39626	57290	96916	5,8	12,8	8,6
Rabat	57140	18320	75460	8,3	4,1	6,7
Marrakech	36726	35032	71758	5,4	7,9	6,3
Tanger	28420	24950	53370	4,2	5,6	4,7
Mekhnès	32280	18490	50770	4,7	4,1	4,5
Tétouan	25310	22780	48090	3,7	5,1	4,3
Laâyoune	39668	7820	47488	5,8	1,8	4,2
Oujda	29750	13500	43250	4,3	3	3,8
Kenitra	27380	12050	39430	4	2,7	3,5
Témara	28576	5716	34292	4,2	1,3	3
Mohammedia	18796	8360	27156	2,7	1,9	2,4
Nador	12170	14420	26590	1,8	3,2	2,4
Safi	13540	12070	25610	2	2,7	2,3
Khouribga	11310	9020	20330	1,7	2	1,8
Taza	6930	13930	20860	1	3,1	1,8
Beni Mellal	13800	4200	18000	2	0,9	1,6
El Jadida	13240	4620	17860	1,9	1	1,6
Ksar El Kébir	5790	9020	14810	0,8	2	1,3
Total	684538	445968	1130506	100	100	100

a. Les agglomérations à bassin migratoire national

Dans cette catégorie, émerge en premier lieu Casablanca dont le bassin de drainage couvre l'ensemble du Maroc. Même si cette ville continue à recruter la part la plus importante de sa migration dans les espaces ruraux les plus proches, à savoir Chaouia et Doukkala avec respectivement 14,4% et 10%. Loin derrière, la province de Safi participe avec 7,6% et celle de Marrakech avec 5,2%. Au-delà de ces régions, la proportion qui migre vers Casablanca selon les provinces et les préfectures varie entre 3,6% et 0%. Cela confirme que malgré son bassin étendu, près de 4 migrants sur 10 proviennent des provinces limitrophes. Il y a lieu de relever également que la plupart de ceux qui émigrent vers Casablanca sont originaires des provinces situées au Sud. Comme il a été constaté lors du recensement de 1982, l'influence de Casablanca sur le nord

est moins importante, comparativement à son pouvoir économique. Cela confirme donc que la majorité des grandes villes du nord ont su garder et renforcer leur relation avec leur arrière pays.

Les flux migratoires vers Rabat sont très diversifiés sur le territoire national. Si on exclut les flux des " Slaouis " dans l'alimentation des migrations vers Rabat, tous les espaces du pays ont participé dans des proportions relativement comparables aux courants migratoires orientés vers la capitale administrative. Salé, en raison de sa proximité, et Casablanca ont participé à ces flux migratoires dans des proportions plus importantes. Ainsi, la nature des relations développées par Casablanca avec les différentes régions du pays est peu comparable à celles de Rabat. Si la première exerce des influences plus importantes sur le sud, Rabat se caractérise par un bassin migratoire moins dense, mais qui touche toutes les régions du Maroc sans nette prédominance, abstraction faite de Salé et de Casablanca.

Le bassin migratoire de Salé se distingue assez nettement de celui de Rabat, pour ce qui est du rôle des espaces limitrophes dans la constitution de ces flux migratoires. Rabat y participe avec 21% en raison du déversement de ses habitants vers Salé, à la recherche de coûts plus modérés du foncier et d'une moindre cherté des loyers. A cela, s'ajoute 25% des immigrés, originaires des espaces régionaux proches de Salé comme Skhirat-Témara, Sidi Kacem, Khémisset, et Kénitra ; tandis que 45% des migrants sont originaires du Gharb, Zemmour, Zaër, Sehoul, Bouknadel.

Agadir, dont l'aire d'attraction classique ne dépassait guère la plaine de Souss et les montagnes limitrophes, confirme l'élargissement de son espace de recrutement pour s'imposer comme l'une des agglomérations dont l'espace de polarisation est le plus étendu après Casablanca. Avec 117 000 migrants qui l'ont choisie comme lieu de résidence, elle s'impose aussi comme l'une des métropoles régionales les plus dynamiques. L'espace soussi participe à lui-seul avec 31% alors que les 69% proviennent d'espaces plus au moins lointains : Abda et Chiadma (23%), Chtouka-Ait Baha (8%), Casablanca (8%) Rabat (2%). La diversité des activités (université, administration, commerce, industrie, tourisme, activités liées au port) et son site géographique font d'elle une plaque tournante entre le nord et le sud du pays, en particulier avec les provinces sahariennes.

b. Les villes à bassin migratoire extra-régional

Kénitra se caractérise par sa puissance attractive locale et régionale et même extra-régionale confirmant ainsi son appartenance aux villes à rayonnement relativement étendu. Sur l'ensemble du volume migratoire estimé à 40 000 personnes, 27% de ces migrants sont originaires du Gharb, 8% de Casablanca, 6,3% de Rabat, 5,4% de Salé. Mais, l'influence de Kénitra se fait sentir jusqu'aux provinces du Nord-Est (Meknès, 4%, Fès 3%, Taza 1,7%).

Fès attire trois fois le volume d'immigration drainé par Kenitra. Près de la moitié provient des espaces limitrophes (31% de Taounate, 8% de Zouagha Moulay Yacoub 5,5% de Taza et presque 3% de ses espaces). Au-delà de son espace régional, elle attire dans des proportions relativement importantes, des migrants originaires de la Wilaya de Rabat-Salé (10%), 10% de Berkane-Taourirt, 4% de Casablanca et 3,4% d'Errachidia.

Le volume de migration vers Marrakech est estimé à 72000 personnes dont près de 40% sont originaires de son espace environnant (17,5% d'El Kelaa-Sraghna, 12% d'Al Haouz, 7,3% de ses propres espaces et 3,3%

de Chichaoua). La côte atlantique participe avec 11% des migrants originaires de Casablanca et 5% de Rabat-Salé.

c. Les villes à bassin migratoire régional

Tanger se caractérise par un bassin migratoire très dense au niveau des espaces de sa région, les pays de Jbala et rifain. Au-delà, son attraction devient faible, voire très faible à mesure que l'on s'éloigne des limites géographiques de la péninsule. Tétouan partage une partie du bassin de drainage de la ville de Tanger avec une intensité assez prononcée au niveau de la partie du Rif oriental. Oujda polarise tous les espaces de la région orientale avec une extension vers la partie du Rif oriental.

d. Les villes à bassin migratoire relativement réduit

La ville de Mohammedia, en disposant d'un bassin migratoire très réduit, s'insère parfaitement dans la catégorie des villes qui ne polarisent que ses espaces limitrophes. Les autres grandes villes se caractérisent par une capacité de drainage relativement importante mais à polarisation réduite. Leur bassin migratoire ne dépasse guère leurs provinces, comme dans le cas de Safi, Taza, Témara, El Jadida, Mohammedia, Béni Mellal, Ksar El Kébir et Khouribga.

En guise de conclusion Il y a lieu de retenir, de toutes ces analyses, que le pays s'urbanise de plus en plus. En 2004, le taux d'urbanisation est estimé à près de 55,1 %. L'espace urbain marocain est composé de 352 villes dont 7,4 % sont des grandes villes (plus de 100 000 habitants), 8 % sont des villes moyennes (de 50 000 à 100 000 habitants) et 85 % sont des petites villes (moins de 50 000 habitants). Si on assiste durant les quarante dernières années à une multiplication des villes moyennes et petites, le Maroc d'affirme comme un pays de grandes villes puisque celles-ci abritent 67 % des citoyens marocains. La concentration des localités urbaines sur l'axe atlantique demeure la caractéristique de la répartition spatiale des villes marocaines. Il faut noter que, entre 1994 et 2004, l'effectif de l'espace urbain marocain augmente chaque année de 306 000 personnes dont 34,5 % se fait par l'exode rural.

Par ailleurs, la lecture du phénomène d'urbanisation que vit le Maroc durant les quatre dernières décennies, devrait dépasser le simple processus de concentration de la population dans les villes. Ses implications sont multiples tant sur le milieu d'origine que sur le milieu de destination. C'est ainsi que si le départ de la population provoque des impacts sur leur milieu d'origine, l'arrivée en ville engendre de nombreux problèmes d'ordres économique, social et urbanistique, précise Ajbilou (1998)³². L'aggravation du chômage, la pénurie de logement, l'insuffisance des services sociaux, la prolifération des activités tertiaires et le développement d'un circuit économique informel, la concentration de la population autour de la ville et la dégradation du tissu urbain (prolifération de quartiers clandestins, des bidonvilles dépourvus d'infrastructure de base, etc.) constituent les principales retombées de cette urbanisation massive. L'autre facette de l'urbanisation est celle qui reste liée au processus de diffusion d'un système de valeurs, de normes, de nouvelles façons d'agir, d'attitudes qui constituent le mode de vie urbain. Ces éléments font de l'urbanisation un facteur important dans le remodelage des comportements des individus vis-à-vis de leur entourage familial, de leur fécondité, de leur mortalité, de leurs stratégies matrimoniales, etc.

³² Op. Cit.

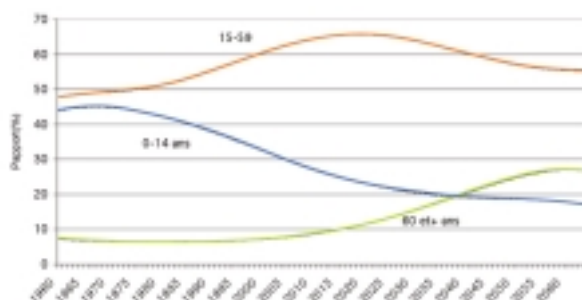
5. Les perspectives démographiques à moyen et à très long termes

En dépit d'un ralentissement de la croissance démographique de la population marocaine durant les deux dernières décennies, les projections démographiques prévoient un rythme de croissance des effectifs de la population encore soutenu, au cours des prochaines années³³. Cette croissance serait accompagnée d'un changement remarquable dans la structure par âge de cette population. Ainsi, si la population du Maroc d'aujourd'hui est une population encore très jeune, elle est, cependant, appelée, sous l'effet de la réduction continue de la fécondité, à devenir de plus en plus une population touchée par le phénomène de vieillissement. Le poids de la population de la tranche d'âges des moins de quinze ans continuera à baisser dans l'avenir, au profit des tranches d'âges 15-59 ans et 60 ans et plus. En effet, cette tranche d'âge des moins de 15 ans qui représentait en 1960 environ 44,4 % de la population totale, en 2060 ne représenterait, selon les projections du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, que 17,7 %. En l'espace de 100 ans cette tranche de population perdrait presque 27 points.

Quant à la tranche âge des 15-59 ans qui constitue la population potentiellement active, elle continuerait à s'accroître jusqu'aux années 2020, date à partir de laquelle la part de cette tranche d'âge commencerait à se réduire. En effet, en 1960, moins de la moitié de la population, aurait un âge entre 15 et 59 ans (48,8%). Entre 2010 et 2020, la part de cette sous-population atteindrait son point culminant et représenterait environ les deux tiers de la population (65%). Et c'est à partir de 2020 qu'elle amorcerait sa tendance à la baisse pour se situer à environ 55 % en 2060 en perdant 10 points par rapport à 2020.

Par ailleurs, si l'évolution démographique du passé, décrite dans les sections précédentes, n'a pas provoqué, aujourd'hui, de fluctuation sensible au niveau de la part de la population âgée de 60 ans et plus, les implications de cette évolution, seront en revanche plus perceptibles à partir de 2020. C'est à partir de cette phase que les générations nées pendant les années 1960, période pendant laquelle le Maroc avait connu une forte croissance démographique, commencent à franchir l'âge de 60 ans. La part de la tranche d'âge des 60 ans et plus dépasserait, ainsi, 11 % de la population totale. Elle atteindrait 13,3 % en 2025, 20% en 2040 et 27 % en 2060.

Figure 8 : Courbe ajustée de l'évolution des parts des grands groupes d'âges par rapport à l'ensemble de la population du Maroc



³³ CERED (1997), Situation et perspectives démographiques du Maroc, Rabat, Maroc, 315 p.

La pyramide des âges de la population marocaine serait donc appelée à se déformer de plus en plus en adoptant progressivement la forme qui caractérise les pyramides des âges des pays ayant connu un recul fort important de leur croissance démographique. C'est ainsi que, si les hypothèses d'évolution des phénomènes démographiques se maintiennent dans l'avenir, on assistera à un processus d'accumulation de la population dans les groupes d'âge très avancés. Il s'agit là du phénomène connu sous le nom de vieillissement de la population qui aurait, toutes choses égales par ailleurs, des répercussions non négligeables sur le vécu de la société marocaine tout entière.

Prenant constat des évolutions passée et future, dans le cours, le moyen et le long terme, des différentes structures de la population marocaine, quelles sont les conséquences de ces évolutions sur quelques aspects socio-économiques et culturels de notre société, tels que l'éducation, l'emploi, l'habitat, la santé et le vieillissement ? Autrement dit, ces aspects souffrent-ils toujours des conséquences de la pression démographique qu'a connue notre pays ? Dans quelles mesures le visage démographique futur affectera-t-il ces aspects socio-économiques ? Ces questions forment l'objet de la suite de cette section.

5.1. L'ALPHABÉTISATION ET L'ÉDUCATION

La problématique de l'enseignement et de la formation occupe une place centrale dans les débats autour du développement humain, tant au niveau planétaire que régional et national. Ainsi il devient de plus en plus évident que les défis du troisième millénaire, notamment ceux liés à la mondialisation, à la compétitivité et à l'information, ne seront relevés qu'à la condition d'avoir préalablement assuré une éducation et une formation de qualité à l'ensemble de la population. Les femmes, les populations rurales, les groupes défavorisés, etc., qui ont été longtemps exclus du système éducatif doivent être au cœur des préoccupations de toute politique visant à améliorer le capital scolaire dans notre société.

Notre pays a, depuis son indépendance, accordé une priorité permanente au secteur de l'éducation, ce qui lui a permis de réaliser des progrès indéniables dans ce domaine. Cependant, si l'éducation est devenue plus accessible que par le passé, elle est loin d'être à la portée de tous. Le taux d'analphabétisme a, certes, baissé durant les 40 dernières années mais, du fait de l'accroissement de la population, le nombre d'analphabètes adultes n'a pas diminué. Quant aux écarts entre les milieux urbain et rural, entre hommes et femmes, entre catégories sociales et entre régions économiques, ils demeurent frappants et exigent plus d'efforts que par le passé. Aussi faut-il le préciser, le recul de l'analphabétisme constaté durant les quatre dernières décennies résulte avant tout du fruit de la scolarisation croissante des enfants. Ce sont, certes, les nouvelles générations d'adultes ayant bénéficié d'une scolarisation complète dans le primaire alors que leurs aînés n'y avaient pas eu accès, qui viennent, année après année, grossir le pourcentage d'alphabètes et transformer progressivement le visage économique et social du Royaume.

Par ailleurs, les efforts de développement du système éducatif marocain ont conduit à l'adoption d'une charte nationale d'éducation et de formation. Cette charte définit les principes fondamentaux du système éducatif et les réformes qui doivent être entreprises. La lutte contre l'analphabétisme, la généralisation de l'enseignement primaire et fondamental, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la valorisation des ressources humaines, l'organisation pédagogique, la gouvernance du système éducatif et son financement

constituent les principaux points sur lesquels la charte s'est fixée des objectifs ambitieux. Cependant, l'un des obstacles à la concrétisation des objectifs de cette charte demeure la pression démographique qui ne cesse d'entraver les efforts à accomplir.

C'est ainsi que l'un des objectifs fixés par la charte en question est de réduire le taux global d'analphabétisme à moins de 20 %, à l'horizon de 2010, pour parvenir à son éradication quasi totale à l'horizon 2015. Au rythme actuel d'alphabétisation, cet objectif est loin d'être réalisable. En effet, si l'on considère le taux d'analphabétisme de 48,3 % enregistré en 1998/1999, et dans l'hypothèse que la généralisation de la scolarisation est atteinte à partir de cette même année (1999) et que tous les élèves scolarisés seront alphabétisés, nous aurons environ 10,5 millions de marocains et marocaines à alphabétiser à partir de 2000 jusqu'à 2015. La répartition de cet effectif sur la période en question donne un effectif de 656 000 personnes en moyenne à alphabétiser chaque année. Cependant, l'ensemble des campagnes d'envergure en faveur de l'alphabétisation, prévue pendant les années 1990, n'ont jamais dépassé annuellement 200 000 bénéficiaires en moyenne. L'effectif le plus élevé était atteint lors de la campagne de l'année 2000 pendant laquelle 390 000 personnes ont été alphabétisées (avec un taux de réalisation de 97,5% d'un programme qui visait l'alphabétisation de 400 000 personnes). Ainsi l'effectif de 656 000 personnes estimés auparavant n'est pas atteint. Et cela sans oublier les nombreux enfants qui arrêtent leur scolarité, sans même avoir acquis les connaissances les plus élémentaires. Par conséquent, tant que la généralisation de la scolarisation n'est pas réalisée avec un maintien assez prolongé des enfants à l'école, il se produira toujours des abandons scolaires qui viendront accroître l'effectif des analphabètes et faire de l'alphabétisation de l'ensemble de la population marocaine un défi de plus en plus difficile à relever.

Par ailleurs, selon les projections du CERED, il semble que sous l'effet de la baisse de la fécondité, la population à scolariser dans le primaire (6-11 ans) est entrée en phase de décroissance au niveau national et dans le milieu rural. Par contre, elle est en croissance dans le milieu urbain et l'effectif des enfants à scolariser dans les zones urbaines dépassera celui des zones rurales à partir de 2004. L'effectif de cette population diminuerait et tendrait à se stabiliser à 3,5 millions et ce jusqu'à 2014. Ainsi, si la généralisation de la scolarisation est envisageable l'un des défis auxquels le Maroc doit continuer à faire face porte sur la qualité de l'enseignement. Voir tous les enfants à l'école est le rêve de tous encore faut-il que l'enseignement donné soit de bonne qualité.

Tableau 12. Evolution de l'alphabétisation de 1960 à 2002

	1960	1971	1982	1994	1995/ 1996	1996/ 1997	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002
Population (10 ans et plus) (en 103)	11626	15321	20450	26019	20050	20576	21619	22137	22657	23171
Population analphabète estimée (en 103)	10115	11491	13293	14310	10426	10494	10442			
Taux d'analphabétisme	87(1)	75(1)	65(1)	55(1)	52(2)	51(2)	48,3(4)			
Population alphabétisée ⁽⁵⁾ (en 10 ³)					107	111	111	234	301	390

Sources : (1) RGPH 1960 à 1994

(2) Ministère de l'Education Nationale, 2001. *Statistiques de l'Education 2002/2003* 72 p.

(3) Direction de la Statistique, ENBTF (1997/1998)

(4) Direction de la Statistique, ENVM (1998/1999^o)

(5) D'après les programmes d'alphabétisation

Tableau 13. Evolution du déficit de scolarisation des 6-11 ans de 1999 à 2002

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
6 ans			
Population à scolariser (6 ans) (en 103) (1)	590	584	588
Taux de scolarisation (6 ans) (2)	80,5	90,6	90,7
Population scolarisée (6 ans) (en 103)	475	529	533
Déficit (6 ans) (en 103)	115	55	55
6-11 ans			
Population moyenne à scolariser (6-11 ans) (en 10 ³) (1)	3765	3702	3645
Taux de scolarisation (6-11 ans) (%) (2)	85	90,0	92,1
Population scolarisée (en 103) (2)	3842	4029	4101

Sources : (1) Estimation du CERED (1997), *Situation et perspectives démographiques du Maroc*, 315 p.

(2) Ministère de l'Education Nationale, *Statistiques de l'Education (2002/2003)*.

Figure 9 : Evolution de la population de 6-11 ans,Urbain, Rural et ensemble Maroc

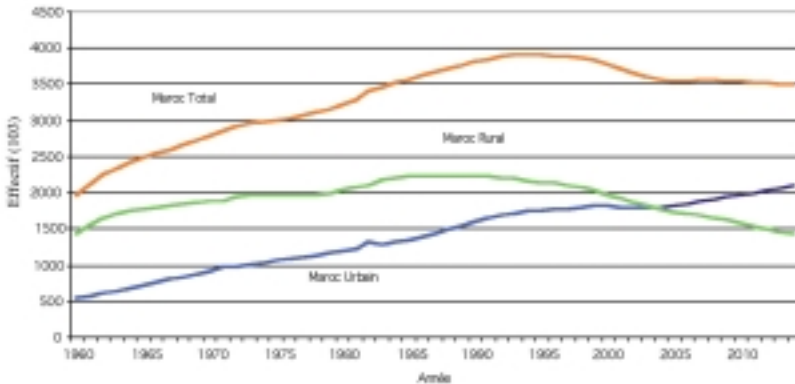
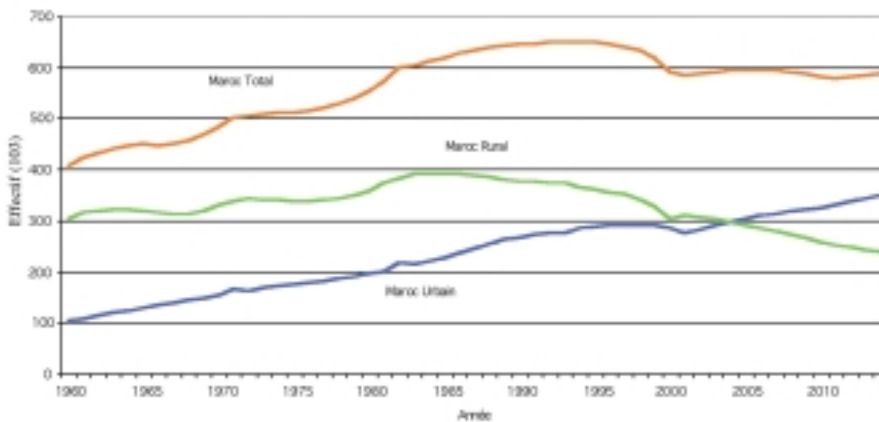


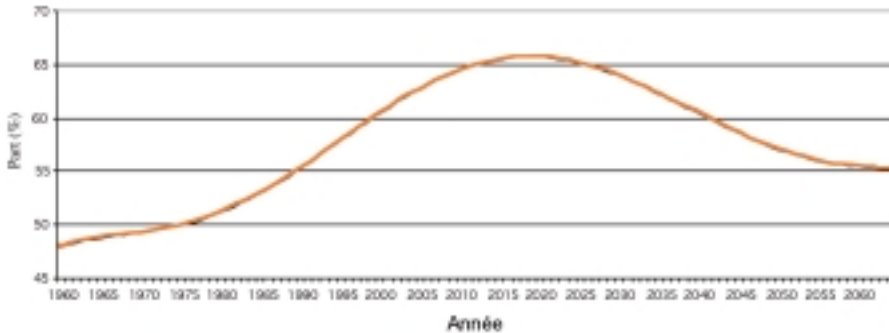
Figure 10 : Evolution de la population de 6 ans, Urbain, Rural et ensemble Maroc



5.2. LA POPULATION EN ÂGE D'ACTIVITÉ : UN POTENTIEL IMPORTANT POUR L'ÉCONOMIE MAROCAINE

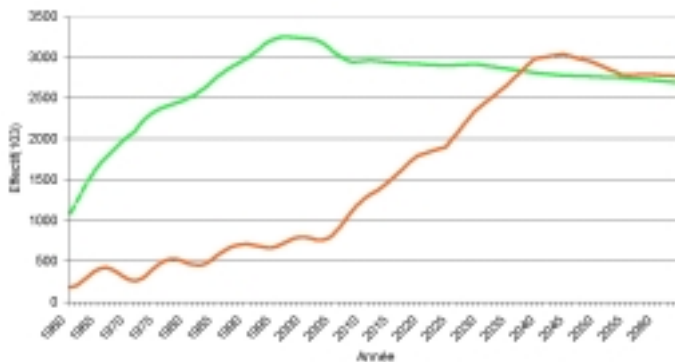
Conséquence directe de la croissance démographique rapide jusqu'à un passé récent, la population en âge d'activité ne cesse de croître d'année en année. Cette sous population, si elle constitue une force de travail et un moteur de changements économique et social nécessaires pour le développement de notre société, exerce également une pression démographique non négligeable sur le marché du travail, susceptible d'accroître de plus en plus les effectifs des demandeurs d'emplois. Selon les projections du CERED, si la population en âge d'exercice d'une activité économique s'élève actuellement à quelques 19 millions de personnes, cette population augmentera sensiblement durant les 35 années à venir pour atteindre 26,5 millions de personnes en 2040. A partir de cette date, l'effectif de cette population connaîtrait une légère diminution pour se situer à 25 millions d'individus en 2064.

Figure 11 : Courbe d'ajustement de l'évolution de la part (%) de la population en âge dd'activité dans la population de l'ensemble du Maroc



C'est l'arrivée à l'âge actif, des classes d'âges très nombreuses, qui détermine cette augmentation. Une comparaison entre les effectifs de jeunes qui s'apprentent à entrer en activité (personnes âgées de 10-14 ans) et les effectifs de ceux qui en sortent (personnes âgées de 55-59 ans), permet de donner une idée sur le volume de la population qui s'ajoute chaque année sur le marché du travail. Ce volume n'a pas cessé de s'accroître depuis les années 1960. L'effectif additionnel annuel de la population en âge d'activité culminera en 2005 avec un chiffre de 460 000 personnes. Mais les dix prochaines années connaîtront une baisse de cette population avec une moyenne annuelle de 380000 personnes additionnelles sur le marché du travail pour toute la période 2005-2014.

Figure 12 : Evolution des entrées (10-14 ans) et des sorties (55-59 ans) de la population en âge d'activité de 1960 à 2060. Ensemble du Maroc



Cette augmentation de la population en âge d'activité devrait s'accompagner d'un changement qualitatif fort important. Avec les progrès réalisés en matière de scolarisation et de lutte contre l'analphabétisme, dans les prochaines années, la grande majorité de la population en âge d'activité sera capable de lire et écrire et sera ainsi apte à acquérir facilement le savoir nécessaire pour une qualification professionnelle. Comparativement aux années passées, cela signifie un changement qualitatif considérable qui touchera la population en âge d'activité et un saut qualitatif en matière des ressources humaines, piliers du

développement économique et social du pays. Les effets sur la croissance économique devraient être largement positifs dans la mesure où ce capital humain est traduit en nombre suffisant d'emploi.

Tableau 14. Evolution de l'emploi de 1971 à 2002

	1971	1982	1994	1996	1999	2000	2001	2002
Population en âge d'activité (15 ans et plus) (en 10 ³) (4)	8289	11828	16325	17333	18902	19429	19953	20474
Pop. en âge d'activité additionnelle moyenne annuelle (en 10 ³)	166	322	375	504	523	527	524	521
Taux d'activité (15 ans et plus) (%)	40,6 ⁽¹⁾	(1)	48,9 ⁽¹⁾	57,4 ⁽²⁾	54,4 ⁽³⁾	52,9 ⁽³⁾	51,3 ⁽³⁾	50,7 ⁽³⁾
Population active occupée estimée (en 10 ³)	3368		7976	9948	10283	10278	10236	10380

Sources : (1) RGPH 1971, 1982 et 1994

(2) Direction de la Statistique, *Activité, emploi et chômage* 1996.

(3) Direction de la Statistique, *Annuaire statistique du Maroc* 2003.

(4) CERED (1997), *Situation et perspectives démographiques du Maroc*, 315 p.

Cependant, le problème de l'emploi demeure l'une des difficultés majeures à laquelle notre système économique reste confronté. Les créations d'emplois n'atteignent actuellement que les deux tiers des besoins. Compte tenu de l'importance du stock des chômeurs et d'une croissance économique qui reste en deçà des aspirations, les risques d'aggravation du déficit d'emploi ne sont pas négligeables. Cette situation pourrait entraîner le développement du chômage structurel et oblige particulièrement les jeunes à exercer des activités précaires ou marginales dans le secteur informel.

5.3. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET SES CONSÉQUENCES

Le vieillissement³⁴ de la population représente, sans doute, la caractéristique démographique la plus spectaculaire que connaîtra le Maroc dans les trois ou quatre prochaines décennies. Cette progression du vieillissement de la population ne résulte pas uniquement de ce que les démographes appellent le vieillissement par la base de la pyramide (suite à une réduction des générations jeunes), qui donnerait plus de poids relatifs aux générations âgées, mais également d'un vieillissement par le sommet, suite à un prolongement de la vie (M. Loriaux, 2000)³⁵. Les variations observées en matière de comportement procréateur chez les femmes de même que les progrès réalisés en matière de lutte contre la mortalité constituent les principales causes de ce déséquilibre de la structure par âge de la population en faveur

³⁴ O. Mouhssine (2000) résume les différentes définitions de ce concept en fonction de la discipline considérée en écrivant " pour les démographes, le vieillissement s'exprime dans le rapport entre la population âgée et la population jeune. Le vieillissement dans les études de population désigne un processus qui aboutit à l'augmentation de la part des personnes âgées au sein de la population. Pour les sociologues, le vieillissement est un fait social où le système social permet aux individus de vieillir. Dans une perspective économiste, le vieillissement serait défini par rapport à la retraite. Mais pour les biologistes, le vieillissement est un processus continu qui dure toute la vie". O. Mouhssine (2000), *Rôles et perceptions des personnes âgées dans la société marocaine*, in. ADEMA, *Les défis socio-économiques du vieillissement démographique au Maroc*, 13-20.

d'une population âgée qui augmente de plus en plus en nombre absolu. En effet, si personne ne peut discuter l'effet que pourrait avoir la baisse de la fécondité sur la hausse de la part des personnes âgées dans la population «la mortalité elle aussi joue un rôle croissant dans ce processus ...dans la mesure où les gains de longévité ne profitent plus exclusivement aux jeunes enfants (ce qui était plutôt un facteur de rajeunissement des populations) mais de plus en plus aux personnes âgées, qui bénéficient enfin réellement des progrès de la lutte contre la mortalité aux âges élevés» écrit M. Loriaux (2000)³⁵. L'auteur ajoute «de tout temps il s'est trouvé des être humains pour atteindre des âges canoniques, mais leur nombre restreint les empêchait d'avoir une incidence sur le mouvement et la structure des populations. La nouveauté contemporaine est cependant que la mortalité, en disparaissant presque complètement des âges jeunes et adultes, laisse entrer dans les âges de la vieillesse des cohortes d'individus dont les effectifs n'ont pratiquement pas été amputés par la mort, et que cette rectangularisation de plus en plus forte des courbes de survie a transformé les vieillards isolés d'autrefois en des seniors représentatifs d'un troisième (et parfois d'un quatrième) âge, qui a acquis une signification statistique et sociale».

Tableau 15. Structure par grand groupe d'âges de la population marocaine de 1960 à 2060

Année	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus	Année	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus
1960	44,4	48,4	7,2	2015	24,8	65,6	9,6
1965	44,5	49,0	6,5	2020	23,3	65,2	11,5
1970	44,8	48,0	7,2	2025	22,1	64,6	13,3
1975	43,3	50,6	6,1	2030	21,0	63,8	15,2
1980	41,3	52,5	6,2	2035	20,0	62,4	17,6
1985	41,0	52,9	6,1	2040	19,2	60,7	20,1
1990	38,8	54,9	6,3	2045	18,7	58,7	22,6
1995	36,3	56,6	7,1	2050	18,3	57,0	24,7
2000	32,3	60,4	7,3	2055	18,0	55,9	26,1
2005	28,9	63,3	7,8	2060	17,7	55,4	26,9
2010	26,6	65,2	8,2				

Source : CERED (1997).

C'est ainsi que, si le Maroc d'aujourd'hui ne semble pas avoir les caractéristiques d'une structure par âge semblable à celles des pays développés, force est de constater que l'évolution future de la structure par âge illustre bel et bien la tendance vers un vieillissement de la population marocaine. Les effectifs des personnes âgées de 60 ans et plus passeraient, ainsi, de moins d'un demi-million en 1960 à près de 9,5 millions en 2060. Autrement dit, en cent ans, l'effectif de la population du troisième âge serait multiplié par 20. En milieu urbain, il passerait de 106 mille à environ 6,8 millions, soit une multiplication par 64, et en milieu rural de 364 mille à près de 2,7 millions, soit une multiplication par 7,4. Deux périodes sont, toutefois, à distinguer dans le processus du vieillissement démographique pour l'ensemble de la population du Maroc.

³⁵ M. Loriaux (2000), vieillir au Nord et au Sud : l'avenir du vieillissement mondial et la nouvelle alliance des âges, in. ADEMA, Les défis socio-économiques du vieillissement démographique au Maroc, 29-43.

³⁶ Op.cit

La première période, qui se prolonge jusqu'à 2014, sera caractérisée par une augmentation soutenue de la population de 60 ans et plus, mais à un rythme relativement modéré, de 2,8 % par an. La seconde irait de 2014 à 2060, où la tendance du vieillissement de la population, si les hypothèses des projections démographiques se maintiennent, s'accélénera notablement et atteindra en moyenne 3,4 % par an.

Ceci étant, la diminution des jeunes et l'augmentation des vieux, c'est le schéma qui caractériserait la société marocaine de demain. Certes, si les différentes actions menées jusqu'à présent pour contenir la croissance de la population depuis les années 1960, ont donné leurs fruits, les défis à surmonter demeurent ceux liés au vieillissement démographique. Ces défis sont de nature économique et sociale et ils nécessitent une mobilisation de toutes les composantes de la société marocaine. Il s'agit des défis qui surgissent alors même que les moyens économiques sont de plus en plus limités. Le vieillissement de la population entraînerait ainsi des charges sociales alourdies par le poids des retraités et les frais de santé auxquels il faut faire face. L'avenir démographique de la population marocaine se fera dans un sens défavorable à la population en activité. Le vieillissement de la population engendrerait, certes, un surcroît de charge pour les personnes actives, en raison de l'accroissement des charges sociales, et s'accompagnerait d'un changement de profil des maladies, en l'absence encore d'un système efficace de protection sociale et médicale généralisé à toutes les couches de la société et particulièrement à celle des personnes âgées.

Le rapport de dépendance des personnes âgées ou de proportion de personnes à l'âge de la retraite par rapport à celles qui sont en âge d'activité, constitue ainsi un indicateur pour mesurer le degré de dépendance économique des personnes âgées aux personnes en âge d'activité. Cet indicateur est d'autant plus pertinent que le système de retraite au Maroc est fondé sur le principe de la solidarité intergénérationnelle (système de répartition). Appelé également rapport de vieillesse, cet indicateur augmentera de 13 personnes âgées pour 100 personnes en âge d'activité au début des années 1960 à presque 49 pour 100 en 2060 (figures 14 et 15). Par contre le rapport de jeunesse, à savoir la proportion des personnes de moins de 15 ans aux personnes en âge d'activité, diminuerait de 92 individus âgés de moins de 15 ans pour 100 personnes en âge d'activité dans les années 1960 à 32 pour 100 au début des années 2030 et resterait stable jusqu'à 2060. En conséquence le rapport de dépendance, qui n'est autre que la somme des deux précédents rapports et qui exprime le rapport des personnes inactives dépendantes de celles qui sont en âge d'activité, connaîtrait une baisse continue jusqu'au début des années 2020. Il augmenterait ensuite jusqu'à 2060 en raison de l'augmentation soutenue de la population des personnes âgées (graphique 6). Autrement dit, la charge des personnes actives en personnes inactives continuerait sa baisse jusqu'à 2020 où il atteindra sa valeur minimale de presque 5 personnes inactives pour cinq actives. Au-delà de cette date, leur charge en personnes inactives commencera sa hausse pour atteindre presque 8 personnes inactives pour dix actives.

Le vieillissement de la population marocaine et le rythme essoufflé de l'accroissement de la population active représentent une menace pour le système de retraite marocain, dont seul 20% bénéficie³⁷. Ainsi, on prévoit que d'ici 2050 le nombre de cotisants augmentera de 60% seulement alors que celui des retraités connaîtra une augmentation de 383%. En conséquence, la proportion actifs/retraités qui était de 12 actifs pour un retraité en 1983, de neuf actifs pour un retraité en 1998, et de 5 pour un, en 2003, ne sera que d'un actif pour un retraité à l'horizon 2020.

De ce fait, le taux de charge (prestations/cotisations) évoluera en se détériorant d'où l'urgence d'une réforme du système de retraite pour remédier aux facteurs le déstabilisant et pouvant générer des crises, à savoir la faiblesse de l'effectif des affiliés aux caisses de retraite, la précarité de l'emploi et particulièrement dans le secteur informel, le chômage, l'arrivée de vagues de plus en plus nombreuses de retraités et la hausse de l'espérance de vie à la naissance.

Figure 13 : Tendence des rapports de vieillesse, de jeunesse et de dépendance. Ensemble du Maroc

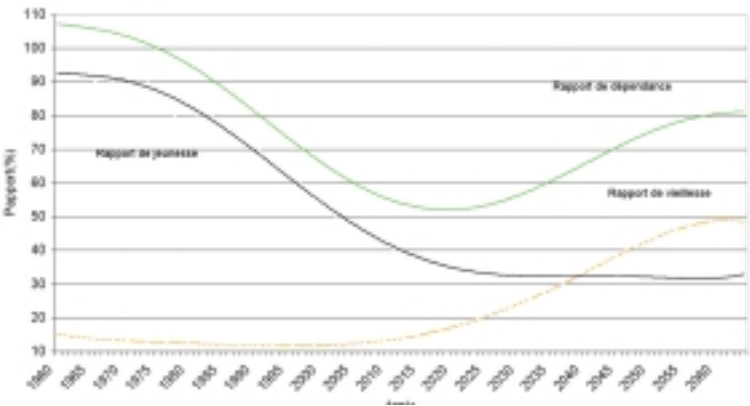
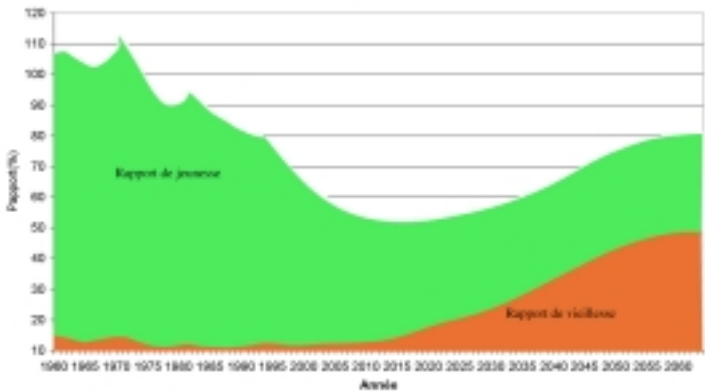


Figure 14 : Evolution du rapport de vieillesse et du rapport de jeunesse. Ensemble du Maroc



²⁷ Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale,

Face à cette situation, la famille continuera-t-elle dans l'avenir, comme par le passé, à représenter le premier secours et le dernier recours pour les personnes âgées ? Il est vrai que la famille marocaine n'a jamais failli en la matière et particulièrement vis-à-vis de ses membres les plus âgés. Cependant, cette question mérite une analyse approfondie dans un contexte marqué particulièrement par l'éclatement de la famille élargie en faveur de la cellule familiale de petites tailles, où les intérêts des individus priment de plus en plus sur ceux du groupe.

5.4. LA SANTÉ

En se limitant aux principaux indicateurs relatifs à l'état sanitaire de la population marocaine on constate combien sont importants les progrès réalisés dans ce domaine. Comme il a déjà été mentionné, l'espérance de vie à la naissance n'a cessé de connaître des avancées remarquables durant les quarante années passées. La mortalité infantile, indicateur reflétant le niveau de développement économique et social d'un pays, s'est nettement améliorée. Et c'est presque une évidence d'identifier aujourd'hui les progrès réalisés en matière de mortalité des enfants comme responsables de la hausse de la longévité.

Par ailleurs, si la densité du personnel médical, l'état nutritionnel ou l'accès à l'eau potable se sont, en moyenne, améliorés, la capacité hospitalière n'a pas pu augmenter au même rythme que l'augmentation de la population. C'est ainsi que l'accès aux soins pour tous impose l'élargissement de la couverture sanitaire, notamment en milieu rural. En effet, la desserte moyenne publique par établissement de soins de santé de base est passée de 14 912 habitants en 1991 à 13 741 en 1999, du fait essentiellement de l'accroissement de l'infrastructure sanitaire, dans l'ensemble. En 2002, cette desserte a atteint 12 321 habitants par établissement public. De même une amélioration a été observée, en milieu rural, le nombre moyen d'habitants par établissement est passé de 10 129 en 1991 à 8 652 en 1999 et à 7 405 en 2001. Quant à la couverture médicale, elle reste insuffisante. En effet, la population couverte actuellement par l'assurance maladie, qui reste facultative n'est que de 15%, ce qui traduit la nécessité d'instaurer l'obligation de l'assurance-maladie à tous les salariés des secteurs public et privé, pour élever cette couverture à un taux suffisamment acceptable.

En effet, le système actuel d'assurance maladie ne couvre qu'une infime proportion de la population (15%) dont la quasi-totalité est urbaine. Les agents de l'Etat et du secteur public, ainsi que leurs ayants-droits, constituent plus des deux tiers de la population couverte. Le critère d'adhésion est le revenu salarial ou plus rarement la pension de retraite. Les personnes économiquement faibles sont exclues de ce système. Seul 45% des malades pauvres consulte le système public de santé, contre 77% des malades aisés. Ces proportions sont respectivement de 60% et 80% en milieu urbain et de 40% et 74% en milieu rural³⁸. Cette situation constitue pour l'avenir un défi majeur au secteur de la santé et au budget de l'Etat et la maintenir artificiellement, ne serait-ce qu'au niveau actuel, engage un pari aléatoire qui ne favorise pas l'atteinte de l'universalisation, de l'équité et de la qualité souhaitées.

Concernant l'encadrement médical, le nombre d'habitants par médecin n'a pas cessé de diminuer. Ainsi, d'un médecin pour 2 300 habitants en 1999, il atteint un médecin pour 2 123 habitants en 2002, chiffre qui se rapproche de l'objectif fixé par le dernier plan : assurer un médecin pour 2 000 habitants. Par contre le nombre de centres hospitaliers a peu augmenté. Le développement du réseau hospitalier a même été inférieur à la croissance démographique, car le nombre d'habitants par lit a augmenté de 974 à 1 150 entre 1993 et 2001³⁹.

5.5. L'HABITAT

L'élément majeur qui a caractérisé notre pays au cours de ces dernières décennies fut sans conteste, le rythme d'accroissement de sa population urbaine. Ce phénomène est souvent associé à une répartition spatiale très déséquilibrée de la population et des villes. En effet, cette dernière s'est traduite par une croissance urbaine très rapide faisant passer les urbains de 20% en 1936 à 29% en 1960, soit une multiplication par 2,5 en moins d'un quart de siècle. Par contre de 1960 à 2003, soit sur presque quarante ans, le taux d'urbanisation est passé de 29% à 56% et la population urbaine de 3 412 000 à 17 723 000. L'effectif a donc été multiplié par 5. Le taux d'urbanisation atteindrait presque 72% vers les années 2060. Sous la pression démographique, le Maroc est entré depuis les années soixante, dans une phase d'urbanisation accélérée se caractérisant par l'extension des périmètres urbains avec la création de grands quartiers à la périphérie des villes existantes, entraînant des problèmes d'aménagement, d'habitat et d'environnement. Le parc logement en milieu urbain compte 4 023 725 logements dont 75% est occupé à titre de résidence principale et 12% des logements vacants⁴⁰. 63% des ménages sont propriétaires de leur logement et les ménages locataires représentent 28,2% des ménages au total. Le nombre de personnes par logement (6 en moyenne) est légèrement supérieur à la taille moyenne du ménage qui est de 5,9⁴¹, au niveau national, et 95,3% des logements sont occupés par un seul ménage. L'estimation du niveau global des besoins en logements dépend des besoins cumulés du déficit physique déjà existant et des besoins courants ou futurs en nouveaux logements, induits par l'accroissement du nombre des ménages en milieu urbain et par le renouvellement du parc.

Le nombre de ménages dans le milieu urbain passerait de 3 283 000 en 2000 à 4 722 000, dix ans après, soit en 2010. Ainsi, sur dix ans le nombre de ménages urbains connaîtrait un accroissement absolu de 1 439 000 ménages, soit en moyenne presque 144 000 nouveaux ménages chaque année (Tableau 5).

³⁸ Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages 1998/1999.

³⁹ Direction de la politique économique générale, (2002), " Les politiques sociales au Maroc. Etat des lieux ", Document de travail n°80, 50 p.

⁴⁰ Enquête logement, Ministère de l'habitat, 2000.

⁴¹ Enquête sur les niveaux de vie des ménages 1998/1999, Ministère de la prévision économique et du plan.

Tableau 16 : Evolution de l'effectif des ménages dans le milieu urbain de 1995 à 2010

Année	1995	2000	2005	2010	Croît entre 2000 et 2010
Nb ménages (10 ³)	2653	3283	3996	4722	-
Croît absolu	-	-	-	-	1439

Sources : CERED (1997), *Situation et perspectives démographiques du Maroc*, Rabat, Maroc, 315 p.

Par ailleurs, au lancement du plan de développement économique et social 2000-2004, le déficit physique en logements a été estimé à environ 637 448 logements au niveau national. 62% des ménages résident dans des logements insalubres et 38% parmi eux sont en situation de cohabitation⁴². Pour résorber ce déficit et satisfaire la demande en logements des nouveaux ménages jusqu'à 2015, les besoins en logements en milieu urbain ont été estimés à 2 920 879⁴³.

Par conséquent, la réponse aux besoins en logements, en milieu urbain, nécessite de porter la production de logements à 195 000 logements en moyenne annuellement et ce jusqu'à 2015⁴⁴. Signalons, que cette même production a été fixée à 180 000 par le plan 2000-2004 et à 100 000 unités d'habitation actuellement, soit moins que la moyenne simple qu'exige l'absorption des besoins jusqu'à 2015. Les réalisations et lesancements des unités d'habitations, au cours des deux premières années du plan 2000-2004, à savoir 2000 et 2001, sont estimés à presque 280 000 unités, soit presque 140 000 unités d'habitation chaque année. Ainsi, par rapport aux besoins, et rien que sur les deux premières années du plan de développement économique et social 2000-2004, le Maroc a enregistré un déficit de 110 000 unités d'habitation.

⁴² Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (2001), Plan de développement économique et social 2000-2004, secteur de l'habitat, Rapport d'exécution de la première tranche, (année 2000).

⁴³ Ibidem.

⁴⁴ Ibidem.

CONCLUSION

Le constat qui se dégage de l'ensemble des résultats de cette étude illustre bien les changements enregistrés par les différents paramètres démographiques au Maroc. Ainsi, la mortalité et la fécondité ont manifestement baissé durant les quarante dernières années. Le Maroc est entré définitivement dans sa deuxième phase de transition démographique. Au début des années 1960, le taux de mortalité infantile et l'espérance de vie à la naissance se situaient à des niveaux relativement élevés (environ 150 pour mille pour le premier indicateur et 47 ans pour le deuxième), classant le Royaume parmi les pays à forte mortalité. Quarante ans plus tard, ces indicateurs ont fortement baissé en se situant à la fin des années 1990, à 40 pour mille pour la mortalité infantile et à 70 ans pour l'espérance de vie à la naissance.

La fécondité qui pour sa part, culminait au début des années soixante, avec 7 enfants par femme, a très vite commencé à baisser, à un rythme tel, que les prévisions les plus hardies en la matière étaient rapidement dépassées. En effet, dès le recensement de la population de 1982, on a enregistré une baisse spectaculaire de la fécondité des marocaines (5,52 enfants par femme). Dès lors, le rythme de baisse s'accélère au point qu'actuellement, les femmes marocaines ne mettent pas plus de 3 enfants au monde au cours de toute leur vie féconde. La diminution de l'indice synthétique de fécondité est, bien entendu, la résultante de l'élévation de l'âge au mariage des femmes et des hommes, de l'intensification des pratiques contraceptives et de leur efficacité accrue.

Ces changements en termes de comportements procréateurs et matrimoniaux s'inscrivent au cœur des mutations subies par l'institution familiale. Celle-ci incarne actuellement une entité sociale sensiblement différente de ce qu'elle était, il y a plus d'une quarantaine d'années. Les divers changements qui ont traversé la société marocaine et qui se poursuivent, l'ont profondément touchée. Amorcées par les changements introduits par la colonisation, ces transformations se sont poursuivies sous l'effet de l'urbanisation, la communication, la scolarisation et particulièrement celle des filles, l'entrée progressive des femmes dans le marché du travail, etc. C'est ainsi que l'on assiste, de plus en plus, au Maroc à la nucléarisation des familles. Le rapport entre parents et enfants est en train de se modifier. Le système économique traditionnel de la famille, basé sur l'indivision et l'autosubsistance se désagrège et la fonction de production dépasse le cadre familial, surtout en milieu urbain. Sur le plan culturel, le modèle familial hiérarchisé et patriarcal, élargi et autoritaire, n'est plus la référence unique.

L'ensemble de ces mutations démographiques ne manque pas d'influencer la structure par âge de la population. Les moins de 15 ans sont en baisse continue mais continuent à constituer un défi pour l'amélioration tant quantitative que qualitative de l'enseignement au Royaume. Les 15-59 ans qui constituent un potentiel important pour l'économie marocaine comme les plus de 60 ans qui constituent une charge accablante pour le système de retraite sont en augmentation.

Notre pays est en phase de transition démographique, accompagnée des mutations économique, social et culturelle, avec les conséquences qu'elle implique sur tous les plans. Seule une politique fondée sur une croissance économique soutenue, un développement des ressources humaines nécessaires pour un développement humain durable, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, permettront au Royaume de surmonter les défis de l'avenir.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ajbilou, A. (2004),

Activités économiques, vulnérabilité à la pauvreté et inégalités entre hommes et femme, travail élaboré dans le cadre d'un groupe d'études mené par la Direction de la Statistique, sur « Hommes et Femmes au Maroc : analyse des disparités» (en cours de publication).

2. Ajbilou, A. (2003),

Où va l'âge au premier mariage au Maroc ? Bulletin du CERED, n°, CERED, Rabat.

3. Ajbilou, A. (2001),

"Femme, pauvreté et comportement démographique au Maroc", Communication présentée au congrès arabe sur la femme et la pauvreté, Casablanca, du 20 au 23 mars 2001 (déjà publiée).

4. Ajbilou, A. (2000),

"Fertility decline in the Maghreb Region", The CEPED NEWS, n°7, pp. 1-3.

5. Ajbilou, A. (2000),

"Quels rôles ont joué les évolutions démographiques contemporaines sur les changements observés des ménages maghrébins ?" Travail présenté au colloque de l'AIDELF tenu en octobre 2000 au Liban, (acceptée pour publication).

6. Ajbilou, A. (2000),

"Comportement procréateur et préférence pour le sexe masculin au Maroc", In Inégalité sexuelle en matière de santé, de mortalité et de morbidité au Maroc, Ouvrage publié par l'INSEA, Rabat.

6 Ajbilou, A et A. Fazouane (2000),

"Pauvreté et comportement démographique au Maroc", Cahier de recherche de l'équipe MIMAP-Maroc, INSEA, Rabat.

7 Ajbilou, A. (1998),

Analyse de la variabilité spatio-temporelle de la primo-nuptialité au Maghreb (1970-1980), Ouvrage publié chez ACADIMIA et L'Harmattan, 344 pages.

8 Ajbilou, A., (1995),

"La transition de la fécondité : une analyse comparative entre les trois pays du Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie" In Revue marocaine de droit et d'économie du développement, n°36, Casablanca, pp.111-125.

9 Ajbilou, A., (1991),

"Relation entre Nuptialité et Fécondité au Maghreb", Thèse de 3ème cycle en démographie, présentée publiquement à l'Institut de Démographie de l'Université Catholique de Louvain, Louvain-la-neuve, Belgique.

10 Ajbilou, A et A. Fazouane, (2001),

"Pauvreté et personnes âgées au Maroc", Communication présentée aux quatrième journées scientifiques de l'AUF sur le thème « Jeunesse et vieillesse : quels défis pour les sociétés d'aujourd'hui et de demain ?» 29 mai-1 juin 2001, Belgique (déjà publiée).

11 Ajbilou, A. et A. Fazouane (1999),

"Pauvreté urbaine, environnement et problèmes de santé au Maroc", Cahier de recherche de l'équipe MIMAP-Maroc, INSEA, Rabat.

12 Caldwell, J., (1979),

« la scolarisation à grande échelle en tant que facteur principal déterminant le début d'un recul durable de la fécondité », In Dynamique de la population : Fécondité et mortalité en Afrique, Nations Unies, CEA, 366-423.

13 Caldwell, J., (1979),

« la scolarisation à grande échelle en tant que facteur principal déterminant le début d'un recul durable de la fécondité », In Dynamique de la population : Fécondité et mortalité en Afrique, Nations Unies, CEA, 366-423.

14 CAMILLERI, C. (1973),

Jeunesse, famille et développement, Essai sur le changement socio - culturel dans un pays du Tiers-Monde: la Tunisie, CNRS, Paris.

- 15 CERED (1986),**
« Analyses et tendances démographique au Maroc », Rabat.
- 16 CERED (1988),**
« Situation démographique régionale au Maroc », Rabat.
- 17 CERED (1989),**
« Education et changements démographiques au Maroc », Rabat.
- 18 CERED (1989),**
« Femmes et condition féminine au Maroc », Rabat.
- 19 CERED (1989),**
« Population et développement rural », Rabat.
- 20 CERED (1989),**
« Variables socio-démographiques au Maroc : Les interdépendances », Rabat.
- 21 CERED (1989),**
Déterminants proches de la fécondité au Maroc, in variables socio-démographiques au Maroc : les interdépendances, Rabat, Maroc.
- 22 CERED (1990),**
« Atlas démographique du Maroc », Rabat.
- 23 CERED (1990),**
« Ménages : variables socio-démographiques », Rabat.
- 24 CERED (1990),**
« Statut économique et social de la femme au Maroc », Rabat.
- 25 CERED (1991),**
« Famille à Fès : Changement ou continuité ? Les réseaux de la solidarité familiale », Rabat.
- 26 CERED (1991),**
« Population l'an 2062 », Rabat.
- 27 CERED (1992),**
« Femme et développement au Maroc », Rabat.
- 28 CERED (1993),**
« Etat civil : Sources d'information sur la population », Rabat.
- 29 CERED (1993),**
« Fécondité, infécondité et nouvelles tendances démographiques au Maroc », Rabat.
- 30 CERED (1993),**
« Migration et urbanisation au Maroc », Rabat.
- 31 CERED (1995),**
« Croissance démographique et développement du monde rural », Rabat.
- 32 CERED (1995),**
« L'exode rural : Traits d'évolution, profil et rapports avec les milieux d'origine », Rabat.
- 33 CERED (1995),**
« La femme rurale, sa place, sa condition et ses potentialités », Rabat.
- 34 CERED (1996),**
« Famille au Maroc : Les réseaux de solidarité », Rabat.
- 35 CERED (1996),**
« Migration internationale – Actes du séminaire international sur les migrations internationales », Rabat.
- 36 CERED (1996),**
« Population infantile au Maroc : Caractéristiques socio-démographiques et protection de l'enfance », Rabat.
- 37 CERED (1996),**
« Perception par les parents des coûts et bénéfices des enfants », in Famille au Maroc, les réseaux de solidarité familiale Rabat, Maroc.
- 38 CERED (1997),**
« Etat matrimonial et stratégies familiales », Rabat.

- 39 CERED (1997),**
« Population vulnérables : Profil socio-économique et répartition spatiale », Rabat.
- 40 CERED (1997),**
« Sécurité sociale et développement socio-économique », Rabat.
- 41 CERED (1997),**
« Situation et perspectives démographiques au Maroc », Rabat.
- 42 CERED (1998),**
« Élément pour une politique intégrée de la population au Maroc », Rabat.
- 43 CERED (1998),**
« Genre et développement : Aspects socio-démographiques et culturels de la différenciation sexuelle », Rabat.
- 44 CERED (1998),**
« Population et développement au Maroc », Rabat.
- 45 CERED (1998),**
« Santé de reproduction au Maroc : facteurs démographiques et socioculturels », Rabat.
- 46 CERED (1999),**
« Approche multi-sectorielle de la politique de population », Rabat.
- 47 CERED (1999),**
« Dynamique urbaine et développement rural au Maroc », Rabat.
- 48 CERED (1999),**
Enquêtes sur les adolescents dans le milieu urbain de Casablanca.
- 49 CERED (2000),**
« L'adolescence en question : Analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieu urbain », Rabat.
- 50 CERED (2000),**
« Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population au Maroc », Rabat.
- 51 CERED (2000),**
« Situation socio-économique et défis démographiques au Maroc », Rabat.
- 52 CERED (2001),**
Le Rapport sur la politique de population de 2000, Rabat.
- 53 CERED (2002),**
« La lutte contre la pauvreté au Maroc : bilan et perspective », le Rapport sur la politique de population de 2001, Rabat.
- 54 CERED (2003),**
« Problématique de l'habitat au Maroc », le Rapport sur la politique de population de 2002, Rabat.
- 55 CERED (2003),**
Enquêtes sur les adolescents dans les milieux semi-urbain et rural de Marrakech.
- 56 CERED (2004),**
« L'adolescence en questions : Analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents dans les milieux semi-urbain et rural de Marrakech », (A paraître)
- 57 D. Behnam. S Bouraoui. Coord.1986.**
« La famille arabe et la modernité in Familles musulmanes et modernité. Le défi des traditions. Publisud, Paris.
- 58 DÉLÉGATION AU PLAN ET AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL,**
recensement de 1960, Rabat.
- 59 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Enquête Nationale sur l'emploi, (enquête annuelle).
- 60 DIRECTION DE LA STATISTIQUE, (1989),**
Enquête Démographique Nationale à passages répétés (ENDPR, 1986-88), Rabat.
- 61 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Condition socio-économique de la femme au Maroc, 1999

- 62 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Education - formation et opportunités d'emploi, 2000
- 63 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Enquête d'opinion sur la planification familiale en 1967.
- 64 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Enquête Nationale sur l'aménagement du territoire 1991/92
- 65 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Enquête Nationale sur la consommation des ménages, 1970-1971.
- 66 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Enquête nationale sur la consommation des ménages, 2000/2001, Rabat.
- 67 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Enquête nationale sur le budget temps des femmes en 1997/98.
- 68 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1990/1991, Rabat.
- 69 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998/1999, Rabat.
- 70 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Enquête nationale sur le secteur informel, Rabat.
- 71 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Indicateurs de suivi des programmes sociaux, 2001.
- 72 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Indicateurs de suivi des programmes sociaux, 2000.
- 73 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Indicateurs de suivi du BAJ 1, 1999
- 74 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Les emplois du temps de la femme au Maroc, 1999
- 75 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Les moins de 18 ans au Maroc, 2001.
- 76 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Recensement de la population et de l'habitat de 1971, Rabat.
- 77 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Recensement de la population et de l'habitat de 1982, Rabat.
- 78 DIRECTION DE LA STATISTIQUE,**
Recensement de la population et de l'habitat de 1994, Rabat.
- 79 DIRECTION DE LA STATISTIQUE, (1996),**
Enquête Nationale sur la Famille 1995, Rabat.
- 80 Duchêne, J. et Ajbilou, A., (1995),**
"Structures, Nuptialité et fécondité dans les déclinés de natalité d'hier et d'aujourd'hui", In Transitions Démographiques et Sociétés, Edité par D. Tabutin et al. Chaire Quételet 1992, Louvain-La-Neuve, Belgique, pp. 283-300.
- 81 El Khyari T. (1987.)**
Agriculture au Maroc. Editions Okad.
- 82 El Mansouri, H. (1998)**
« répartition Spatiale de la Population, urbanisation et migration au Maroc », in CERED (1998) « Population et Développement au Maroc », Rabat.
- 83 INSEA (1999),**
Pauvreté, satisfaction des besoins essentiels et variables démographiques au Maroc, Imprimerie El Maârif Al Jadida, Rabat.
- 84 INSEA (2000),**
Inégalité sexuelle en matière de santé, de mortalité et de morbidité au Maroc, Ouvrage publié par l'INSEA, Rabat.

- 85 J. C. Chainais, (1986),**
La transition démographique –Etapes, formes, implications économiques, PUF, Paris.
- 86 K. Polanyi (1983),**
« La grande transformation » Edition Gallimard.
- 87 MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES :**
L'enquête sur la consommation réalisée en 1959/1960
- 88. M. Loriaux (2000),**
vieillir au Nord et au sud : l'avenir du vieillissement mondial et la nouvelle alliance des âges, in. ADEMA, Les défis socio-économiques du vieillissement démographique au Maroc, 29-43.
- 89. MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,**
Enquête nationale sur la planification familiale, la fécondité et la santé publique au Maroc (ENPSII) 1992, Rabat.
- 90. MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,**
Enquête mondiale sur la fécondité, (1979-80), Rabat.
- 91. MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,**
Enquête nationale sur la planification familiale, la fécondité et la santé publique au Maroc (ENPSI) 1987, Rabat.
- 92. MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,**
Enquête Nationale sur la Santé de la mère et de l'enfant, 1997/98, Rabat.
- 93. MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,**
Enquêtes de Panel sur la Population et la Santé, EPPS, 1995, Rabat.
- 94. Ministère de la Santé. 2000.**
Causes et circonstances...Op.cit p : 15.
- 94. Mouhssine, O. (2000),**
Rôles et perceptions des personnes âgées dans la société marocaine, in. ADEMA, Les défis socio-économiques du vieillissement démographique au Maroc, 13-20.
- 95. Nations Unies (1985)**
Estimates and Projections of Urban, Rural and City Populations : 1950-2005.
- 96. P. Pascon (1980),**
La formation de la société marocaine. Etudes rurales SMER 1980. p 189-212. p.197.
- 97. P. Pascon (1971),**
« Ce que disent 296 jeunes ruraux » in Etudes sociologiques sur le Maroc p. 202-3BESM, Rabat 1971.
- 98. R. Escalier (1984),**
Citadins et espace urbain au Maroc, Fascicule de recherche n°8, Tomes 1 et 2.
- 99. R. Escalier (1984),**
Citadins et espace urbain au Maroc, Fascicule de recherche n°8, Tomes 1 et 2.
- 100. TH. Loco (1986),**
Transitions de la fécondité et changement de sociaux dans le Tiers Monde, In les changements ou les transitions démographiques dans le monde contemporain en développement, Journées démographiques de l'ORSTOM, Paris 23, 24, 25 septembre 19985.
- 101. Tyane, M. et Chekli, H, (1998),**
La santé de l'enfant au Maroc. In CERED « Population et Développement Au Maroc », Rabat.
- 102. United Nations (2001)**
World Population Prospects The 2000 Revision vol n°1.

ANNEXE

INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

1- POPULATION ET STRUCTURE

Population du Maroc par année civile et par milieu de 1960 à 2003

(En milliers)

Année	Population totale	Population urbaine	Population rurale
1960	11 626	3 389	8 236
1961	11 932	3 539	8 393
1962	12 235	3 689	8 546
1963	12 546	3 846	8 700
1964	12 866	4 010	8 856
1965	13 194	4 181	9 013
1966	13 531	4 361	9 170
1967	13 877	4 548	9 329
1968	14 233	4 745	9 488
1969	14 598	4 950	9 648
1970	14 973	5 164	9 809
1971	15 379	5 409	9 969
1972	15 754	5 624	10 130
1973	16 160	5 870	10 290
1974	16 577	6 127	10 450
1975	17 006	6 396	10 610
1976	17 446	6 678	10 768
1977	17 899	6 973	10 926
1978	18 364	7 282	11 082
1979	18 841	7 606	11 235
1980	19 332	7 945	11 387
1981	19 836	8 299	11 537
1982	20 419	8 730	11 689
1983	20 832	9 024	11 808
1984	21 311	9 385	11 926
1985	21 791	9 754	12 037
1986	22 270	10 130	12 140
1987	22 749	10 514	12 235
1988	23 227	10 905	12 322
1989	23 703	11 303	12 400
1990	24 177	11 708	12 469
1991	24 649	12 119	12 530
1992	25 117	12 536	12 581
1993	25 582	12 957	12 625
1994	26 073	13 407	12 665
1995	26 386	13 684	12 702
1996	26 848	14 100	12 748
1997	27 310	14 524	12 786
1998	27 775	14 957	12 818
1999	28 238	15 401	12 837
2000	28 705	15 849	12 856
2001	29 170	16 307	12 863
2002	29 631	16 772	12 859
2004	29 892	16 464	13 428

Pour les années 1960, 1971, 1982 et 1994, il s'agit de la population légale recensée aux dates respectives du RGPH.

Pour les autres années, la population se réfère au 1er juillet (milieu de l'année)

Source : RGPH - 1960/71/82/94/2004 et projections du CERED-1997

Structure de la population par grands groupes d'âges (%)

Année	Population totale				Population urbaine				Population rurale			
	0-14	15-59	60&+	Total	0-14	15-59	60&+	Total	0-14	15-59	60&+	Total
1960	44,4	48,4	7,2	100,0	41,6	52,7	5,7	100,0	45,6	46,6	7,8	100,0
1961	44,8	48,2	7,1	100,0	42,3	52,0	5,7	100,0	45,7	46,6	7,6	100,0
1962	44,9	48,2	6,9	100,0	42,9	51,5	5,6	100,0	45,8	46,9	7,4	100,0
1963	44,9	48,4	6,6	100,0	43,4	51,2	5,5	100,0	45,5	47,3	7,1	100,0
1964	44,7	48,8	6,5	100,0	43,8	50,9	5,4	100,0	45,1	47,9	7,0	100,0
1965	44,5	49,1	6,5	100,0	44,1	50,6	5,3	100,0	44,7	48,4	7,0	100,0
1966	44,2	49,2	6,5	100,0	44,3	50,4	5,3	100,0	44,2	48,7	7,1	100,0
1967	44,0	49,3	6,7	100,0	44,4	50,1	5,4	100,0	43,9	48,9	7,3	100,0
1968	44,0	49,1	6,9	100,0	44,5	49,9	5,6	100,0	43,8	48,6	7,5	100,0
1969	44,3	48,6	7,1	100,0	44,6	49,8	5,7	100,0	44,1	48,1	7,8	100,0
1970	44,8	48,0	7,2	100,0	44,6	49,7	5,8	100,0	44,9	47,2	7,9	100,0
1971	45,9	47,0	7,1	100,0	44,5	49,7	5,8	100,0	46,6	45,5	7,8	100,0
1972	45,4	47,7	6,9	100,0	44,0	50,4	5,6	100,0	46,1	46,4	7,5	100,0
1973	44,7	48,7	6,6	100,0	43,4	51,3	5,4	100,0	45,5	47,3	7,2	100,0
1974	44,0	49,7	6,3	100,0	42,6	52,2	5,1	100,0	44,8	48,3	6,9	100,0
1975	43,3	50,6	6,1	100,0	41,9	53,2	5,0	100,0	44,1	49,2	6,7	100,0
1976	42,6	51,4	5,9	100,0	41,1	54,0	4,9	100,0	43,5	49,9	6,5	100,0
1977	42,1	52,0	5,9	100,0	40,3	54,8	4,9	100,0	43,1	50,4	6,5	100,0
1978	41,6	52,4	6,0	100,0	39,5	55,5	4,9	100,0	42,9	50,5	6,6	100,0
1979	41,3	52,6	6,1	100,0	38,8	56,1	5,1	100,0	42,9	50,4	6,7	100,0
1980	41,3	52,5	6,2	100,0	38,2	56,5	5,2	100,0	43,2	49,9	6,9	100,0
1981	41,4	52,2	6,3	100,0	37,7	56,9	5,4	100,0	43,9	49,1	7,0	100,0
1982	42,2	51,5	6,3	100,0	37,6	57,0	5,4	100,0	45,6	47,5	7,0	100,0
1983	41,8	52,0	6,3	100,0	37,2	57,4	5,5	100,0	45,0	48,1	6,9	100,0
1984	41,4	52,4	6,2	100,0	36,9	57,7	5,4	100,0	44,7	48,5	6,8	100,0
1985	41,0	52,9	6,1	100,0	36,6	58,1	5,3	100,0	44,3	49,0	6,6	100,0
1986	40,6	53,4	6,0	100,0	36,3	58,4	5,3	100,0	43,9	49,5	6,6	100,0
1987	40,1	53,8	6,0	100,0	36,0	58,6	5,3	100,0	43,5	50,0	6,5	100,0
1988	39,7	54,3	6,1	100,0	35,7	58,9	5,4	100,0	43,0	50,4	6,6	100,0
1989	39,2	54,6	6,2	100,0	35,4	59,1	5,5	100,0	42,5	50,8	6,7	100,0
1990	38,8	54,9	6,3	100,0	35,0	59,4	5,7	100,0	42,1	51,0	6,9	100,0
1991	38,3	55,2	6,5	100,0	34,6	59,6	5,8	100,0	41,8	51,2	7,1	100,0
1992	37,9	55,4	6,7	100,0	34,1	59,9	6,1	100,0	41,5	51,2	7,3	100,0
1993	37,5	55,6	6,9	100,0	33,5	60,2	6,3	100,0	41,3	51,2	7,5	100,0
1994	37,0	55,9	7,1	100,0	32,9	60,7	6,5	100,0	41,4	50,9	7,7	100,0
1995	36,2	56,6	7,1	100,0	32,0	61,4	6,6	100,0	40,8	51,5	7,7	100,0
1996	35,4	57,4	7,1	100,0	31,1	62,1	6,7	100,0	40,2	52,2	7,6	100,0
1997	34,6	58,2	7,1	100,0	30,3	62,9	6,8	100,0	39,5	53,0	7,5	100,0
1998	33,8	59,0	7,1	100,0	29,5	63,6	6,9	100,0	38,9	53,7	7,5	100,0
Année	0-14	15-59	60&+	Total	0-14	15-59	60&+	Total	0-14	15-59	60&+	Total
1999	33,1	59,8	7,2	100,0	28,8	64,2	7,0	100,0	38,2	54,4	7,4	100,0
2000	32,3	60,4	7,3	100,0	28,2	64,7	7,1	100,0	37,4	55,1	7,4	100,0
2001	31,6	61,0	7,4	100,0	27,6	65,1	7,3	100,0	36,7	55,8	7,5	100,0
2002	30,9	61,6	7,5	100,0	27,1	65,5	7,4	100,0	35,9	56,5	7,6	100,0
2003	30,2	62,2	7,6	100,0	26,6	65,9	7,6	100,0	35,1	57,2	7,7	100,0

*Pour les années 1960, 1971, 1982 et 1994, il s'agit de la population légale recensée aux dates respectives du RGPH.
Pour les autres années, la population se réfère au 1er juillet (milieu de l'année)
Source : RGPH - 1960/71/82/94 et projections du CERED-1997*

Taux d'accroissement annuel de la population (en %)

Période	1960-71	1971-82	1982-94	1994-2004
Population totale	2,51	2,57	2,06	1,4
Population urbaine	4,13	4,24	3,61	2,1
Population rurale	1,72	1,44	0,67	0,6

Source : RGPH - 1960/71/82/94 2004

Projection de la population par milieu de résidence de 2004 à 2064

Année	Urbain	Rural	Ensemble
2004	16464	13428	29892
2009	20177	12596	32773
2014	22711	12175	34886
2019	24346	12679	37025
2024	26925	11935	38860
2029	28497	12033	40530
2034	29814	12182	41996
2039	30903	12312	43215
2044	31739	12442	44181
2049	32302	12569	44871
2054	32551	12743	45294
2059	32515	12915	45430
2064	32310	12857	45167

Structure par grands groupes d'âges de la population marocaine de 2004 à 2064

	Urbain			Rural			Ensemble		
	0-14	15-59	60&+	0-14	15-59	60&+	0-14	15-59	60&+
2004	26,1	66,2	7,7	34,4	57,9	7,8	29,6	62,7	7,7
2009	24,2	67,5	8,3	31,2	61,2	7,6	26,9	65,1	8,0
2014	23,3	66,9	9,8	28,5	63,3	8,3	25,1	65,6	9,2
2019	20,4	67,4	12,2	29,8	61,4	8,8	23,6	65,4	11,0
2024	21,6	64,3	14,1	23,9	65,7	10,4	22,3	64,7	12,9
2029	20,3	63,4	16,3	23,3	65,8	11,0	21,2	64,1	14,7
2034	19,2	62,0	18,8	22,4	64,7	12,9	20,1	62,8	17,1
2039	18,5	60,4	21,1	21,4	62,9	15,7	19,3	61,1	19,5
2044	18,0	58,7	23,2	20,6	59,8	19,6	18,8	59,0	22,2
2049	17,6	57,5	24,9	20,2	56,6	23,3	18,3	57,2	24,4
2054	17,2	56,7	26,1	20,0	54,2	25,8	18,0	56,0	26,0
2059	16,8	56,4	26,7	20,1	53,1	26,8	17,8	55,5	26,8
2064	16,6	56,1	27,3	20,4	53,2	26,4	17,7	55,3	27,1

2- FÉCONDITÉ ET SES DÉTERMINANTS

Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme)

Année	1962	1982	1994	1995	1998	2003-2004
Urbain	7,77	4,28	2,56	2,3	2,3	2,10
Rural	6,91	6,59	4,25	4,1	4,0	3,0
Total	7,20	5,52	3,28	3,1	3,0	2,5
Source	EOM	RGPH-82	RGPH-94	ENSME	ENNVN	EPSF

Taux de fécondité générale par milieux de résidence selon diverses sources (‰)

	1962	1977	1982	1987	1987	1992	1994	1995	1997
Les deux milieux									
15-19	96	93	68,2	49	60,55	40	28,56	35	35
20-24	305	265	204	183	160,67	139	114,94	125	115
25-29	311	296	253,6	233	214,51	183	136,75	138	144
30-34	293	222	238,5	210	190,21	182	152,09	146	141
35-39	186	178	178,5	161	157,69	138	120,15	117	104
40-44	1,7	98	104,9	87	77,48	86	71,82	82	52
45-49	(93)	29	56,6	44	31,15	39	31,96	18	21
ISF	6,96	5,9	5,5	4,8	4,46	4,04	3,28	3,31	3,1
Milieu urbain									
15-19		52	48	-	28,23	27	20,7	20	24
20-24		202	154	-	98,21	90	82,1	82	85
25-29		238	206	-	148,4	124	102,4	107	114
30-34		171	197	-	138,63	131	131,5	96	116
35-39		123	133	-	98,81	83	95,6	86	97
40-44		67	75	-	40,16	44	53,1	40	33
45-49		23	45	-	16,34	9	26,1	4	11
ISF		4,3	4,1	3,19	2,8	2,54	2,56	2,17	2,3
Milieu rural									
15-19		123	86	-	90,24	92	36,4	49	47
20-24		308	252	-	222,62	191	154,6	169	154
25-29		338	298	-	281,37	249	186,6	172	189
30-34		258	273	-	239,41	235	182,1	202	179
35-39		219	215	-	211,04	193	155,8	153	142
40-44		127	128	-	107,78	122	95,3	125	79
45-49		34	66	-	42,31	66	39,0	30	33
ISF		6,9	6,3	5,86	5,8	5,54	4,25	4,50	4,1
Source	EOM	ENFPF	RGPH	ENPSI	ENDPR	ENPSII	RGPH	EPPS	ENSME

Taux brut de natalité (pour mille)

Année	1962	1982	1994	1997/98	2003
Urbain	47,2	32,0	20,9	20,5	18,8
Rural	45,6	41,0	27,8	26,6	22,6
Total	46,1	37,2	24,2	23,2	20,4
Source	EOM	RGPH	RGPH	Prj-CERED	Prj-CERED

Age moyen au premier mariage (en années)

Année	1960	1971	1982	1987	1994	2004
Milieu Urbain						
Hommes	24,4	26,0	28,5	29,7	31,2	32,2
Femmes	17,5	20,9	23,8	25,4	26,9	27,1
Milieu Rural						
Hommes	23,8	24,2	25,6	26,1	28,3	29,5
Femmes	17,2	18,5	20,8	21,5	24,2	25,5
Les deux milieux						
Hommes	24,0	25,0	27,2	27,9	30,0	31,2
Femmes	17,5	19,3	22,3	23,4	25,8	26,3
Source	RGPH	RGPH	RGPH	ENDPR	RGPH	RGPH

Proportions de femmes célibataires par groupes d'âges

Âges	1960	1971	1982	1987	1995	1992	1997
15-19	41,2	70,2	81,5	87,2	87,5	87,2	87,3
20-24	6,0	20,4	40,4	55,3	56,0	55,6	60,8
25-29	2,3	6,0	17,0	24,8	34,3	35,1	41,1
30-34	1,6	3,0	6,3	10,0	13,9	18,3	24,6
35-39	1,3	2,4	2,0	5,4	6,7	9,2	11,5
40-44	1,4	2,4	1,0	1,9	2,6	5,0	6,9
45-49	1,5	2,7	0,8	1,2	0,4	2,1	3,4
Source	RGPH	RGPH	RGPH	ENPSI	ENPSII	RGPH	ENSME

Taux de célibat à 50 ans (%)

Année	1960	1971	1982	1994
Urbain				
Hommes	2,7	4,2	2,7	3,7
Femmes	1,7	3,9	1,1	1,0
Rural				
Hommes	1,8	2,9	1,6	2,0
Femmes	1,5	2,2	0,7	0,6
Ensemble				
Hommes	2,4	3,4	2,1	2,9
Femmes	2,0	2,6	0,8	0,8

Source : RGPH

Nuptialité (1995)

Milieu de résidence	Urbain	Rural	Total
Taux de remariage des femmes divorcées après la 1ère rupture	70,1	81,9	75,7
Taux de remariage des femmes veuves après la 1ère rupture	19,7	24,4	21,8
% de femmes en union polygame (1997)*	3,4	3,5	3,5
Taux d'endogamie familiale	26,0	33,1	29,3
% de femmes dont le 1er conjoint est un cousin germain	14,8	17,8	16,3
% de femmes dont le 1er conjoint est un parent éloigné	11,2	15,3	13,0
% de femmes ayant fait leur propre choix du 1er époux	23,3	8,5	16,1
% de ruptures de 1er mariage	30,3	28,1	29,2
% de veuves de leur 1er époux	14,9	13,0	14,0
% de divorcées de leur 1er mariage	15,4	15,1	15,2

Source : ENF-1995 (* source : ENSME-1997)

Taux de prévalence contraceptive (%)

Année	1980	1984	1987	1992	1995	1997
Urbain	36,0	42,5	51,9	54,4	64,2	65,8
Rural	9,7	15,2	24,6	31,5	39,2	51,7
Ensemble	19,4	25,5	35,9	41,5	50,3	58,4
Source	ENFPF	ENPC	ENPS I	ENPS II	EPPS	ENSME

3- MORTALITÉ ET SES COMPOSANTES

Espérance de vie à la naissance (en années)

Année	1962	1980	1987	1994	1997	2003
Urbain						
Hommes	-	63,0	67,8	69,4	70,1	71,5
Femmes	-	65,0	71,8	73,7	74,4	75,9
Ensemble	57,0	64,0	69,7	71,5	72,2	73,6
Rural						
Hommes	-	55,4	61,1	64,0	65,0	-
Femmes	-	57,6	63,0	65,9	66,9	-
Ensemble	43,0	56,5	62,0	64,9	65,9	-
Ensemble						
Hommes	-	58,1	63,7	66,3	67,1	68,5
Femmes	-	60,2	66,4	69,5	70,7	72,7
Ensemble	47,0	59,1	65,0	67,9	68,9	70,5
Sources	<i>EOM</i>	<i>CERED</i>	<i>ENDPR</i>	<i>Prj-CERED</i>	<i>Prj-CERED</i>	<i>Prj-CERED</i>

Taux brut de mortalité (pour mille)

Année	1960	1980	1987	1994	1997/98	2003
Urbain	-	7,5	4,7	4,9	5,0	4,7
Rural	-	12,9	9,4	8,6	7,9	-
Ensemble	19,0	10,6	7,4	6,7	6,3	5,5
Sources	<i>RGPH</i>	<i>CERED</i>	<i>ENDPR</i>	<i>Prj-CERED</i>	<i>Prj-CERED</i>	<i>Prj-CERED</i>

Mortalité des enfants (pour mille)

Période	1977-81	1982-87	1988-92	1991-95	1992-97
Quotient de mortalité néonatale (1-28 jours)	49,0	41,1	31,4	37,4	19,7
Quotient de mortalité post-néonatale(1-11 mois)	42,2	32,2	25,9	24,2	16,9
Quotient de mortalité infantile (0-1 an)	91,4	73,3	57,3	61,6	
Quotient de mortalité juvénile (1-4 ans)	47,0	31,2	20,0	20,0	9,8
Quotient de mortalité infanto - juvénile (0-5 ans)	134,1	102,2	76,1	80,4	45,8
Sources	<i>ENFPF</i>	<i>ENPS I</i>	<i>ENPS II</i>	<i>EPSS</i>	<i>ENSME</i>

Quotients de mortalité infantile (qo), juvénile (5q1), et infanto-juvénile (5qo) par milieu de résidence

Milieu de résidence	1977-86	1982-92	1977-86	1985-95	2004
Mortalité infantile					
Urbain	66,1	51,9	66,1	41,4	38,6
Rural	91,0	69,3	91,0	78,6	56,7
Ensemble	82,4	63,1	82,4	66,0	47,9
Mortalité juvénile					
Urbain	16,4	7,2	16,4	5,2	
Rural	51,0	30,7	51,0	27,8	
Ensemble	38,7	22,1	38,7	19,9	
Mortalité infanto-juvénile					
Urbain	81,4	58,7	81,4	46,4	
Rural	137,3	97,8	137,3	104,2	
Ensemble	118,0	83,9	118,0	84,6	

Sources : ENFPF ; ENPS I ; ENPS II ; EPPS ; ENSME

Mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)

Année	1972	1980	1978-84	1985-91	1992-1997
Milieu urbain	-	-	249	284	125
Milieu rural	-	-	423	362	307
Les deux milieux	631	404	359	332	228
Sources	CERED	CERED	ENPS I	ENPS II	ENSME

4- MIGRATION INTERNE

Effectifs annuels moyens de la migration nette en milieu urbain

Période	Solde migratoire	Période	Solde migratoire
1900-1912	7 800	1952-1960	45 000
1912-1926	11 400	1960-1971	67 000
1926-1936	17 300	1971-1982	113 000
1936-1952	29 000	1982-1994	193 000

Source : CERED et RGPH

Décomposition de la croissance urbaine par région entre 1982 et 1994

Région	Acc.Glob.	Mig.	ACC.Nat	Annexion
En chiffres absolus				
OUED EDDAHAB-LAGOUIRA	13 326	6 981	5 992	353
LAAYOUNE-BOUJDOUR-SAKIA EL HAMRA	60 576	22 748	33 752	4 076
GUELMIM-ES-SEMARA	112 722	40 064	38 937	33 721
SOUSS-MASSA-DRAA	509 737	268 024	126 615	115 098
GHARB-CHRARDA-BENI HSEN	211 062	85 564	80 482	45 017
CHAOUIA-OUARDIGHA	175 137	59 340	98 612	17 185
MARRAKECH-TENSIFT-AL HAOUZ	351 004	137 481	109 059	104 465
REGION DE L'ORIENTAL	345 545	127 752	159 276	58 517
GRAND-CASABLANCA	677 154	55 551	534 561	87 042
RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER	552 669	292 584	194 922	65 164
DOUKALA-ABDA	198 907	86 473	93 363	19 071
TADLA-AZILAL	160 322	79 379	60 271	20 672
MEKNES-TAFILALET	339 457	143 788	149 007	46 662
FES-BOULEMANE	381 837	185315	150668	45855
TAZA-AL HOCEIMA-TAOUNATE	153 469	67 636	53 593	32 239
TANGER-TETOUAN	434 512	207 874	156 835	69 803
Ensemble	4 677 436	1 866 552	2 045 944	764 940
En pourcentage				
OUED EDDAHAB-LAGOUIRA	100,0	52,4	45,0	2,6
LAAYOUNE-BOUJDOUR-SAKIA EL HAMRA	100,0	37,6	55,7	6,7
GUELMIM-ES-SEMARA	100,0	35,5	34,5	29,9
SOUSS-MASSA-DRAA	100,0	52,6	24,8	22,6
GHARB-CHRARDA-BENI HSEN	100,0	40,5	38,1	21,3
CHAOUIA-OUARDIGHA	100,0	33,9	56,3	9,8
MARRAKECH-TENSIFT-AL HAOUZ	100,0	39,2	31,1	29,8
REGION DE L'ORIENTAL	100,0	37,0	46,1	16,9
GRAND-CASABLANCA	100,0	8,2	78,9	12,9
RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER	100,0	52,9	35,3	11,8
DOUKALA-ABDA	100,0	43,5	46,9	9,6
TADLA-AZILAL	100,0	49,5	37,6	12,9
MEKNES-TAFILALET	100,0	42,4	43,9	13,7
FES-BOULEMANE	100,0	48,5	39,5	12,0
TAZA-AL HOCEIMA-TAOUNATE	100,0	44,1	34,9	21,0
TANGER-TETOUAN	100,0	47,8	36,1	16,1
Ensemble	100,0	39,9	43,7	16,4

Source : CERED

Population urbaine en 1982 et 1994 et décomposition de la croissance par catégories de villes

Ville ou centre		Population en		Accroissement			
(Taille en 1982)	Nombre	1982	1994	Migratoire.	Naturel	Annexion.	Total
Casablanca	1	2139204	2710736	-3468	508941	66059	571532
Rabat	1	526124	623457	602	96731	0	97333
100000-500000	12	3039596	4641048	716091	699698	185663	1601452
50000-100000	13	910489	1300433	153379	209384	27181	389944
10000-50000	65	1511830	2565549	541181	382838	129700	1053719
2000-10000	119	570141	1124474	280365	140456	133512	554333
moins de 2000	22	33015	79939	20017	7896	19011	46924
Total 1	233	8730399	13045636	1708167	2045944	561126	4315237
Total 2	84		362199	158385		203814	362199
National-Urbain	317	8730399	13407835	1866552	2045944	764940	4677436

Source : CERED

Décomposition de la croissance et la structure des composantes par catégories de villes (période 1982 –1994)

Ville ou centre	Composantes de l'accroissement.				Structure			
	Migratoire.	Naturelle	Annexion.	Total	SM	AN	An,	A.G.
Casablanca	-0,6	89,0	11,6	100,0	-0,2	24,9	8,6	12,2
Rabat	0,6	99,4	0,0	100,0	0,0	4,7	0,0	2,1
100000-500000	44,7	43,7	11,6	100,0	38,4	34,2	24,3	34,2
50000-100000	39,3	53,7	7,0	100,0	8,2	10,2	3,6	8,3
10000-50000	51,4	36,3	12,3	100,0	29,0	18,7	17,0	22,5
2000-10000	50,6	25,3	24,1	100,0	15,0	6,9	17,5	11,9
Moins de 2000	42,7	16,8	40,5	100,0	1,1	0,4	2,5	1,0
Total1	39,6	47,4	13,0	100,0				
Total2	43,7		56,3	100,0	8,5		26,6	7,7
National-Urbain	39,9	43,7	16,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SM : solde migratoire
AN : Accroissement naturel
A.G. : Accroissement global

**Population, accroissement global, taux annuel moyen d'accroissement et
décomposition de la croissance selon les villes (taille de 100.000 à 500.000 habitants en 1982)**

Ville ou centre	Population en		A.G	Décomposition de .de l'A.G.			
	1982	1994		Mig.	ACC.Nat	Ann.	Total
FES 82(6)	484154	769014	284860	55,3	43,7	1,0	100,0
MARRAKECH	439728	672506	232778	33,2	34,1	32,7	100,0
MEKNES 82(2)	327933	430546	102613	24,6	72,0	3,4	100,0
SALE 825(2)	306355	579850	273495	65,2	25,1	9,7	100,0
TANGER 82(1)	293446	497147	203701	44,4	34,5	21,1	100,0
OIJDA	260082	351878	91796	29,6	70,4	0,0	100,0
TETOUAN	199615	277516	77901	44,1	54,7	1,3	100,0
SAFI	197309	262276	64967	22,6	72,0	5,4	100,0
KENITRA	188194	292627	104433	36,9	36,4	26,7	100,0
KHOURIBGA	127181	152090	24909	-33,7	133,7	0,0	100,0
AGADIR (2)	110479	185535	75056	49,2	49,2	1,6	100,0
MOHAMMEDIA	105120	170063	64943	67,6	32,4	0,0	100,0
Total	3039596	4641048	1601452	44,7	43,7	11,6	100,0

Ann. = Annexion ACC.Nat. = Accroissement naturel

**Population, accroissement global, taux annuel moyen d'accroissement
et décomposition de la croissance selon les villes
(tailles de 50.000 à 100.000 habitants en 1982)**

Ville ou centre	Population en		A.G.	TAMA %	Décomposition de l'A.G.			
	1982	1994			Mig.	ACC.Nat	Ann.	Total
BENI MELLAL	95003	140212	45209	3,3	47,2	43,8	8,9	100,0
LAAYOUNE	93875	136950	43075	3,2	26,7	73,3	0,0	100,0
EL JADIDA	81455	119083	37628	3,2	56,6	43,4	0,0	100,0
TAZA	77216	120971	43755	3,8	36,9	45,4	17,8	100,0
BERKANE 82(2)	74304	77026	2722	0,3	-577,9	677,9	0,0	100,0
KSAR EL KEBIR	73541	107065	33524	3,2	47,0	46,8	6,2	100,0
SETTAT	65203	96217	31014	3,3	58,6	41,4	0,0	100,0
LARACHE	63893	90400	26507	2,9	48,6	51,4	0,0	100,0
NADOR	62040	112450	50410	5,1	42,1	32,3	25,6	100,0
KHEMISSSET	58925	88839	29914	3,5	68,3	31,7	0,0	100,0
OUAD ZEM	58744	73953	15209	1,9	-1,2	101,2	0,0	100,0
SIDI KACEM	55833	67622	11789	1,6	16,3	83,7	0,0	100,0
S.SLIMANE	50457	69645	19188	2,7	44,8	53,1	2,1	100,0
Total	910489	1300433	389944	3,0	39,3	53,7	7,0	100,0

**Population, accroissement global, taux annuel moyen d'accroissement et décomposition
de la croissance selon les villes (tailles de 10.000 à 50.000 habitants en 1982)**

Ville ou centre	Population en		A.G.	TAMA %	Décomposition de l'A.G.			
	1982	1994			Mig.	ACC.Nat	Ann.	Total
AIT MELLOUL	17712	82825	65113	13,7	57,3	9,1	33,6	100,0
OULAD TEIMA	12519	47126	34607	11,7	61,0	9,2	29,8	100,0
GUERCIF	11340	41997	30657	11,5	72,9	9,5	17,5	100,0
BENSERGAO	13517	39289	25772	9,3	55,5	17,5	26,9	100,0
TINGHIR	10527	30471	19944	9,3	30,4	20,3	49,3	100,0
TEMARA	48644	126303	77659	8,3	57,8	11,5	30,7	100,0
FNIDQ	13613	34486	20873	8,1	71,4	13,9	14,7	100,0
AL AAROUJ	10836	27049	16213	7,9	58,4	17,5	24,0	100,0
ERRACHIDIA	27040	62542	35502	7,2	59,6	28,2	12,2	100,0
OUARZAZATE	17227	39203	21976	7,1	52,2	30,1	17,7	100,0
TAOUNATE	10810	24378	13568	7,0	48,3	22,3	29,4	100,0
BOUZNIKA	10137	21327	11190	6,4	49,1	18,6	32,3	100,0
INEZGANE 82(3)	45059	92534	47475	6,2	68,3	31,7	0,0	100,0
TAHLA	10033	20147	10114	6,0	63,6	25,5	10,9	100,0
BEN GUERIR 82(2)	24639	47080	22441	5,5	71,7	20,7	7,6	100,0
GUELMIM	38140	72563	34423	5,5	54,8	45,2	0,0	100,0
TIZNIT	22922	43001	20079	5,4	64,2	35,8	0,0	100,0
M'RIRT	13856	25942	12086	5,4	75,2	24,8	0,0	100,0
ARFOUD	10124	18563	8439	5,2	49,1	44,4	6,4	100,0
BERRECHID	29738	54215	24477	5,1	76,1	23,9	0,0	100,0
DCHEIRA EL JIHADIA	39760	72479	32719	5,1	59,3	40,6	0,1	100,0
ZEGHANGHANE	10613	19012	8399	5,0	31,9	33,2	35,0	100,0
ZAIO	14559	25920	11361	4,9	53,2	33,6	13,2	100,0
S.O.NEMMA	22687	40339	17652	4,9	73,2	26,8	0,0	100,0
TAOURIRT	32667	57956	25289	4,9	63,4	32,1	4,5	100,0
DAKHLA	17309	29831	12522	4,6	53,5	46,5	0,0	100,0
TIFLET	29658	49918	20260	4,4	76,4	23,6	0,0	100,0
EHEMMAIA	10848	18010	7162	4,3	50,2	35,9	14,0	100,0
OULAD AYAD	11687	18958	7271	4,1	66,5	33,5	0,0	100,0
ESSEMARA	17753	28750	10997	4,1	45,7	54,3	0,0	100,0
TAROUDANNT	35848	57136	21288	4,0	40,9	42,8	16,2	100,0
MIDELT	24578	38986	14408	3,9	63,1	36,9	0,0	100,0
FQUIH BEN SALAH	47540	74697	27157	3,8	57,0	36,5	6,5	100,0
KHENIFRA	38840	60835	21995	3,8	31,0	38,2	30,7	100,0
KELAAT SRAGHNA	33353	51404	18051	3,7	61,9	34,8	3,3	100,0
BEN SLIMANE	24125	36977	12852	3,6	61,5	38,5	0,0	100,0
Z.E.CHEIKH	13171	19906	6735	3,5	59,2	40,8	0,0	100,0
EL KSIBA	10226	15355	5129	3,4	58,4	41,6	0,0	100,0
EL A.S.MELLOUK	20535	30789	10254	3,4	37,8	49,7	12,5	100,0
MECHRA BEL KSIRI	15992	23876	7884	3,4	56,4	35,9	7,7	100,0

**Population, accroissement global, taux annuel moyen d'accroissement et décomposition
de la croissance selon les villes (tailles de 10.000 à 50.000 habitants en 1982) suite**

Ville ou centre	Population en		A.G.	TAMA %	Décomposition de l'A.G.			
	1982	1994			Mig.	ACC.Nat	Ann.	Total
S.EL ARBAA	25057	37216	12159	3,4	48,1	41,6	10,3	100,0
SIDI BENNOUR	23429	34225	10796	3,2	56,5	43,5	0,0	100,0
BOUARFA	13471	19631	6160	3,2	39,2	60,8	0,0	100,0
YOUSOUFIA	42195	60451	18256	3,0	45,2	54,8	0,0	100,0
S.Y.EL GHARB	21340	29965	8625	2,9	42,7	50,0	7,3	100,0
EL HAJEB	16728	23369	6641	2,8	43,3	56,7	0,0	100,0
SEFROU	38833	54163	15330	2,8	34,9	65,1	0,0	100,0
EL GARA	11448	15822	4374	2,7	48,5	51,5	0,0	100,0
JRADA	43016	59367	16351	2,7	34,7	65,3	0,0	100,0
BOUJNIBA	10442	14319	3877	2,7	29,5	70,5	0,0	100,0
ESSAOUIRA	42035	56074	14039	2,4	35,8	54,0	10,1	100,0
CHEFCHAOUEN	23563	31410	7847	2,4	51,4	48,6	0,0	100,0
AL HOCEIMA	41662	55216	13554	2,4	-40,6	136,4	4,3	100,0
AZEMMOUR	24774	32739	7965	2,4	37,7	62,3	0,0	100,0
ASSILAH	18781	24588	5807	2,3	22,6	77,4	0,0	100,0
AZROU	31471	40808	9337	2,2	25,5	73,5	1,0	100,0
KASBA TADLA	28332	36570	8238	2,1	28,3	71,7	0,0	100,0
QUEZZANE	40485	52168	11683	2,1	38,7	61,3	0,0	100,0
SIDI IFNI	16188	19722	3534	1,7	-43,7	143,7	0,0	100,0
BEN AHMED	15808	19135	3327	1,6	6,4	93,6	0,0	100,0
AHFIR	17161	20508	3347	1,5	-36,1	127,3	8,8	100,0
BEJAAD	28308	33321	5013	1,4	-47,9	147,9	0,0	100,0
M.D.ZERHOUN	11128	12521	1393	1,0	-80,0	180,0	0,0	100,0
TAN TAN	41451	45821	4370	0,8	-224,3	324,3	0,0	100,0
FIGUIG	14542	14245	-297	-0,2	-	-	-	100,0
Total	1511830	2565549	1053719	4,5	51,4	36,3	12,3	100,0

- = insignifiant

**Population, accroissement global, taux annuel moyen d'accroissement et décomposition
de la croissance selon les villes (tailles de moins de 10.000 habitants en 1982)**

Ville ou centre	Population en		A.G.	TAMA %	Décomposition de l'A.G.			
	1982	1994			Mig.	ACC.Nat	Ann.	Total
ZAGORA	9839	26174	16335	8,5	15,2	23,1	61,7	100,0
IMZOUREN	9649	25547	15898	8,5	57,0	26,9	16,0	100,0
AMALOU IGHRIBEN	9398	22205	12807	7,4	82,3	15,9	1,8	100,0
DEMNATE	9339	17782	8443	5,5	28,6	23,7	47,7	100,0
MARTIL	9185	23143	13958	8,0	86,0	14,0	0,0	100,0
ROMMANI	9016	11433	2417	2,0	40,0	60,0	0,0	100,0

Population, accroissement global, taux annuel moyen d'accroissement et décomposition de la croissance selon les villes (tailles de moins de 10.000 habitants en 1982) (suite)

Ville ou centre	Population en		A.G.	TAMA %	Décomposition de l'A.G.			
	1982	1994			Mig.	ACC.Nat	Ann.	Total
BOULANOUARE	8753	9734	981	0,9	-133,7	233,7	0,0	100,0
IMINTANOUTE	8672	12592	3920	3,2	46,9	39,9	13,2	100,0
TIKIOUINE	8391	26796	18405	10,2	84,8	15,2	0,0	100,0
TOULAL	8314	12668	4354	3,6	48,9	43,0	8,0	100,0
SID L'MOKHTAR	8160	9495	1335	1,3	-10,3	110,3	0,0	100,0
HATTANE	8029	11263	3234	2,9	35,0	65,0	0,0	100,0
AZILAL	7849	18080	10231	7,2	70,9	16,4	12,7	100,0
AIN TAOUJDATE	7776	16070	8294	6,2	78,9	21,1	0,0	100,0
M.ALI CHERIF	7755	18450	10695	7,5	49,6	26,9	23,5	100,0
MEDIOUNA	7755	11669	3914	3,5	52,9	47,1	0,0	100,0
IFRANE	7717	11209	3492	3,2	51,8	48,2	0,0	100,0
OULAD M'BAREK	7630	10212	2582	2,5	38,4	61,6	0,0	100,0
BNI ANSAR	7533	23897	16364	10,1	49,1	12,1	38,8	100,0
BHALIL	7219	10678	3459	3,3	46,4	53,6	0,0	100,0
ERRICH	7136	13952	6816	5,7	61,2	38,8	0,0	100,0
SIDI AHMED	7098	7834	736	0,8	-139,6	228,5	11,1	100,0
IMOUZZER KANDAR	7018	11555	4537	4,2	60,2	39,8	0,0	100,0
AIT ISHAQ	6952	10457	3505	3,5	57,0	43,0	0,0	100,0
NOUACEUR	6747	9989	3242	3,3	50,5	49,5	0,0	100,0
EL MENZEL	6617	10785	4168	4,2	37,0	40,8	22,1	100,0
EL BOROJJ	6510	13798	7288	6,5	47,2	17,6	35,2	100,0
MAAZIZ	6275	7635	1360	1,6	25,8	74,2	0,0	100,0
OULAD M'RAH	6237	8950	2713	3,1	54,7	45,3	0,0	100,0
EL KBAB	6223	8106	1883	2,2	26,6	71,6	1,8	100,0
SKHIRATE	6203	29599	23396	13,9	42,8	4,9	52,4	100,0
AIT OURIR	6079	12162	6083	5,9	68,1	18,0	13,8	100,0
MASSA	6037	8113	2076	2,5	2,9	97,1	0,0	100,0
AKLIM	5940	7992	2052	2,5	28,1	71,9	0,0	100,0
AMIZMIZ	5853	8985	3132	3,6	63,4	33,7	2,9	100,0
BOUDNIB	5771	8294	2523	3,1	15,3	84,7	0,0	100,0
K.BA MOHAMED	5562	13271	7709	7,5	35,0	20,2	44,8	100,0
GOULMIMA	5504	14026	8522	8,1	23,5	23,9	52,6	100,0
LBIR JDID	5359	10540	5181	5,8	79,3	20,7	0,0	100,0
DAR OULD ZIDOUH	5318	8094	2776	3,6	60,1	39,9	0,0	100,0
OULMES	5253	7408	2155	2,9	60,8	39,2	0,0	100,0
SID ZOUINE	5252	7726	2474	3,3	61,7	38,3	0,0	100,0
AIN BNI MATHAR	5176	10532	5356	6,1	6,1	4,0	9,9	00,0
JAMAAT SHAIM	5157	13548	8391	8,4	19,9	14,6	65,6	100,0

**Population, accroissement global, taux annuel moyen d'accroissement et décomposition de la croissance
selon les villes (tailles de moins de 10.000 habitants en 1982) (suite)**

Ville ou centre	Population en		A.G.	TAMA %	Décomposition de l'A.G.			
	1982	1994			Mig.	ACC.Nat	Ann.	Total
MISSOUR	5055	12777	7722	8,0	66,1	16,7	17,2	100,0
AFOURAR	5018	11402	6384	7,1	60,8	16,8	22,3	100,0
AGOURAI	4930	10033	5103	6,1	60,1	21,8	18,1	100,0
M'DIQ	4878	21093	16215	13,0	79,0	6,4	14,5	100,0
BOUMALNE DADES	4820	9908	5088	6,2	19,8	36,3	43,8	100,0
OULAD YAICH	4780	6132	1352	2,1	26,3	73,7	0,0	100,0
ZEMAMRA	4761	10310	5549	6,7	82,8	17,2	0,0	100,0
BOUIZAKARNE	4746	8638	3892	5,1	26,1	49,8	24,1	100,0
TENDRARA	4568	5641	1073	1,8	-18,4	118,4	0,0	100,0
SEBT GZOULA	4555	10363	5808	7,1	46,3	18,6	35,2	100,0
ITZER	4545	5530	985	1,6	0,1	99,9	0,0	100,0
SIDI RAHHAL	4514	6292	1778	2,8	-8,7	47,8	60,9	100,0
LALLA MIMOUNA	4354	8800	4446	6,0	58,0	19,8	22,2	100,0
BOUMIA	4292	8821	4529	6,2	79,5	20,5	0,0	100,0
BNI BOUAYACH	4253	13128	8875	9,8	34,8	21,3	44,0	100,0
TOUNFITE	4250	5882	1632	2,7	43,6	56,4	0,0	100,0
AIN LEUH	4202	5055	853	1,6	-7,4	107,4	0,0	100,0
OUAOUZAGHT	4164	7179	3015	4,6	70,4	29,6	0,0	100,0
OUTAT EL HAJ	4143	9987	5844	7,6	81,9	18,1	0,0	100,0
AGUELMOUS	4092	9062	4970	6,8	82,2	17,8	0,0	100,0
TOUISSIT	4065	4638	573	1,1	-91,6	176,2	15,4	100,0
AGHBALA	4056	5822	1766	3,1	52,1	47,9	0,0	100,0
DEBDOU	4013	4477	464	0,9	-114,8	214,8	0,0	100,0
TARGUIST	3926	9593	5667	7,7	47,1	30,7	22,1	100,0
MIDAR	3901	11131	7230	9,1	27,2	14,2	58,7	100,0
BNI TADJITE	3871	6029	2158	3,8	50,1	49,9	0,0	100,0
AGDZ	3796	5870	2074	3,7	29,8	70,2	0,0	100,0
M.BOUAZZA	3768	4960	1192	2,3	31,5	68,5	0,0	100,0
BRADIA	3715	5611	1896	3,5	59,1	40,9	0,0	100,0
SABAA AIYOUN	3656	15575	11919	12,8	93,1	6,9	0,0	100,0
OULAD FREJ	3603	7731	4128	6,6	82,5	17,5	0,0	100,0
S.A.EL BAHRAOUI	3600	6581	2981	5,2	80,6	19,4	0,0	100,0
BOUJDOUR	3597	15167	11570	12,7	89,5	10,5	0,0	100,0
AIN EL AOUDA	3533	13708	10175	12,0	93,6	6,4	0,0	100,0
MEHDIA	3510	5905	2395	4,4	70,4	29,6	0,0	100,0
TAMALLALT	3499	8701	5202	7,9	44,8	12,7	42,6	100,0
CHICHAOUA	3498	9738	6240	8,9	55,3	10,1	34,6	100,0
FOUM JAMAA	3399	4433	1034	2,2	-257,8	70,5	287,3	100,0

Population, accroissement global, taux annuel moyen d'accroissement et décomposition de la croissance selon les villes (taillles de moins de 10.000 habitants en 1982) (suite)

Ville ou centre	Population en		A. G.	TAMA	Décomposition de l'A.G.			
	1982	1994			%	Mig.	ACC.Nat	Ann.
OULAD ABBOU	3374	10019	6645	9,5	22,0	10,0	68,0	100,0
BOULEMANE	3295	6067	2772	5,2	69,6	30,4	0,0	100,0
DAR GUEDDARI	3263	5403	2140	4,3	39,5	27,0	33,5	100,0
TIT MELLIL	3254	5796	2542	4,9	-10,7	30,5	80,3	100,0
LAATTAOUIA	3200	11219	8019	11,0	50,7	7,5	41,8	100,0
BNI DRAR	3167	6663	3496	6,4	54,2	22,5	23,3	100,0
TATA	3142	12549	9407	12,2	51,9	13,6	34,5	100,0
J.EL MELHA	3140	10187	7047	10,3	92,1	7,9	0,0	100,0
OUAD AMLIL	3048	6524	3476	6,5	77,5	22,5	0,0	100,0
SELOUANE	2986	7580	4594	8,1	75,3	17,1	7,6	100,0
TIGHZA	2983	2326	-657	-2,1	198,3	-98,3	0,0	100,0
BIOUGRA	2974	13885	10911	13,7	83,9	9,1	7,0	100,0
SIDI BOUBKER	2925	2341	-584	-1,8	224,4	-124,4	0,0	100,0
TIGHASSALINE	2921	5046	2125	4,7	70,2	29,8	0,0	100,0
TARFAYA	2909	4506	1597	3,7	38,8	61,2	0,0	100,0
TAHANNAOUT	2780	4462	1682	4,0	70,2	29,8	0,0	100,0
LOUALIDIA	2642	4414	1772	4,4	70,1	29,9	0,0	100,0
TALIOUINE	2612	4963	2351	5,5	17,2	28,3	54,6	100,0
DRIOUCH	2594	6884	4290	8,5	84,1	15,9	0,0	100,0
MOULAY BRAHIM	2583	3117	534	1,6	12,7	87,3	0,0	100,0
BZOU	2570	3097	527	1,6	-4,5	104,5	0,0	100,0
GHAFSAI	2550	4255	1705	4,4	47,0	41,9	11,1	100,0
KAHF N'SOUR	2517	4156	1639	4,3	-198,3	33,3	265,1	100,0
RIBATE EL KHEIR	2450	8373	5923	10,8	49,9	10,6	39,4	100,0
TIDDAS	2408	3160	752	2,3	48,5	51,5	0,0	100,0
SKHOUR RHAMINA	2400	3526	1126	3,3	59,9	40,1	0,0	100,0
RAS EL AIN	2394	3455	1061	3,1	55,6	44,4	0,0	100,0
AIN ERREGGADA	2374	3228	854	2,6	10,4	69,0	20,6	100,0
TISSA	2251	7059	4808	10,0	30,4	13,1	56,5	100,0
AIN CHEGGAG	2223	3615	1392	4,1	58,9	41,1	0,0	100,0
AIN JEMAA	2187	2470	283	1,0	-74,1	174,1	0,0	100,0
OUED EL HEIMER	2185	2188	3	0,0	-	-	-	-
HARHOURA	2183	6386	4203	9,4	90,5	9,5	0,0	100,0
SIDI SMAIL	2157	3279	1122	3,6	61,5	38,5	0,0	100,0
MOULAY YACoub	2145	2726	581	2,0	-	-	-	-
TAINASTE	2121	2074	-47	-0,2	-	-	-	-
AKNOUL	2052	3325	1273	4,1	58,6	41,4	0,0	100,0
AIT BAHA	1931	3638	1707	5,4	23,1	37,8	39,1	100,0

Population, accroissement global, taux annuel moyen d'accroissement et décomposition de la croissance selon les villes (tailles de moins de 10.000 habitants en 1982) (suite)

Ville ou centre	Population en		A.G.	TAMA	Décomposition de l'A.G.			
	1982	1994			%	Mig.	ACC.Nat	Ann.
BOUFAKRANE	1925	4223	2298	6,8	56,5	18,9	24,6	100,0
LAAOUNATE	1857	3434	1577	5,3	76,4	23,6	0,0	100,0
DEROUA	1828	2687	859	3,3	58,1	41,9	0,0	100,0
EL JABHA	1777	2224	447	1,9	35,6	64,4	0,0	100,0
EL HANCHANE	1686	3898	2212	7,2	48,0	13,8	38,3	100,0
AIT DAOUD	1686	2118	432	1,9	12,6	70,5	16,9	100,0
SIDI JABER	1672	4597	2925	8,8	-87,7	11,9	175,8	100,0
ZAIDA	1647	3073	1426	5,3	75,0	25,0	0,0	100,0
TAFRAOUT	1540	3949	2409	8,2	21,1	20,1	58,9	100,0
HAJ KADDOUR	1508	2696	1188	5,0	71,4	28,6	0,0	100,0
S.A. TAZI	1458	2205	747	3,5	60,6	39,4	0,0	100,0
TAMANAR	1451	8620	7169	16,0	25,1	3,7	71,2	100,0
OULAD SAID	1416	2200	784	3,7	54,8	35,6	9,6	100,0
TINEJDAD	1401	5755	4354	12,5	46,9	11,9	41,2	100,0
BOUSKOURA	1389	4629	3240	10,6	89,8	10,2	0,0	100,0
KALAAT M'GOUNA	1370	10524	9154	18,5	60,7	5,7	33,5	100,0
SKOURA	1335	2427	1092	5,1	29,3	46,9	23,8	100,0
SAIDIA	1309	2563	1254	5,8	74,1	25,9	0,0	100,0
ZOUMI	1159	2175	1016	5,4	81,5	18,5	0,0	100,0
TIMAHDITE	1157	1795	638	3,7	60,5	39,5	0,0	100,0
LAGOUIRA	513	509	-4	-0,1	-	-	-	-
Total	603156	1204413	601257	5,9	50,0	24,7	25,4	100,0

Poids démographique de la population urbaine et taux d'urbanisation par région en 1982, 1994 et 2002 en milliers

Régions	Population 1982			Population 1994			Population 2002			Taux d'urbanisation		
	Totale	Urbaine	%	Totale	Urbaine	%	Totale	Urbaine	%	1982	1994	2002
Oued Ed-Dahab-Lagouira	21	18	0,2	37	31	0,2	52	39	0,2	82,9	84,8	75,0
Laayoune-Boujdour-S.Hamra	122	100	1,1	176	161	1,2	217	210	1,3	82,3	91,6	96,8
Guelmim-Es-Semara	296	105	1,2	386	218	1,6	436	266	1,6	35,5	56,5	61,0
Sous-Massa-Draâ	1985	386	4,4	2636	896	6,7	3081	1278	7,6	19,5	34	41,5
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	1230	413	4,7	1625	624	4,7	1868	791	4,7	33,6	38,4	42,3
Chaouïa-Ourdigha	1311	420	4,8	1554	595	4,4	1663	704	4,2	32	38,3	42,3
Marrakech-Tensift-Al Haouz	2238	601	6,9	2724	952	7,1	3027	1221	7,3	26,9	34,9	40,3
Région de l'oriental	1475	630	7,2	1769	976	7,3	1914	1183	7,1	42,7	55,2	61,8
Grand Casablanca	2427	2 263	25,9	3082	2 941	21,9	3546	3454	20,6	93,3	95,4	97,4

**Poids démographique de la population urbaine
et taux d'urbanisation par région en 1982, 1994 et 2002 en milliers (suite)**

Régions	Population 1982			Population 1994			Population 2002			Taux d'urbanisation		
	Totale	Urbaine	%	Totale	Urbaine	%	Totale	Urbaine	%	1982	1994	2002
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	1428	1 008	11,5	1986	1 561	11,6	2389	2011	12,0	70,6	78,6	84,2
Doukala-Abda	1470	417	4,8	1793	616	4,6	1984	760	4,5	28,4	34,4	38,3
Tadla-Azilal	1056	288	3,3	1325	448	3,3	1474	556	3,3	27,3	33,9	37,7
Meknes-Tafilalet	1512	626	7,2	1904	966	7,2	2119	1172	7,0	41,4	50,7	55,3
Fés-Boulmane	954	584	6,7	1322	966	7,2	1586	1184	7,1	59	69,1	74,7
Taza-Al Hoceima-Taounate	1444	165	1,9	1720	319	2,4	1845	454	2,7	12,9	21,6	24,6
Tanger-Tétouan	1449	703	8,1	2036	1 138	8,5	2430	1489	8,9	48,8	55,9	61,3
Total	20418	8 730	100	26075	13 408	100	29631	16772	100,0	42,8	51,4	56,6

5- MIGRATION INTERNATIONALE

Marocains Résidant à l'Étranger selon la région d'immigration

(Effectif en milliers)

Région	1984		1990		1993		1997		2002	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Europe	842,4	73,9	1 204,5	80,3	1 423,7	80,5	1 609,8	83,9	2 185,8	84,7
Pays Arabes	248,0	21,7	224,0	14,9	267,1	15,1	219,2	11,4	232,0	9,0
Amérique	40,0	3,5	65,6	4,4	70,4	4,0	84,4	4,4	155,4	6,0
Afrique sub-saharienne	10,0	0,9	5,1	0,3	6,1	0,3	3,2	0,2	5,4	0,2
Asie	-	-	0,2	0,0	0,3	0,0	0,6	1,0	1,0	0,0
Australie	-	-	0,9	0,1	0,8	0,1	0,8	0,0	2,5	0,1
Total	1 140,4	100	1 500,3	100	1 768,4	100	1 918,1	100,0	2 582,1	100,0
Sources	CERED						FHassaniI-MRE		MAEC	

6- MÉNAGES ET FAMILLES

Effectif des ménages (en milliers)

Année	1960	1971	1982	1994	2003
Urbain	802	1 024	1 594	2 531	3 707
Rural	1 625	1 716	1 825	1 916	1 927
Total	2 427	2 740	3 419	4 446	5 634
Sources	RGPH	RGPH	RGPH	RGPH	Prj-CERED

Taille moyenne des ménages

Année	1960	1971	1982	1994	2003
Urbain	4,3	5,2	5,4	5,2	4,7
Rural	5,1	5,2	5,4	6,6	6,7
Ensemble	4,8	5,6	5,9	5,8	5,3
Sources	RGPH	RGPH	RGPH	RGPH	Prj-CERED

Type de familles (%)

Milieu	Ménage nucléaire					Ménage complexe	Sans liens de parenté	Personne vivant seule
	Mono-Parental	Complet	Incomplet	Frères/sœurs	Total			
1982 (Source : RGPH)								
Urbain	7,2	38,8	5,4	-	51,4	37,8	1,9	8,9
Rural	5,3	41,3	5,1	-	51,7	42,0	0,4	5,9
Ensemble	6,2	40,1	5,2	-	51,5	40,1	1,1	7,3
1995 (Source : ENF)								
Urbain	9,1	47,9	3,5	0,6	64,5	30,7	0,3	4,5
Rural	6,8	48,7	3,6	0,0	59,5	37,3	0,1	3,1
Ensemble	8,1	48,3	3,5	0,3	62,3	33,6	0,2	3,9
1998-99 (Source : ENNVM)								
Urbain	8,7	43,8	3,5	0,8	56,8	39,1	0,6	3,5
Rural	6,6	48,1	4,2	0,2	59,1	38,2	0,2	2,5
Ensemble	7,8	45,6	3,8	0,6	57,8	38,8	0,4	3,0

Répartition des chefs de familles nucléaires selon le sexe et le milieu de résidence, 1995

Milieu de résidence	Type de familles nucléaires				
	Couples	Complètes	Monoparentales	Avec personnes isolées (*)	Total
Ensemble					
Masculin	97,7	98,4	15,0	91,1	87,3
Féminin	2,3	1,6	85,0	8,9	12,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Urbain					
Masculin	96,9	98,2	11,9	90,5	85,5
Féminin	3,1	1,8	88,1	9,5	14,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural					
Masculin	98,7	98,7	20,3	100,0	89,7
Féminin	1,3	1,3	79,7	0,0	10,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

7- EDUCATION

Taux d'analphabétisme (%)

Année	1960	1971	1982	1994	2000
Hommes					
Urbain	58	39	30	25	24,3
Rural	85	76	68	61	54,1
Ensemble	78	63	51	41	37,3
Femmes					
Urbain	88	68	57	49	45,1
Rural	99	98	95	89	84,2
Ensemble	96	87	78	67	61,5
Sources	RGPH	RGPH	RGPH	RGPH	ENPE

Taux net de scolarisation en premier cycle fondamental (6 à 11 ans) (%)

Année	Urbain			Rural			Ensemble		
	1990-91*	1995-96	2002-2003	1990-91*	1995-96	2002-2003	1990-91*	1995-96	2002-2003
Masculin	76,1	87,1	-	66,6	61,4	-	70,8	72,9	-
Féminin	71,2	80,9	-	10,6	37,7	82,2	37,2	57,4	-
Ensemble	73,7	84,0	97,3	39,0	49,9	87,0	54,4	65,3	92,1

Source : IS-DS. (* 7 à 12 ans pour l'année 1990-91) – MEN pour 2002-2003

8- EMPLOI ET CHÔMAGE

Taux d'activité de la population de 15 ans et plus (%)

Année	Urbain			Rural		
	1992	1995	2003	1992	1995	2003
Hommes	72,1	75,4	72,6	-	84,7	84,3
Femmes	23,2	30,5	20,9	-	39,5	37,3
Ensemble	47,7	52,0	45,9	-	61,0	61,0

Source : ENPE, Direction de la Statistique

Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus (%)

Année	Urbain			Rural		
	1990	1995	2003	1990-91	1995	2003
Hommes	16,7	18,7	17,4	7,1	9,6	4,2
Femmes	31,8	32,2	25,8	3,2	6,5	1,6
Ensemble	20,6	22,9	19,3	5,6	8,5	3,4

Sources : ENPE, Direction de la Statistique

9- SANTÉ

Densité médicale (Nombre de médecins pour 100 000 habitants)

Année	1985	1990	1995	1998	2002
Secteur public	6,7	11,5	15,8	15,4	23,2
Secteur privé	8,0	11,2	18,1	21,0	23,9
Ensemble	14,7	22,7	33,9	36,3	47,1

Source : Ministère de la Santé Publique

Occupation des lits d'hôpitaux

Année	1985	1990	1995	1998	2002
Taux d'occupation (%)	55,8	52,8	59,1	54,0	56,9
Durée moyenne de séjour (en jours)	10,0	8,6	7,0	6,0	5,0

Source : Ministère de la Santé Publique

10- HABITAT ET CONDITIONS D'HABITATION

Ménages selon le statut d'occupation du logement (%)

Année	1971	1982	1994	1998/99	2000
Milieu Urbain					
Propriétaires (1)	37,5	40,9	48,4	56,5	62,3
Locataires (2)	53,1	47,1	38,2	28,2	28,0
Autres (3)	9,4	12,0	13,4	15,3	9,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu rural					
Propriétaires (1)	90,5	87,0	85,7	86,9	90,6
Locataires (2)	1,3	2,6	2,5	0,5	1,0
Autres (3)	8,2	10,4	11,8	12,6	8,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Les deux milieux					
Propriétaires (1)	73,0	65,5	64,4	69,5	73,3
Locataires (2)	18,5	23,3	22,9	16,3	17,5
Autres (3)	8,5	11,2	12,7	14,2	9,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sources	RGPH	RGPH	RGPH	ENNVVM	ENPE

(1) Y compris ménages copropriétaires et ceux accédant à la propriété

(2) Y compris ménages occupant un logement de fonction

(3) Comprend les ménages logés gratuitement, ménages hypothécaires et ceux dont le statut n'est pas déclaré

Ménages urbains selon le type de logement (%)

Type de logement	1982	1994	1998/99
Villa (ou niveau villa)	4,8	3,6	2,8
Appartement	17,6	10,5	9,0
Maison marocaine	63,7	72,2	77,0
Maison sommaire ou bidonville	10,0	9,2	9,9
Autres	3,9	4,5	1,3
Total	100,0	100,0	100,0
Sources	RGPH	RGPH	ENNVN

Taux d'occupation par pièce et Nombre moyen de pièces par ménage

Milieu de résidence	Taux d'occupation par pièce (densité) (nb moy. de pers./pièce)					Nombre moyen de pièces par ménage			
	1971	1982	1994	1998/99	2000	1971	1982	1994	2000
Urbain	2,3	2,1	1,8	2,6	2,1	2,2	2,6	2,8	2,9
Rural	2,9	2,3	2,2	2,6	2,2	2,0	2,8	3,1	3,2
Ensemble	2,6	2,2	2,0	2,6	2,1	2,0	2,7	3,0	3,0
Sources	RGPH	RGPH	RGPH	ENNVN	ENPE	RGPH	RGPH	RGPH	ENPE

Ménages disposant de l'électricité et de l'eau courante (%)

Année	Electricité				Eau courante			
	1982	1994	1998/99	2000	1982	1994	1998/99	2000
Urbain	74,4	80,7	86,1	91,3	62,9	74,2	90,9	93,0
Rural	4,5	9,7	15,6	25,8	2,2	4,0	11,9	16,9
Source	RGPH	RGPH	ENNVN	ENPE	RGPH	RGPH	ENNVN	ENPE

SOURCES DE DONNÉES

CERED

Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques.

ENDPR

Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés-1986/88, Direction de la Statistique.

ENF

Enquête Nationale sur la Famille – CERED-1995.

ENFPF

Enquête Nationale sur la Fécondité et la Planification Familiale – 1979/80, Ministère de la Santé Publique.

ENPE

Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi.

ENNVN

Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages – 1990/91 et 1998/99, Direction de la Statistique.

ENPC

Enquête Nationale de Prévalence Contraceptive-1983/84, Ministère de la Santé Publique.

ENPS

Enquête Nationale sur la Population et la Santé, ENPS I –1987 et ENPS II – 1992, Ministère de la Santé Publique.

ENSME

Enquête Nationale sur La Santé de la Mère et de l'Enfant – 1997, Ministère de la Santé Publique

EOM

Enquête à Objectifs Multiples – 1961/63. Direction de la Statistique.

EPPS

Enquête Panel sur la Population et la Santé, EPPS – 1995, Ministère de la Santé Publique

FHassanII-MRE

Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger.

H&F-DS

Hommes et femmes en chiffre, de la Direction de la Statistique.

IS-DS

Indicateurs sociaux de la Direction de la Statistique.

MAEC

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

MEN

Ministère de l'Education Nationale.

Prj-CERED

Projections du CERED-1997.

RGPH

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Direction de la Statistique - 1960/71/82/94/2004

QUELQUES DÉFINITIONS

Indice synthétique de fécondité

C'est le nombre moyen d'enfants qui seraient nés-vivants d'une femme pendant sa vie, si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.

Taux brut de natalité

Ce sont les naissances survenues au cours d'une année donnée (ou réduites à une dimension annuelle) rapportées à la population totale en milieu de période, Le taux brut de natalité est exprimé en pour mille individus.

Taux de prévalence contraceptive

C'est la proportion de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans qui utilisent une méthode contraceptive au moment de l'enquête.

Espérance de vie à la naissance

C'est l'âge moyen que peut vivre un individu à sa naissance, dans les conditions de mortalité de la période étudiée.

Taux brut de mortalité

Ce sont les décès survenus au cours d'une année (ou réduits à la dimension annuelle) rapportés à la population totale en milieu de période, Le taux brut de mortalité est exprimé en pour mille individus.

Quotient de mortalité néonatale

C'est la probabilité de décéder entre le 1er et le 28ème jour de la vie.

Quotient de mortalité post-néonatale

C'est la probabilité de décéder entre le premier et le douzième mois.

Quotient de mortalité infantile

C'est la probabilité de décéder entre la naissance et le premier anniversaire.

Quotient de mortalité juvénile

C'est la probabilité de décéder entre le premier et le cinquième anniversaire.

Quotient de mortalité infanto-juvénile

C'est la probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire.

Famille nucléaire incomplète

Deux conjoints mariés sans enfant (couple) forment une famille nucléaire incomplète.

Famille nucléaire complète

Deux conjoints mariés (couple) avec enfants célibataires forment une famille nucléaire complète.

Famille nucléaire monoparentale

Un père ou une mère avec ses enfants célibataires constituent une famille nucléaire monoparentale.

Endogamie familiale

C'est la situation où les mariages se font entre personnes parentes.

Taux d'analphabétisme

C'est la proportion des personnes qui ne savent ni lire, ni écrire, parmi la population âgée de 10 ans et plus.

Taux net de scolarisation en premier cycle fondamental (6 à 11 ans)

C'est le taux de fréquentation des enfants âgés de 6-11 ans. Il est calculé en rapportant l'effectif des élèves du premier cycle fondamental âgés de 6 à 11 ans à la population d'âges 6 à 11 ans.

Taux brut d'activité

C'est la part de la population qui participe ou cherche à participer à la production de biens et services dans la population totale du pays.

Taux d'occupation des lits d'hôpitaux

C'est la somme des journées d'hospitalisation au cours d'une période donnée (en général une année) divisée par le nombre de lits disponibles. Il indique le degré d'utilisation des lits disponibles durant une période déterminée.

ISBN
9954-405-28-3
N° Dépôt Légal
2005/2616